

Le général Franco peut réviser les sentences de Burgos



Le lieutenant-colonel Nicolas Horta, à son arrivée au Q.G. des forces armées espagnoles, hier, à Burgos. A titre de président du conseil de guerre, Horta a déposé les sentences arrêtées contre les nationalistes basques dont le procès a eu lieu à Burgos. (Téléphoto AP)

Beihl intercède en faveur de 6 Basques condamnés à mort

(D'après l'AFP) — Le consul d'Allemagne à Saint-Sébastien, M. Eugen Beihl, libéré la veille de Noël par les nationalistes basques qui le tenaient en otage depuis le premier décembre, a demandé hier au gouverneur civil de Saint-Sébastien d'intercéder auprès du gouvernement espagnol pour obtenir la grâce des six condamnés à mort de Burgos.

Le conseil de guerre de Burgos a en effet prononcé les sentences hier contre les seize militants du mouvement séparatiste basque ETA, accusés de meurtre et de terrorisme; neuf peines de mort contre six prévenus, un acquittement et un total de peines de prison s'é-

levant à 519 ans et six mois, sans compter \$16,000 d'amende.

En apprenant la décision des juges, les seize prisonniers ont remis à leurs avocats une déclaration commune dans laquelle ils réaffirment leur "solidarité révolutionnaire". "Cette sentence brutale n'a en rien affecté notre moral révolutionnaire, disent-ils. Nous nous attendions à tout de la part du fascisme. Nous continuerons à lutter jusqu'à la fin."

Le texte, qui est signé "Gora Euskadi Askatuta" (Vive le peuple basque libre), se termine sur un appel "au monde entier et à tous ceux qui ont des sentiments humains pour qu'ils fassent tout ce qui est humainement possible afin d'empêcher ce nouveau crime du fascisme."

Cet appel ne restera pas lettre morte puisque déjà, outre le consul Beihl, les avocats des accusés, l'évêque de Saint-Sébastien, Mgr Jacinto Argaya, et plusieurs capitales européennes dont Vienne s'apprêtent à faire pression sur le général Franco pour qu'il use de son droit de grâce, dernier espoir des condamnés.

Les avocats, après avoir quitté le tribunal, se sont enfermés à leur hôtel pour rédiger les observations qu'ils peuvent déposer avant que le capitaine général ne rendent les sentences définitives en les ratifiant. Le délai de deux heures dont ils disposent en principe a été ex-

ceptionnellement étendu jusqu'à minuit hier soir.

Trois des accusés ont été condamnés à une double peine de mort, l'une pour l'assassinat du chef de la police de Saint-Sébastien (Manzanar), l'autre pour "délit continu de banditisme". Certains observateurs croient que Franco pourrait commuer l'une des sentences, commune aux six, et maintenir la seconde. Ainsi serait passé par les armes Javier Izo de la Iglesia, tête d'affiche du procès, arrêté au moment où il tentait de libérer des camarades emprisonnés.

Le Conseil du royaume se réunira aujourd'hui à Madrid, mais on ignorait encore hier soir les motifs de cette convocation. Ce conseil, composé de 17 membres dont certains occupent des charges importantes dans la hiérarchie civile et militaire, doit notamment assister le chef de l'Etat lorsqu'il y a lieu d'adopter des mesures exceptionnelles dans des circonstances déterminées. Le conseil des ministres, pour sa part, n'avait pas encore été convoqué.

La décision du tribunal a été accueillie avec une profonde émotion au Pays basque, où la libération du consul Beihl par l'ETA et les pressions internationales avaient soulevé beaucoup d'espoir. A Saint-Sébastien, deux petites

Voir page 2: Burgos

■ la météo

Nuageux avec périodes ensoleillées. Vents, 5 et 20.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Thomas Becket VOL. LXI - NO 301 Montréal, mardi 29 décembre 1970 10 CENTS

Chicoutimi, Saguenay, Bas-du-Fleuve, Rive-Nord, Québec-région, Ontario (Ottawa exclu): 15 CENTS

La police avait visité trois fois la maison où se cachaient les fugitifs

par François Barbeau et Normand Lépine

Avant d'être arrêtés hier matin dans leur repaire de la rue des Prés à Saint-Luc, les frères Rose et Francis Simard ont répété à deux reprises, semble-t-il, leur "exploit" du chemin de la Reine-Marie: demeurer cois dans une cachette tandis que les policiers furetaient à quelques pieds d'eux.

Deux perquisitions effectuées dans la maison qu'ils habitaient, la première le 23 décembre et la seconde le jour de Noël, n'avaient rien donné, si ce n'est l'arrestation sur place pour quelques heures du locataire de la maison, M. Michel Viger, qui a été relâché après interrogatoire le 23 décembre.

Par contre, le chef de police de Saint-Luc, M. Alain Dufresne, avait deviné dès le mois d'octobre que cette maison abritait des gens suspects, aux agissements louches.

M. Dufresne avait communiqué ses soupçons à la Sûreté du Québec qui les avait trouvés assez fondés pour justifier une première perquisition de la maison de la rue des Prés le 23 octobre.

Mais, cette journée-là, la vingtaine de policiers chargés des perquisitions

avaient un horaire très chargé: (une douzaine de fouilles) et n'avaient consacré que quelques minutes à l'examen de la maison suspecte.

Lors de cette perquisition, le chef de police de Saint-Luc, M. Dufresne, avait noté des choses pour le moins étranges: la maison était vide d'habitants; le mobilier était frustre; la porte du réfrigérateur était ouverte; un rond de la cuisinière était allumé et une ampoule électrique brillait. A l'extérieur, une pelle terreuse était appuyée au mur de la maison.

Pourtant, malgré ces constatations, le

sergent Boucher de la Sûreté du Québec, de qui relevait l'escouade de la perquisition, avait dirigé ses fouilles vers d'autres endroits, parce que, avait-il expliqué alors, le temps pressait. L'escouade qu'il dirigeait le 23 octobre était composée d'agents de la Sûreté et de policiers de Saint-Jean, de Saint-Luc et d'Iberville.

Les soupçons du chef de police de Saint-Luc avaient été éveillés bien avant cette date du 23 octobre. Connaissant bien son district, il avait remarqué que la maison de la rue des Prés, inhabité

depuis sept ou huit mois à l'époque, avait de nouveaux locataires.

Ces derniers ne frayaient pas avec les voisins, semblaient vouloir conserver l'anonymat. Dans une petite municipalité, ce désir avait mis la puce à l'oreille de M. Dufresne qui avait commencé une surveillance discrète des allées et venues des nouveaux occupants.

Deux autos partaient tôt le matin, a expliqué hier M. Dufresne, rejoint au téléphone. La première était conduite par un homme seul, la seconde par une femme accompagnée de deux enfants et d'un chien. Le soir, il y avait toujours une lumière d'allumée.

Après la mort de M. Laporte, tous les endroits suspects ayant été fouillés, la Sûreté du Québec s'est rendue sur les lieux, à la demande du chef de police de Saint-Luc.

Mais, raconte M. Dufresne, "le sergent nous pressait, il y avait beaucoup d'autres fouilles à faire. Nous sommes allés ce jour-là jusqu'aux Etats-Unis fouiller un vieux fort sur le bord du Richelieu, avec la collaboration du State Patrol de l'Etat de New York".

A la suite de cette perquisition, qui n'avait pas calmé les appréhensions de

M. Dufresne, il avait ordonné à ses policiers d'exercer une surveillance discrète de la maison de la rue des Prés.

La Gendarmerie royale du Canada, qui connaissait les soupçons du chef de police de Saint-Luc, est alors entrée dans le jeu, représentée par le sergent Marc Leduc.

Ce dernier, avec la collaboration de M. Dufresne, lui-même ex-agent de la RCMP, et des policiers de Saint-Luc, a poursuivi la surveillance des lieux, surveillance qui a mené à la seconde perquisition, celle du 23 décembre, à laquelle a participé la police de Saint-Luc. C'est au cours de cette perquisition que M. Michel Viger, locataire de la maison, a été arrêté, interrogé quelques heures puis relâché.

Une troisième perquisition s'est déroulée le jour de Noël, cette fois sans que la police de Saint-Luc n'en ait été avertie.

C'est dans la soirée de dimanche, dans les rafales de neige soulevée par un vent glacial, que la police a fait irruption pour la quatrième fois dans la maison où avaient trouvé refuge les présumés ravisseurs de Pierre Laporte.

Voir page 2: La police

Pour parlementer avec les suspects

Avant l'arrivée du Dr Ferron, 2 noms avaient été écartés: Serge Mongeau et Jacques Hébert

par Jean-Luc Duguay

Le Dr Jacques Ferron a accepté le rôle de "représentant" des présumés ravisseurs de Pierre Laporte dans les négociations qui ont mené à leur capture après que deux autres noms eurent été rejetés.

M. Ferron a révélé hier que le ministre public, par l'entremise de Me Jacques Ducros, a refusé de confier au Dr Serge Mongeau la tâche de parlementer au nom des frères Jacques et Paul Rose ainsi que de Francis Simard.

De leur côté, les présumés ravisseurs n'ont pas retenu la suggestion voulant que M. Jacques Hébert soit désigné comme médiateur.

Le Dr Mongeau, président du Mouvement pour la défense des prisonniers politiques, a lui-même été incarcéré en vertu de la loi sur les mesures de guerre, puis relâché. M. Hébert est président de la Ligue des droits de l'homme et membre du Comité d'aide aux détenus établi peu après la proclamation de la loi le 16 octobre.

Le Dr Ferron a dit avoir reçu, vers 0h30 hier matin un appel téléphonique de Me Ducros, lui demandant de se rendre à la maison de Saint-Luc pour négocier les conditions dans lesquelles l'arrestation des Rose et de Simard pourrait se faire sans éclat.

"Me Ducros m'a dit qu'il y avait déjà eu une mort de trop", a déclaré le Dr Ferron.

Après avoir accepté la demande transmise par Me Ducros, M. Ferron s'est

rendu à la Sûreté du Québec et, de là, à la maison de Saint-Luc. Il est revenu chez lui vers 6 heures.

Les frères Rose et Simard ont été "officiellement" arrêtés vers 5h10.

M. Ferron a noté que la police "tenait" les présumés ravisseurs et que "si elle avait voulu être brutale, elle les aurait sortis".

Le médiateur a souligné "l'honnêteté" des forces policières ainsi que la "dignité" des présumés ravisseurs qui ont voulu faire comprendre qu'ils étaient mus par des buts politiques seulement.

M. Ferron a dit qu'il n'avait joué qu'un "tout petit rôle" dans cette affaire et que, somme toute, la négociation avait été "un peu trompeuse".

En effet, a-t-il expliqué, le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, avait déjà décidé qu'il consentait à rétablir la procédure normale des cautionnements pour les personnes accusées en vertu de la loi sur les mesures de guerre, ce qui était la condition posée par les présumés ravisseurs à leur arrestation sans violence.

"Il s'agissait pour moi de préciser que cela pourrait prendre 72 heures avant que le retour à la procédure normale des cautionnements ne devienne effectif", de dire le Dr Ferron.

M. Ferron a ajouté que pendant qu'il se trouvait à la maison de Saint-Luc, Me Ducros se trouvait chez lui et que les deux médiateurs communiquaient par téléphone.



Le docteur Jacques Ferron

qui ont négocié l'arrestation sans violence des frères Rose et de Francis Simard n'ont de commun que leur prénom.

Agé de 49 ans, M. Ferron est docteur en médecine mais il est d'abord connu comme écrivain.

En 1963, il a gagné le prix du gouverneur-général en littérature avec "Les contes d'un pays incertain" qui traitent, sur le mode poétique, de la situation économique et sociale du Québec.

Il est aussi l'auteur de plusieurs pièces, dont la plus connue est "Les grands soleils", montée en 1968 par le théâtre du Nouveau Monde. Cette pièce raconte l'histoire de la rébellion des patriotes de 1837 et le personnage principal en est le Dr Jean-Olivier Chénier, dont une cellule du Front de libération du Québec a tiré son nom.

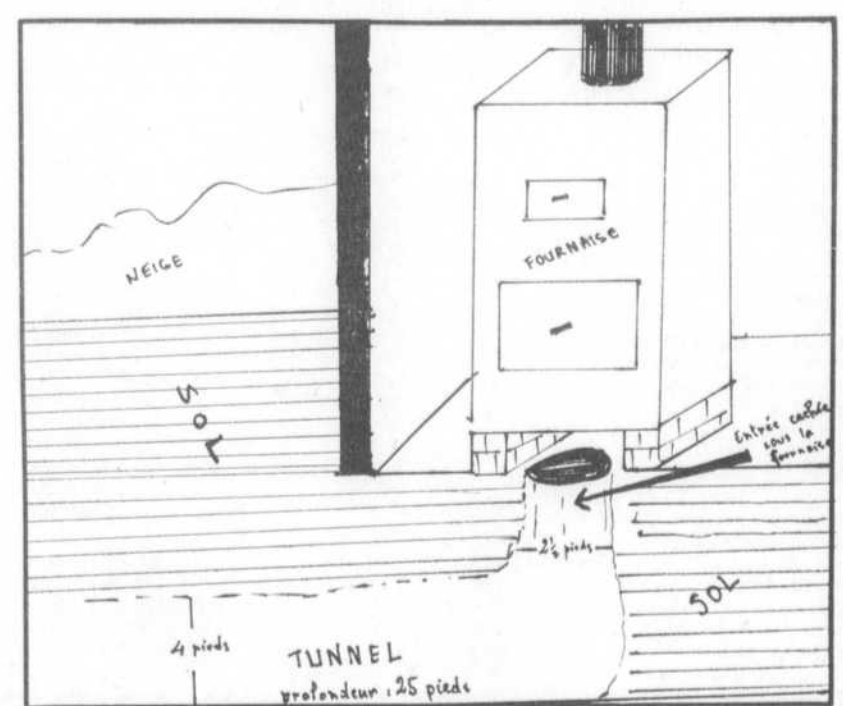
Un de ses derniers ouvrages, "Le ciel de Québec", constitue une satire mordante des grands personnages — ou de ceux qui se considèrent comme tels — de l'histoire de cette province.

Le Dr Ferron, depuis cinq ans, a également tâté de la politique. Il a été candidat défait du Rassemblement pour l'indépendance nationale en 1966 et fondateur de l'éphémère et volontairement parti Rhinocéros.

Il est membre du Parti québécois mais ne s'est pas porté candidat aux élections d'avril dernier.

Me Ducros, procureur de la Couronne, a représenté le ministère public

Voir page 2: Dr Ferron



Les trois présumés meurtriers de Pierre Laporte ont été cueillis par la police, hier matin, à Saint-Luc, à 20 milles au sud de Montréal. Paul et Jacques Rose ainsi que Francis Simard avaient pratiqué un tunnel dont l'entrée était dissimulée sous la fournaise d'une maison de campagne isolée.



Peu après avoir été nommé ministre de l'éducation, l'ingénieur Guy Saint-Pierre entreprenait en octobre dernier une tournée de la province pour se familiariser avec les problèmes auxquels il doit faire face. A l'occasion, il en a discuté avec les premiers intéressés: les étudiants.

Entrevue exclusive avec le ministre de l'éducation

Québec coupera les vivres aux universités qui ne tiendront pas compte de la planification

par Gilles Provost

Le ministre de l'éducation du Québec, M. Guy Saint-Pierre, ne croit pas que la conférence des recteurs des universités du Québec soit un interlocuteur valable. Il refuse même à celle-ci toute responsabilité dans la planification universitaire. "La conférence des recteurs, pour moi, c'est du lobbying. Je n'ai rien à voir avec ça. Je ne veux pas savoir ce qu'ils font."

Le ministre a aussi affirmé que le système universitaire, dans son ensemble, doit maintenant se poser des questions élémentaires relatives à sa "rentabilité". D'ailleurs, le gouvernement a l'intention, très prochainement, de couper les fonds aux universités qui persisteraient à se développer sans tenir compte d'une plani-

fication à l'échelle provinciale.

Au cours d'une entrevue qui a duré plus d'une heure, M. Saint-Pierre a levé une partie du voile qui entoure encore les importants projets de loi qu'il doit présenter à la prochaine session: loi sur la gestion scolaire pour mettre fin aux fouillis et aux lenteurs administratives du ministère de l'éducation; loi sur le financement scolaire, pour réformer le système des taxes scolaires et mettre fin aux difficultés des commissions scolaires; loi sur la restructuration scolaire de Montréal, version légèrement modifiée du défunt bill 62 et la loi sur le regroupement des commissions scolaires, dans toute la province.

Q: Vous avez été nommé ministre

de l'éducation pour mettre fin aux difficultés administratives qui affligeaient ce ministère. Or, à plusieurs endroits, les enseignants n'ont pas encore été payés. Est-il vrai que le gouvernement soit encore en retard dans ses versements aux commissions scolaires?

R: Nous avions établi un échéancier global avec le ministère des finances pour les versements. C'est un problème complexe de caisse. Or, il est certain qu'à l'heure où on se parle, le ministère des finances n'a pas respecté l'échéancier. On me garantit pourtant qu'avec les rentrées de fonds de la Régie des alcools, des plaques d'immatriculation, et autres, il y aura un nouvel échéancier très précis pour que nous

recevions tout l'argent prévu avant la fin de mars, ce qui veut dire que la situation ne sera pas pire que l'an dernier. Pour le prochain budget, le ministère des finances a accepté un supplément de \$50 millions simplement pour payer les dettes passées.

Dans notre prochaine loi sur le financement scolaire, nous inclurons certaines formules de façon à permettre assez rapidement de canaliser l'épargne et alléger les coûts et le fardeau des commissions scolaires.

Il y a aussi d'autres facteurs auxquels j'ai été sensibilisé et nous allons passer à l'action. Les dépenses inadmissibles (selon nos normes) sont

Voir page 2: Québec

suites
de la première
page

QUÉBEC

beaucoup trop élevées. Dans une commission scolaire locale de la Mauricie, par exemple, elles représentent \$48 par élève. J'ai fait comprendre que cela représente \$92 millions à l'échelle du Québec. On ne peut pas se payer ça.

La loi inclura des mesures concrètes, non pas pour les empêcher (ce serait la mainmise de l'Etat) mais pour les rendre plus difficiles. Le compte de taxes pourrait distinguer ce qui est admissible de ce qui ne l'est pas. Les gens qui reçoivent un compte de taxes dans la Mauricie, par exemple, ne savent pas qu'on leur demande \$20 par élève pour des frais d'administration qui sont, à mon avis, inacceptables.

Un autre facteur, c'est qu'on a entrepris autrefois des dépenses inadmissibles par centaines de millions. Cela n'a aucun sens. Dans certains coins de la Gaspésie et aux Îles de la Madeleine, ces commissions scolaires qui perçoivent \$9.000 de taxes ont fait \$65.000 de dépenses inadmissibles hors budget, qui ne seront pas subventionnées.

Dans la législation que nous allons proposer, tout cela va être lié ensemble: d'abord, la nouvelle carte scolaire va apporter de profondes modifications aux conseils d'administration, au mode d'élection et à l'éligibilité aux postes de commissaires (il y a là un chambardement en perspective). Il y aura aussi la restructuration sur l'île de Montréal, puis la loi sur la gestion scolaire. Certaines opérations n'ont aucun sens. Pourquoi faut-il que cela prenne quatre mois pour autoriser la réparation d'un toit d'école quand les soumissions correspondent aux prévisions à 10% ou 20% près? Je ne conçois pas cela. Ça n'a aucun sens. Personne ne serait capable de rester en affaires dans ces conditions. Ce sont des points qui vont changer.

Sur un troisième plan, la loi sur le financement scolaire touchera à l'impôt foncier, aux dépenses inadmissibles... Il faut que je respecte l'Assemblée Nationale et que je ne révèle pas tous les détails mais il est question d'un double taux de taxation tel que prévu dans le programme du parti... En particulier, pour les compagnies... Nous allons peut-être protéger l'assiette des compagnies contre les dépenses inadmissibles.

Il y a des injustices dans certaines régions. Par exemple, à Label-sur-Quévillon, ça ne leur fait rien de se payer des spécialistes en ceci et en cela, du luxe, des classes de neige ou des classes vertes... Ils font payer 80% des frais par la Domtar... La Gaspésie ne peut se payer ça. Il faut en tenir compte si nous voulons assurer partout des services égaux. Peut-être que l'ensemble des concentrations industrielles pourrait servir à l'ensemble de la province et non juste à une petite région donnée qui, parce qu'elle a les deux cheminées de Rouyn ou de Dornier, peut se payer n'importe quoi.

La planification universitaire

Q: — Vous venez de rencontrer les représentants des universités québécoises. Comment voyez-vous leurs problèmes?

R: — Sur le plan financier, il n'y a pas de difficulté. La preuve, c'est que des que les universités commencent à se disputer, elles nous signalent les défauts de l'une ou de l'autre: "l'U. du Québec dépense trop, Montréal n'est pas efficace, etc." C'est simplement une phase à traverser où les universités vont se serrer les coudes comme jamais. Je pense qu'elles le réalisent. Il s'est produit des choses cette semaine qui ne seraient jamais arrivées il y a un an ou deux. (Allusion à la rencontre du 10 décembre avec les recteurs).

Elles doivent plus que jamais se serrer les coudes. Sans cela, il y aura intervention peut-être complète du gouvernement. Tant qu'il n'y aura pas de preuve qu'on va éviter les chevauchements... On a beau dire de grands discours et citer des raisons historiques, il y a des faits.

Avec le Conseil des universités et le comité des nouveaux programmes, pour la première fois les universités se sentent obligées de s'astreindre à une mécanique par laquelle elles doivent faire approuver leurs nouveaux programmes pour mettre fin au double emploi. Par après, on va s'attaquer aux programmes

existants. Ensuite, ceux qui ne voudront pas se soumettre à un plan d'ensemble de l'évolution de l'enseignement supérieur au Québec, eh bien... dans les places où on persiste à faire double emploi, nous allons fermer le robinet. C'est aussi simple que cela!

Des questions élémentaires

Q: A propos de planification, plusieurs universitaires ont récemment mis le tort sur le compte de l'université du Québec, disant qu'elle a connu une expansion un peu folle, engageant du personnel peu qualifié, faisant sans scrupule double emploi avec des cours existants, etc. Pensez-vous que ces critiques soient fondées.

R: Je pense que oui... mais... enfin... peut-être que l'U. du Québec a démarré trop rapidement... mais ça ne justifie pas les surprises de l'université de Montréal cette année. Elle devait en être pleinement consciente! L'ensemble du système universitaire n'a pas eu à se poser les questions élémentaires que toutes les autres institutions de notre société ont eu à se poser!

Les recteurs m'ont dit, tout surpris: "c'est la première fois depuis un siècle que nous devons renvoyer des professeurs s'ils sont trop nombreux!" Est-ce parce que nous sommes au niveau universitaire que nous allons garder des professeurs à ne rien faire? Ou bien on part du principe qu'il y a tellement d'argent qu'il n'y a pas de problème, ou bien on se fonde sur le principe qu'il n'y a pas tellement d'argent et qu'il faut s'assurer que tous les coups portent...

D'ailleurs, des analyses intéressantes portent à la réflexion: en comparant des facultés semblables, pour le même nombre d'étudiants, il peut y avoir 350 professeurs de plus dans certaines institutions. D'ailleurs, dans les discussions avec les universités, nous leur en apprenons... C'est ce qui nous renverse à l'occasion!

La conférence des recteurs

Q: A propos de la planification que vous projetez, faites-vous pleinement confiance au Conseil des universités? Que pensez-vous de la Conférence des recteurs qui a déjà pris des initiatives intéressantes sur une base volontaire?

R: La conférence des recteurs, pour moi, c'est du "lobbying". Je n'ai rien à voir avec ça. Je ne veux pas savoir ce qu'ils font. Pour moi, il y a le Conseil des universités, la Direction générale de l'enseignement supérieur du ministère et les universités elles-mêmes.

Dans les discussions récentes, il a été question de coordonner ces trois éléments. Est-ce la conférence des recteurs qui rencontre le conseil des universités en bloc? Là, ce serait un nouveau palier dans les communications qui ne sont déjà pas faciles. Déjà des universités ne veulent pas dévoiler ce que d'autres ont à l'esprit, et ainsi de suite...

Il nous reste à roder tout ça, à préciser le rôle du Conseil des universités, qui demeure consultatif face à la direction générale de l'enseignement supérieur mais qui collabore dans les faits. Dès le début de l'année, on s'est entendu, entre la DIGES et le Conseil, sur un programme d'action, sur des priorités précises: la DIGES fait tel ouvrage pour le 15 novembre, il remet tel document au conseil qui, lui, avise le ministre pour telle date, etc. Jusqu'à maintenant, cet horaire a été respecté.

Pour revenir à l'université du Québec, elle ne bénéficie d'aucun favoritisme. Il faut cependant tenir compte des situations particulières. L'Université du Québec à Chicoutimi ne peut avoir le même per capita que l'université de Montréal... S'il faut une université à Chicoutimi et s'il y a là un bassin de tant d'élèves, il faut être prêt à payer en conséquence. Autrement, l'U.Q. est soumise aux mêmes règles...

La recherche: il faudrait y penser

Q: Le rapport Lamontagne sur la politique scientifique canadienne propose d'accroître davantage la recherche appliquée, plus rentable que la recherche pure. Le Québec est particulièrement faible à cet égard. De plus, tous nos chercheurs sont dans les universités. Que prévoyez-vous pour améliorer les relations des universités avec les industries?

R: Dans le moment, il ne se fait pas grand-chose. Je ne sais pas qui se couche le soir en pensant aux problèmes de la recherche au Québec. Moi, je me reconnais certaines responsabilités... Il y aura éventuellement un réaménagement des responsabilités au plan politique. Il y aura notamment un "secteur" universitaire qui regrouperait aussi le niveau collégial et la recherche scientifique. C'est suffisant, je crois, pour occuper un seul homme.

(L'attaché de presse du ministre a ensuite expliqué plus longuement cette restructuration du ministère de l'éducation en un super-ministre qui comprendrait cinq grande divisions avec un mi-

nistre d'Etat à la tête de chacune: 1) sports-loisirs-affaires culturelles, 2) collégial-universitaire-recherche scientifique, 3) planification-financement, 4) éducation permanente, 5) enseignement élémentaire et secondaire. Cette restructuration doit se faire avant septembre prochain).

"J'aimerais me coucher le soir en pensant à ces problèmes de la recherche scientifique", a poursuivi M. Saint-Pierre. C'est un problème très complexe et, pour le moment, on n'y pense pas assez.

Il y a aussi le complexe scientifique de Sainte-Foy qui dépend du ministère de l'industrie et du commerce... Il n'y a pas assez de lien... Il se fait quelque chose mais c'est par secteurs, assez fragmenté... Il y a le comité de la recherche au conseil des universités... Il y a l'INRS, le Centre de la recherche industrielle, le Centre de l'Hydro-Québec, l'Alcan, le centre de l'industrie des pâtes et papiers, etc.

En fait, on aurait besoin, au conseil des ministres, de quelqu'un qui arriverait avec des idées et des plans assez précis sur ce secteur-là.

L'immigrant s'allie aux vainqueurs

Q: Les statistiques de la CECM indiquent que les 2/3 des étudiants du secteur anglophone sont des étrangers qui ne parlent même pas l'anglais à la maison. Croyez-vous qu'il ait moyen de corriger cette situation, ou est-ce désespéré?

R: Ces chiffres m'ont surpris, je l'admetts moi-même. Il faut cependant dire qu'ils ne concernent que le côté catholique. Je pense qu'il faut nous poser des questions: pourquoi l'école française n'attire-t-elle pas les immigrants?

Q: Que répondez-vous?

R: C'est tout le dilemme de garder notre culture française et, d'autre part, de vivre dans le système nord-américain... avec une langue non de travail... mais une langue d'affaires qui, pour certains est l'anglais. Les immigrants ont souvent considéré le Canada comme un pied-à-terre pour passer par la suite aux Etats-Unis. Pour pouvoir accéder à cette terre promise, ils veulent une connaissance suffisante de l'anglais. Peut-être que si le secteur français offrait une meilleure connaissance de l'anglais... Pourquoi vont-ils chez les anglo-catholiques? Le cours n'y est pas meilleur. Du côté français, ils n'obtiennent pas ce qu'ils recherchent pour avoir une mobilité sur le plan nord-américain.

Q: Le problème est donc insoluble?

R: C'est vrai, je n'ai pas de solution. Faut-il forcer les immigrants à aller à l'école française? Instaurer l'unilinguisme français au Québec? Je vois trop d'inconvénients à cela pour le remettre comme solution. Il me semble qu'il faut changer notre attitude comme l'exprimait Léon Dion dans Le Devoir. Tant que nous donnerons l'impression d'être brimés, d'être un peuple vaincu... Un immigrant choisit le sort des vainqueurs. Comment changer? J'ai une conception des choses mais je réalise qu'il est difficile de la faire partager par tout le monde maintenant. Quelles seront mes positions dans cinq ans? Je ne le sais pas! D'ailleurs, la définition du mot "immigrant" est délicate. S'agit-il de tous les étrangers qui entrent au Québec? On s'engage alors dans des batailles épuisantes qui rendront encore moins attrayante l'école française. Tant que ce n'est pas attrayant, c'est comme les taxes et l'épargne forcée: on cherche à l'éviter par tous les moyens possibles et imaginables. Aboutirait-on à des écoles de ghetto? Je ne sais pas...

Les rivalités entre ministères

Q: Vous avez souvent parlé d'améliorer l'enseignement professionnel dans les polyvalentes. Allez-vous tolérer longtemps le gaspillage causé par le réseau parallèle des centres de formation professionnelle qui relèvent du ministère du travail?

R: Nous sommes très conscients du problème que vous mentionnez. Il y a huit ou neuf cas dans la province. L'exemple de Hauteville est particulièrement évident. C'est d'ailleurs la nécessité de tenir compte de l'existence de ces centres pour éviter le double emploi dans les projets d'expansion qui retarde présentement la mise au point de la liste des polyvalentes à construire.

J'ai discuté de ce sujet récemment avec M. Cournoyer, le ministre du travail. Nous sommes d'accord là-dessus. Les sous-ministres et les hauts fonctionnaires des deux ministères ont aussi eu plusieurs rencontres à ce sujet. Ils sont maintenant d'accord. Interrogez M. Cournoyer et vous verrez le sort qu'il réserve à ceux qui veulent recréer un réseau parallèle! Nous nous sommes entendus pour éviter les chevauchements, particulièrement au niveau de l'équipement.

A long terme, ces établissements seront incorporés à l'éducation. Il reste à décider des modalités.



Guy Saint-Pierre, un ministre de l'éducation qui a osé, à l'occasion, manger dans une cafétéria d'école, avec les étudiants.

Q: Que pensez-vous des structures de dialogue entre l'école et le monde du travail prévues par le bill 49, adopté il y a maintenant un an? N'est-il pas curieux que le ministère de l'éducation n'y soit presque jamais mentionné?

R: En fait, cette loi a été préparée dans le secret le plus total par les fonctionnaires du ministère du travail, avec des précautions infinies pour éviter que les fonctionnaires de l'éducation ne l'apprennent. Le ministre de l'éducation, à l'époque, a appris l'adoption de cette loi par les journaux. Il est certain que cette loi est fort incomplète. C'est une créature du ministère du travail.

Q: Avez-vous l'intention de proposer des amendements à cette loi?

R: Non. Au niveau des comités consultatifs de la main-d'oeuvre, le ministère de l'éducation est maintenant représenté dans chacun d'eux. M. Laporte y tenait absolument. Ça faisait au moins un gars pour savoir localement ce qui devait se passer. Evidemment, cela reste officieux mais tant qu'on a des gens là, même si la loi n'en parle pas, c'est ça qui est important.

D'ailleurs, les problèmes se posent bientôt de façon différente. Le dialogue est bien établi avec mon collègue M. Cournoyer et nous aurons bientôt une lettre d'entente plus élaborée, de huit à dix pages, précisant les responsabilités de chaque ministère.

La définition des besoins de main-d'oeuvre (qui ne dépendra pas nécessairement du seul ministère du travail, par exemple dans le cas des besoins de professeurs), elle pourrait bien appartenir à un "module main-d'oeuvre" auquel seraient rattachés un bureau de placement et plusieurs fonctions esquissées dans le prochain livre blanc de M. Cournoyer. Ça me semble très logique.

Il y a aussi le problème du contenu des cours qui préparent à tel ou tel travail... Seulement, avant de faire le ménage entre le gouvernement et l'industrie, il va falloir le faire entre l'éducation et le travail, décider si c'est conjointement qu'on parle à l'industrie ou si c'est le travail seul... Il y a les besoins de main-d'oeuvre à définir quantitativement et qualitativement: quels sont les contenus de formation qui pourraient correspondre à une préparation adéquate au marché du travail?

La classification des enseignants

Au sujet de l'uniformisation des classifications des enseignants par rapport aux études qu'ils ont suivies, M. Saint-Pierre déclare: "Les décisions du comité provincial de classification ont soulevé de nombreuses protestations chez les enseignants. Certaines nous surprennent un peu aussi à l'occasion, bien qu'il ait pu y avoir des abus à corriger. Mais il faut replacer tout ceci dans son contexte. La dernière convention collective prévoyait que si les enseignants et la partie patronale ne pouvaient s'entendre, ce serait au président du comité de trancher la question litigieuse. Depuis le début, la partie patronale n'a jamais été d'accord avec la partie syndicale et le président a toujours tranché du même bord..." Faute de temps, il n'a pas élaboré davantage.

BURGOS

manifestations se sont déroulées dans le centre de la ville, mais le gros de la population a déserté les rues pour suivre à la télévision française le récit des événements. A Bilbao, on s'attend que les ouvriers se mettent en grève aujourd'hui. Les milieux libéraux espagnols, consternés, espèrent toujours une mesure de clémence.

Ailleurs en Europe, diverses protestations se sont élevées. Le gouvernement autrichien a adressé une note verbale à l'ambassade d'Espagne pour demander la grâce des condamnés. La Commission internationale des juristes a envoyé un télégramme en ce sens au ministère espagnol de la Justice. Le Parti communiste italien a publié une "protestation indignée". Le premier ministre suédois, M. Olaf Palme, a souhaité que Madrid tiendra compte de l'opinion mondiale.

DR FERRON

dans quelques-unes des causes les plus spectaculaires impliquant des membres du Front de libération du Québec.

Agé de 35 ans, M. Ducros a lutté en 1963 pour faire annuler le cautionnement du felquist Richard Bizier qui a défrayé les manchettes de la presse internationale en cherchant asile dans

les îles de Saint-Pierre et Miquelon, au large de Terre-Neuve.

Bizier s'est vu refuser le droit d'asile et est revenu au pays de son propre chef. Il a été condamné à six mois de prison pour avoir déposé des explosifs.

Me Ducros a été nommé sous-ministre adjoint de la justice en 1965, peu après que M. Claude Wagner eut été nommé ministre. Il est resté au ministère jusqu'en 1967 alors qu'il s'est joint à l'étude Geoffrin et Prud'homme, l'une des plus importantes à Montréal.

Il a été premier conseiller juridique du parti libéral du Québec et a dirigé une équipe de juristes dans l'ouest de la province pendant les élections d'avril.

LA POLICE

Là encore, les policiers ont été accueillis par M. Michel Viger, locataire de la maison.

Sous la maison, dans un tunnel long de 20 pieds et haut de 4 pieds, se trouvaient Jacques et Paul Rose ainsi que Francis Simard.

Seulement 11 policiers ont participé à l'arrestation, ce qui contrastait avec les déploiements armés qui ont eu lieu récemment en vue de retrouver ces trois personnes recherchées activement depuis la mi-octobre.

Les présumés ravisseurs ont demandé qu'un intermédiaire les représente et c'est le Dr Jacques Ferron qui a été finalement demandé sur les lieux vers minuit.

Des pourparlers ont eu lieu et ce n'est que vers 5 heures, hier matin, que les policiers appréhendaient les trois suspects.

Ils ont été conduits dans les cellules de la Sûreté du Québec, rue Parthenais où ils ont été interrogés.

M. Jacques Hébert, président du comité d'aide aux détenus de la Ligue des droits de l'homme, a déclaré au DEVOIR qu'il rencontrera aujourd'hui les trois présumés ravisseurs et 6 autres personnes arrêtées depuis une semaine pour vérifier leurs conditions de détention et leur offrir les services d'un avocat.

Il est possible que ces personnes témoignent à l'enquête du coronar sur la mort de Pierre Laporte, le 4 janvier prochain.

On ignore encore toutes les circonstances qui ont permis aux policiers de revenir sur les lieux avec la conviction que les frères Rose et Francis Simard s'y trouvaient.

Un tunnel, dont l'entrée se trouvait habilement cachée derrière la fournaise, avait été creusé sous la maison et servait de cache. Ce fait rappelle le placard secret de l'appartement de la rue Queen Mary, dans lequel les trois mêmes suspects s'étaient cachés pour ne pas être pris par la police, le 6 novembre dernier.

La police a précisé que les frères Rose et Francis Simard possédaient des armes à feu et de la nourriture en quantité suffisante pour plusieurs semaines.

Selon le chef de police de Saint-Luc, le tunnel avait été creusé de l'extérieur puis son extrémité avait été bouchée et camouflée. La terre résultant de ces travaux d'excavation se trouve sans doute sous quelques pieds de neige derrière la maison. Il faudra attendre le printemps avant de pouvoir vérifier cette hypothèse.



Centre de Main-d'oeuvre du Canada

A ceux qui en ont besoin—le CMC offre ses services

S'il vous est impossible de recourir aux services du CMC durant les heures de bureau, nos conseillers en main-d'oeuvre sont heureux de vous offrir leurs services le soir. Les conseillers en main-d'oeuvre peuvent vous renseigner sur:

- les cours à votre disposition
- l'orientation professionnelle
- les emplois disponibles, dans la région ou ailleurs
- les qualifications requises pour ces emplois
- les allocations de déplacement

Le Centre de Main-d'oeuvre du Canada vous ouvre la porte du monde du travail.

Nous sommes à votre service, téléphonez à votre



Centre de Main-d'oeuvre du Canada

Le numéro est dans l'annuaire.

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

À VOTRE CHOIX POUR LE RÉVEILLON DU 31 DÉCEMBRE

CAVE LORRAINE

Menu spécial à \$35.00 du couple plus la taxe
Cocktail au Champagne à 11.30 p.m. inclus
Danse au son du Trio La Cave Lorraine
Souvenirs à tous les convives
Billets à l'avance sur dépôt.

SALLE GASPÉSIENNE

Menu régulier "à la carte"
Cocktail gratuit au Champagne à 11.30 P.M.
Musique d'orgue et mélodies avec Aldo Conti
Chapeaux de fête, ballons et cadeaux.
Après 9.30 P.M., \$3.00 de charge minimum

CORAL REEF ET SALON FRANÇAIS

Menu régulier "à la carte"
Cadeaux de fête - aucune charge minimum

DESJARDINS

1175 MACKAY, MONTREAL
réservations: 866-9741

ESPAGNOL OU ITALIEN

20 cours — 1 soir par semaine

o l'un o l'autre de ces endroits

École St-Jacques

325 est. boul. de Maisonneuve

École de la Mennais

Rue St-Denis, coin Beaubien

Débutant les 25 et 27 janvier

Depuis 1940, plus de 12.000 personnes ont suivi nos cours. Des la première année, nos étudiants peuvent se débrouiller.

Écrivez ou téléphonez à

L'Union des Latins d'Amérique

844-6835 ou 844-2433

— GRATIS —

L'UNION DES LATINS D'AMÉRIQUE LD 29-12-70
57 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL 126

Je désire des renseignements ☐ d'espagnol
au sujet de vos cours ☐ d'italien

NOM
ADRESSE

Tél.

M. Choquette affirme qu'il n'a pas "cédé" à la condition posée par les trois suspects

par Normand Lépine

Le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, ne veut pas laisser croire que sa décision de ne plus s'opposer à l'octroi de cautionnements aux personnes détenues en vertu de la loi Turner lui a été "dictée" par les frères Rose et Francis Simard.

Au cours d'une entrevue, M. Choquette a déclaré que contrairement à ce qui a été publié hier, il n'a pas "cédé" à la condition posée par les trois suspects concernant les cautionnements.

Comme on le sait, le ministre a annoncé au cours d'une conférence de presse, hier matin, qu'il retire sa décision de s'opposer à l'octroi de cautionnements et qu'il appartiendra désormais aux tribunaux seuls de décider cette question.

M. Choquette a fait cette déclaration quelques heures seulement après l'arrestation des frères Rose et de Francis Simard, dans une maison de ferme située en bordure du village de St-Luc, à environ 20 milles au sud de Montréal.

Avant de se rendre à la police sans opposer de résistance, les trois suspects ont effectivement posé la condition que le ministre de la justice ne s'oppose plus à l'octroi de cautionnements aux détenus et qu'on retourne à la procédure normale devant les tribunaux.

Cette condition a été transmise par les policiers à Me Jacques Ducros, procureur de la Couronne et représentant du ministre dans cette opération policière.

Mais, a précisé le ministre au DEVOIR, "il est inexact de dire que j'ai cédé à cette condition, je n'ai pas pris d'engagement formel en réponse à cette condition".

M. Choquette rappelle que le 22 décembre, il déclarait que sa décision de s'opposer à tout cautionnement était "susceptible de changements suivant les circonstances".

Ces "circonstances", le ministre ne les avait pas précisées, mais on comprend maintenant qu'il s'agissait de l'ar-

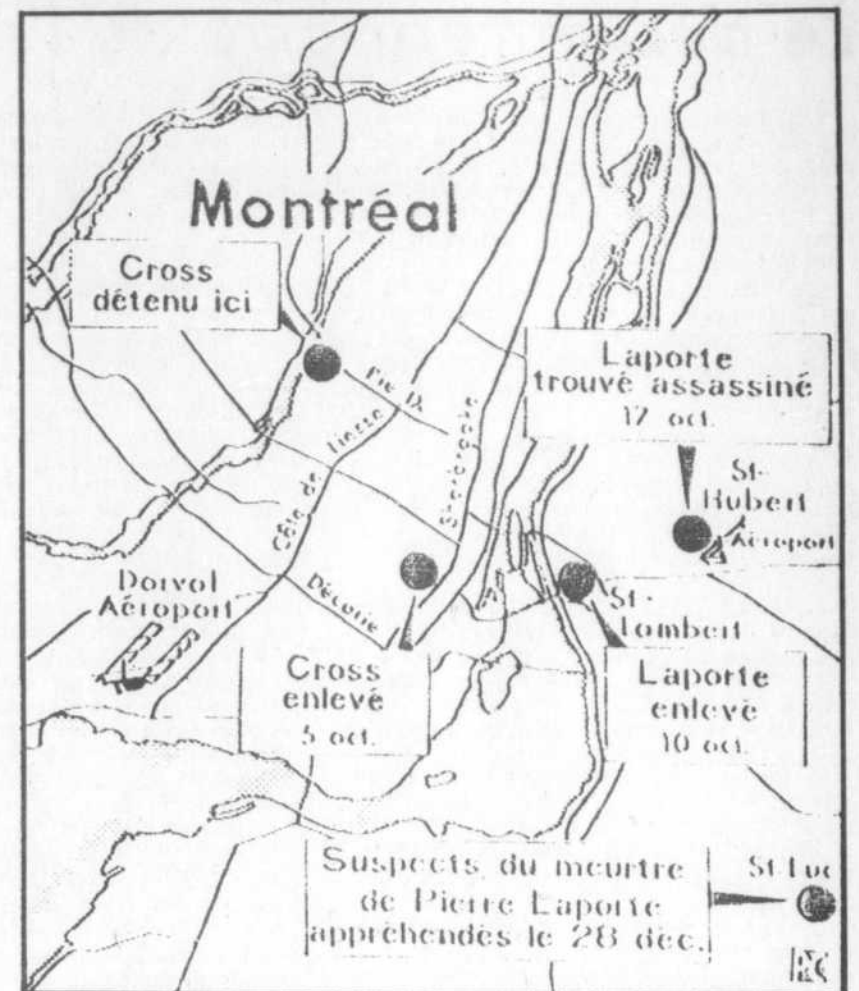
restation des frères Rose et de Francis Simard.

Le ministre ajoute qu'il a toujours été désireux de retourner à la procédure normale concernant les cautionnements, mais qu'il devait faire face à une situation qui nécessitait une procédure anormale.

Le Dr Jacques Ferron, désigné par les trois suspects pour négocier en leur nom cette condition auprès de Me Jacques Ducros, devait d'ailleurs déclarer que la décision du ministre était déjà prise. Son rôle, a-t-il précisé, n'était que d'expliquer aux présumés ravisseurs que la procédure normale des cautionnements ne pourrait être rétablie avant 72 heures.

Les deux négociateurs ont communiqué entre eux par téléphone, Me Ducros étant demeuré chez lui.

"Nous ne voulions pas avoir à déplorer la mort des policiers ni celle des autres", a déclaré le ministre Choquette, hier matin.



Différend à CKAC

Solidarité envers les quatre congédiés

Le malaise persiste à la station CKAC où les négociations sont rompues depuis le 21 décembre entre la direction du poste (Telemedia-Power Corporation) et la section 291 du Syndicat des travailleurs unis de la radio et de la télévision (FTQ-CTC). Hier, les travailleurs syndiqués, à l'unanimité (moins une abstention) ont décidé d'utiliser "tous les moyens" mis à leur disposition pour obtenir le réaménagement de quatre camarades (vendeurs d'annonces) congédiés le 22 décembre alors que leur cause en était au stade de la conciliation.

Le président du syndicat M. Gaston Blais a même qualifié de "manoeuvre sordide" le geste posé par CKAC.

Le syndicat attendait toujours hier la réponse du ministre fédéral du travail, M. Mackasey, à la demande formulée par le syndicat de former une commis-

sion de conciliation de trois membres pour régler le différend actuel qui porte principalement sur la sécurité d'emploi pour les vendeurs. Après la constitution d'une telle commission, les syndiqués pourront acquiescer le droit de grève.

La tâche accomplie par les quatre syndiqués congédiés a été confiée à une agence privée de publicité: "All Canada".

Le porte-parole syndical a fait savoir hier que si une convention est signée à la satisfaction des vendeurs de publicité, il s'agira d'un précédent dans ce secteur au Canada, précédant pour la première fois l'utilisation d'autres postes contrôlés par Telemedia qui dirige M. Philippe de Gaspé-Beaubien.

Les syndiqués ont aussi dénoncé, lors de leur assemblée d'hier, le bouleversement des quarts de travail des techniciens de CKAC.

Le bilinguisme officiel signifierait l'extinction des autres langues

EDMONTON (PC) — L'adoption d'un bilinguisme franco-anglais pourrait signifier l'extinction des autres langues, comme l'ukrainien, et de la culture dont elles sont l'expression, déclare l'Ukrainian Language Association, dans un mémoire qu'elle soumet à la commission Worth sur l'éducation.

Selon l'association, le Canada a besoin d'une "politique linguistique juste" qui reconnaisse l'unilinguisme dans les régions à prédominance unilingue; le bilinguisme dans les régions bilingues et le trilinguisme dans d'autres, comme l'anglais, le français et l'ukrainien.

Le mémoire, approuvé par l'Ukrainian

Professional Business Men's Club d'Edmonton, et d'introduire des cours supplémentaires facultatifs sur la littérature et l'histoire du peuple ukrainien.

Le mémoire, approuvé par l'Ukrainian Professional Business Men's Club d'Edmonton et la division scolaire du comité canado-ukrainien, a été rendu public hier. Il comporte 25 recommandations "dont il faudra tenir compte pour répondre aux besoins des Canadiens d'origine ukrainienne, dans les plans à long terme du système scolaire de l'Alberta".

La commission Worth est chargée d'examiner les problèmes de l'éducation dans la province de l'Alberta.

L'aventure humaine est tragique mais non absurde — Mgr Grégoire

Traversée par des forces contraires, l'aventure humaine est tragique. L'absurde n'est cependant pas la vérité dernière de l'homme convié à l'amour et à la paix.

Tel est le mot d'espoir adressé à la population par l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, dans son message du Nouvel An.

En ce début d'année, il faut nous réjouir. Malgré les angoisses de la vie et peut-être à cause d'elles, malgré l'incertitude et la pauvreté, malgré les querelles et les tensions, réjouissez-vous.

Mgr Grégoire reconnaît le tragique de la condition humaine "parce qu'elle est de part en part traversée par des forces contraires, des contre-puissances, l'opposition de la mort et de la vie, du bien et du mal".

"Pourtant nous ne croyons pas que l'absurde soit la vérité dernière de l'homme. Nous ne l'acceptons pas. Nous nous opposons aux apôtres du suicide et de la tristesse, comme nous refusons la fuite vers l'illusion et les paradis artificiels."

L'archevêque de Montréal déplore particulièrement l'action des marchands d'absurdité et de désespoir. "Qui dira tout le ravage que fait dans notre société le courant de pensée qui ne voit dans le monde que de l'absurdité et du désespoir. Certes la vie est dure, certes il y a des scandales, surtout l'acceptation souffrance des malheureux, la misère

des pauvres, l'humiliation des petits, la vie sans clarté et sans avenir de tant de gens."

Et pourtant l'homme est convié à la paix que Mgr Grégoire, citant Paul VI, présente comme un fruit de l'amour. "Amour et paix sont des entités corrélatives. La paix, la véritable paix, la paix humaine est un effet de l'amour."

"Une bonne, et sainte année à tous!" Ce souhait traditionnel vient terminer le message d'espoir du pasteur de la métropole.

Les maisons de retraites fermées se transforment

Les retraites fermées suivent la courbe de la pratique religieuse qui est à la baisse. Les maisons de retraite qui ont évolué en Centres de renouveau chrétien (CRC) offrent cependant une variété de plus en plus grande de services et accueillent plus de visiteurs que jamais.

Voilà ce qui ressort du mémoire présenté à la commission Dumont, qui effectue une enquête d'envergure sur le rôle des laïcs dans l'Eglise au Québec, par la commission des CRC.

Les quelque 40 CRC de la province ont attiré 64.440 retraitants en 1969, contre 68.391 en 1968 et 88.320 en 1967. Les CRC offrent cependant une variété de plus en plus grande de services: sessions d'études, dynamique de groupe, rencontre de week-end, etc... Grâce à cette polyvalence des services, plus de 100.000 visiteurs se sont ajoutés aux 64.480 retraitants de 1969.

A la suite du tableau de la situation actuelle des CRC, la commission formule dans son mémoire certains vœux. En voici quelques-uns: — Une certaine planification afin que la qualité des centres prime la quantité. — Une attention spéciale au monde des jeunes. — Une plus grande publicité pour l'action des CRC, spécialement de la polyvalence de leurs services. — Une meilleure intégration de l'oeuvre des CRC dans la pastorale diocésaine.

La nouvelle se meurt au Brésil

RIO DE JANEIRO (AFP) — "La nouvelle meurt de jour en jour dans les journaux brésiliens. La maladie de la nouvelle, au Brésil, est provoquée par l'inanition. Il se produit, au Brésil, une subversion du journalisme, de l'éthique et de la morale d'une démocratie, tout ceci pour un même motif: la censure de la presse. On punit et censure les nouvelles, alors qu'il serait correct d'essayer de réduire les actes et les faits qui provoquent ces nouvelles."

Ces affirmations émanent, selon le "O Estado de Sao Paulo", de Carlos Chagas à qui a été décerné le "prix Esso de Journalisme 1970" pour son reportage "113 jours d'angoisse — empiètement et mort d'un président". Après avoir souligné que son reportage était basé essentiellement sur ce qu'il avait "vu, entendu et senti" pendant la maladie et jusqu'à la mort du maréchal Costa e Silva, Carlos Chagas a déclaré qu'il dédiait le prix qui lui a été attribué par "Esso" à l'ancien président "mort pour rétablir la démocratie dans notre pays".

Préfet apostolique

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape a nommé le R.P. François-Joseph Maurer préfet apostolique des îles de Saint-Pierre et Miquelon.

Mgr Maurer appartient à la congrégation du Saint-Esprit et est né il y a 48 ans dans le diocèse de Strasbourg.

COURS DE POTERIE

Session Janvier à Juin à la

POTERIE BONSECOURS

427 est, rue Notre-Dame
Tél.: 844-6253

Début des cours le 11 janvier 1971.

UN SPÉCIALISTE VOUS PARLE "CHEVEUX"



M. R.-A. Pierre, trichologue expliquant les principales fonctions des glandes sébacées.

"Vous n'êtes obligés qu'envers vous-même si vous désirez cesser de vous tracasser devant la perte de cheveux, les pellicules, les démangeaisons ou tout autre malaise du cuir chevelu.

"Par suite de négligence ou de mauvais soins des cheveux, presque tous les individus souffrent de quelque malaise du genre. C'est là la cause de la plupart des cas de perte de cheveux ou de calvitie d'aujourd'hui".

Après examen, M. Pierre répondra franchement à cinq questions: (1) Qu'est-ce qui ne va pas dans votre cuir chevelu. (2) Le traitement Pierre peut-il vous aider? (3) Si oui, jusqu'à quel point? (4) Combien il vous en coûtera? (5) Est-il un bureau médical? Non.

Trop de personnes souffrent de réactions psychologiques dues au mauvais état de leur chevelure. La honte, la tristesse, le dégoût peuvent s'observer.

Ne continuez pas à vivre dans cet état nerveux qui pourrait engendrer des complications.

Habituellement, explique M. Pierre, un homme est entièrement désespéré — et complètement chauve — quand il décide de consulter. Tout le temps qu'il perd ses cheveux, il cherche à justifier sa négligence avec l'une ou l'autre superstition relative aux cheveux. Que la calvitie est héréditaire, que l'homme en vieillissant perd naturellement ses cheveux; que rien ne peut être fait pour arrêter la chute des cheveux.

"Avant qu'il se soit décidé de nous consulter, son cuir chevelu est fort endommagé. Nous devons lui avouer que nous ne pouvons faire rien d'autre que lui conserver les cheveux qu'il possède encore".

Il suffirait de mettre un terme aux affections du cuir chevelu et d'enseigner à l'individu comment prendre soin de ses cheveux à l'avenir.

L. D. 11

DR R. A. PIERRE
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11h a.m. à 8h p.m.
Le samedi: 10h a.m. à 4h p.m.

EN VUE D'ALERER TOUTES LES COMMUNAUTÉS DE MONTRÉAL ET DE DÉNONCER LE MÉPRIS RÉVOLTANT DES DROITS DE L'HOMME EN UNION SOVIÉTIQUE, MANIFESTÉ LORS DES PROCÈS DE LENINGRAD, UNE RÉUNION DE MASSE DE TOUTES LES COMMUNAUTÉS AURA LIEU LE MERCREDI, 30 DÉCEMBRE 1970, À 20 HEURES PRÉCISES AU GRAND SALON DE L'HÔTEL LE REINE ÉLIZABETH, MONTRÉAL

VOTRE PRÉSENCE EST REQUISE

ENTRÉE LIBRE

organisée par le CONGRÈS JUIF CANADIEN, RÉGION DE L'EST

New York Times, 26 décembre 1970

STALINISME À LENINGRAD

Incrédulité et indignation ont été largement et avec raison provoquées par la Cour de Leningrad qui prononça des sentences de mort contre deux des onze accusés reconnus coupables d'avoir comploté pour détourner un avion soviétique. La brutalité inadmissible de ce jugement saute aux yeux du fait qu'aucun détournement n'eut lieu et que des prétendus conspirateurs furent arrêtés bien avant qu'ils ne prennent place dans un avion. Au surplus, les informations de la police secrète soviétique au sujet de toute l'affaire étaient tellement parfaites, qu'on commence à soupçonner que le prétendu complot de détournement était une provocation montée de toutes pièces par un agent du gouvernement.

Ces procès n'auraient pas retenu l'attention mondiale, ni n'auraient abouti à des sentences de mort s'il s'était agi d'une simple et ordinaire procédure criminelle. Au contraire, ceux-ci furent parmi les plus importants procès jamais tenus en Union Soviétique depuis la seconde guerre mondiale. Les vrais accusés devant la Cour n'étaient pas cette poignée d'hommes, mais les dizaines de milliers de juifs soviétiques qui ont courageusement demandé le droit d'émigrer en Israël. Le vrai but recherché par les condamnations à mort n'est point de punir individuellement les prétendus criminels, mais de terroriser les juifs soviétiques. Ceci constitue une technique encore plus brutale que celle employée avec succès par Staline pour réprimer la montée des sentiments sionistes parmi les juifs soviétiques immédiatement après la naissance d'Israël.

Mais Moscou a vraisemblablement mal dressé ses plans. En 1949, lors des périodes noires de la terreur Stalinienne pour tous les citoyens soviétiques, les juifs soviétiques furent intimidés par une campagne de presse féroce contre les "cosmopolites sans racine": définition employée pour désigner les juifs soviétiques sympathiques à Israël. Mais actuellement, nous sommes en 1970; Staline est décédé depuis bien des années; et depuis, de nombreux peuples ont gagné par une lutte courageuse leur liberté ou le soulagement de leurs souffrances. Il y a moins d'une semaine, la classe ouvrière polonaise renversa Wladyslaw Gomulka lorsqu'il outrepassa les limites dictatoriales de la susceptibilité du peuple.

Dans la nouvelle atmosphère des années 1970, le barbare verdict Stalinienn de Leningrad — surtout si les exécutions sont accomplies — provoquera sûrement des réactions contre le Kremlin. Au sein de l'Union Soviétique, elle attisera les sentiments de plusieurs juifs ainsi que ceux d'autres communautés russes minoritaires. Dans le monde libre, l'éventualité de ces exécutions donnera un grand coup à ceux qui prétendent que la Russie a changé depuis Staline.

La nouvelle méfiance envers l'Union Soviétique que ces mesures répressives et bien d'autres ont provoquée est parfaitement manifestée dans la "grave préoccupation" concernant la justice soviétique que les cinq procureurs de cette ville ont exprimée en demandant la permission d'assister aux procès de 20 autres juifs arrêtés. En un mot, Moscou aurait-elle beaucoup plus sage s'il avait ouvert les "sept serrures" dont Nikita S. Khrouchtchev a parlé dans ses mémoires, et autorisé l'émigration libre de tous ces citoyens aussi bien juifs que non juifs.

éditorial

Le dernier épisode de l'affaire Laporte

Un immense soupir de soulagement a traversé le Québec, hier matin, à la nouvelle de la capture, dans une maison de ferme de St-Luc, des trois personnes que la police recherchait depuis plus de deux mois en relation avec l'enlèvement et la mort de Pierre Laporte.

Les frères Rose et Francis Simard ont droit comme n'importe quel citoyen aux procédures impartiales qu'autorise la loi. Il ne saurait être question, sans fouler aux pieds la justice elle-même, de les juger avant que toutes les enquêtes aient été complétées et que leur cause ait été dûment entendue. Déjà cependant, il a été assez question d'eux pour qu'on se sente rassuré à la pensée que la justice pourra bientôt leur demander des comptes suivant les voies régulières.

Comment s'est réalisée au juste la capture des trois suspects? Quels indices ont conduit la police à la maison de St-Luc? Depuis combien de temps les forces policières avaient-elles été avisées de l'existence d'un repaire possible dans le village situé à proximité de St-Jean? Quel rôle ont joué, du début à la fin de l'opération, chacun des corps de police impliqués? Combien de visites furent faites à la maison de St-Luc avant celle d'hier? Quels résultats produisirent chacune de ces visites?

Autant de questions auxquelles on souhaite obtenir avant longtemps des réponses satisfaisantes. Déjà, hier, on entendait dans les salles de rédaction des journaux des versions qui laissaient songeur quant à la qualité de la coordination qui a présidé depuis quelques semaines au travail des forces policières. Il incombera aux autorités compétentes de faire le plus tôt possible la lumière sur les différentes phases de la vaste opération policière qui se poursuit depuis le début d'octobre. Pareille révision pourrait être le signal, dans certains secteurs importants, d'une réorganisation qui ne sera pas superflue.

Pour l'instant, on doit se réjouir de ce qu'une fois de plus, la capture des personnes recherchées ait pu se faire sans que des coups de feu soient échangés et sans par conséquent qu'aucune vie humaine ne soit inutilement exposée ou sacrifiée. Chacune des deux opérations majeures auxquelles les forces policières ont procédé depuis le début de décembre exigeait de la part de

celles-ci une dose élevée de sang-froid et de maîtrise. Il y a lieu de féliciter les autorités compétentes pour la façon dont elles ont veillé, dans chaque cas, à faire passer avant tout le souci de la vie humaine.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée hier matin, M. Jérôme Choquette devait annoncer une autre excellente nouvelle. A compter de maintenant, le ministre de la justice n'entend plus se prévaloir du droit de veto que lui confère la loi Turner en ce qui a trait à la libération sous cautionnement des personnes arrêtées en vertu de la loi d'exception. Il entend s'en remettre en ces matières, sauf cas exceptionnel, à l'autorité ordinaire des tribunaux. C'est là une nouvelle qui laissera froids ceux qui ne s'intéressent à la liberté que lorsqu'eux-mêmes sont impliqués, mais qui réjouira bon nombre de citoyens préoccupés à juste titre par le respect des libertés fondamentales.

Il n'est pas question, sous le régime ordinaire auquel nous revenons, que toutes les personnes présentement détenues en vertu de la loi Turner soient automatiquement bénéficiaires d'une libération sous cautionnement. Il appartiendra aux tribunaux compétents de se prononcer dans chaque cas. Il pourra se présenter des cas où la détention jusqu'au procès paraîtra dictée par le souci du bien public ou la gravité des accusations portées contre certaines personnes. On a du moins l'assurance que le pouvoir judiciaire pourra exercer en toute liberté son autorité normale et qu'il ne sera pas dépouillé plus longtemps au profit du pouvoir politique d'une prérogative qui lui appartient en exclusivité suivant l'esprit de notre régime.

M. Choquette a-t-il fait cette concession de lui-même, ou y a-t-il été plus ou moins contraint par des exigences qu'auraient posées avant de se livrer les trois personnes capturées hier matin? Ici encore, les conjectures allaient bon train hier. M. Choquette, dans sa brève déclaration n'avait établi aucun lien entre sa décision et des pourparlers qui auraient eu lieu avec les trois suspects. Pressé par un journaliste, il dut admettre que la question des cautionnements avait effectivement été abordée au cours d'entretiens secrets qui eurent lieu avec les occupants de la maison de St-Luc par l'entremise du docteur Jacques Feron.

Il sera intéressant de connaître le récit de cette "négociation" qui aurait précédé

la capture des présumés ravisseurs de Pierre Laporte. Ce récit pourra ajouter des éléments intéressants au dossier d'une question qu'on a abordée jusqu'à maintenant avec trop de passion.

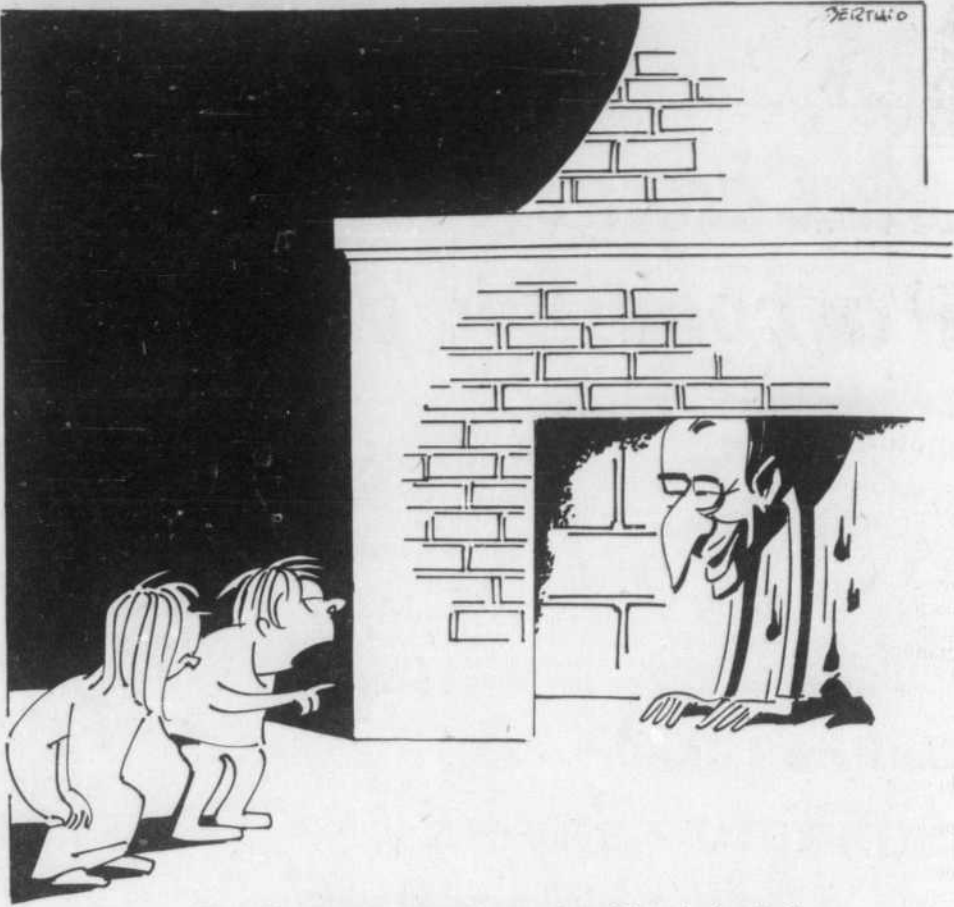
Quoi qu'il en soit de ces entretiens, M. Choquette avait clairement laissé entrevoir le 22 décembre dernier que sa politique relative aux cautionnements (laquelle était alors fortement négative) pourrait être adoucie par "une évolution de la situation". Plusieurs observateurs avaient alors compris que M. Choquette faisait allusion à la capture éventuelle des frères Rose et de Simard. Si telle était l'intention du ministre de la justice, celui-ci serait justifié de soutenir qu'il n'a rien consenti, hier, qui n'ait déjà fait partie du programme qu'il s'était tracé. De toute manière, même s'il avait effectivement fait une "concession", on ne saurait en blâmer M. Choquette, vu que pareille concession a pu contribuer à éviter des scènes inutiles de violence et qu'elle répond à un vœu très raisonnable qu'ont déjà émis de nombreux citoyens et organismes responsables.

Avec l'arrestation des frères Rose et de Simard, une phase importante de la crise ouverte par l'enlèvement de MM. Cross et Laporte prend fin. Les principales personnes soupçonnées de participation à ces actes étant sous verrous, la situation redevient normale en ce qui touche la sécurité publique.

Il incombe dès lors aux autorités compétentes de tracer sans délai un bilan objectif de l'action conduite depuis le début d'octobre, de procéder à une révision des ressources et moyens d'action dont elles disposent, et de déclarer franchement que la loi Turner n'est plus nécessaire si jamais elle le fut vraiment.

La loi Turner ouvre la porte à des précédents très dangereux en matière de rétroactivité, d'action policière et de détention. S'il existe une présomption solide voulant que les forces policières — désormais mieux averties de la nature du problème posé par l'action terroriste — soient capables d'y faire face à l'aide des moyens déjà considérables que les lois ordinaires mettent à leur disposition, il faudrait que soit sans délai retirée la loi Turner, ainsi que le permet l'article 15 du texte approuvé par le parlement il y a quelques semaines.

Claude RYAN



— Zut, c'est pas le Père Noël, c'est Marc Lalonde !

LIBRE OPINION

L'autogestion au niveau des facultés universitaires

par Gilbert TARRAB

professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal

S'il est vrai qu'on parle beaucoup d'autogestion dans le monde académique, il n'en reste pas moins que ce concept nous semble revêtir des sens multiples dans la pensée de ceux qui le prononcent, et c'est pourquoi il nous a semblé utile d'essayer de le circonscrire avec plus de précision.

L'autogestion facultaire est une tentative d'exercice du pouvoir par le groupe "administrateurs - professeurs - étudiants", pris comme entité inséparable. Un groupe (un atelier de travail, une classe de cours) autogéré est un groupe qui se dirige lui-même, qui fait naître ses propres objectifs pour répondre à ses propres besoins, qui fait naître ses propres institutions de direction, de fonctionnement de gestion, de contrôle, d'évaluation et de formation.

C'est pourquoi:

- 1) - L'autogestion ne peut partir que du bas, elle ne se délègue pas - ne s'octroie pas - à partir du sommet.
- 2) - L'autogestion est un acte collectif, né au sein du groupe et assumé par lui.
- 3) - L'autogestion est un acte toujours à renouveler, sinon les pouvoirs se concentrent aux mains d'un seul ou de quelques-uns.
- 4) - L'autogestion est une initiative permanente du groupe concerné, et non seulement une revendication temporaire contre un autre pouvoir.
- 5) - L'autogestion est d'abord et avant tout une prise de conscience par le groupe - ou par une communauté de travail - de sa capacité à se diriger et à s'auto-orienter.
- 6) - L'autogestion est une relation confiante des uns vis-à-vis des autres, sans considération aucune des statuts et rôles, et l'organisation, continuellement renouvelée, de ces relations.

Comme l'écrit Michel Lobrot, "le profit essentiel de l'autogestion réside dans le fait que chacun des participants part de lui-même et prend appui sur l'autre; sans cesse, il est concerné; sans cesse, il est aidé" ("La pédagogie institutionnelle: l'école vers l'autogestion", Gauthier-Villars, Paris, 1966).

7) - L'autogestion n'est pas l'absence de pouvoir ou l'anarchie, mais le pouvoir exercé par tous: l'autorité donnée par la communauté facultaire (administration, corps professoral, étudiants) à ceux qu'elle choisit pour telle ou telle fonction est issue de l'ensemble de la communauté, et contrôlée par elle suivant des modes à définir par la communauté elle-même.

8) - L'autogestion, enfin, n'est pas la délégation du pouvoir à quelques-uns, mais un risque permanent, une "entreprise", mieux: une "aventure" à assumer en commun. En un sens, oui, c'est là un risque de désécurité, de désordre temporaires. Mais à la limite, existe-t-il encore une notion de "pouvoir", au sens habituel donné à ce terme?

C'est pourquoi, dans le cas d'une Faculté:

- L'autogestion ne saurait être seulement une nouvelle méthode de gestion, mais un nouvel objectif que s'assigne la collectivité facultaire: c'est une nouvelle philosophie des rapports de force.

- Ce nouvel objectif, appelons-le "objectif social": la faculté autogérée peut certes avoir une capacité d'innovation et de créativité supérieures à une autre, puisque toutes les matières grises y sont actives, mais la productivité par temps de travail tend à être moins élevée qu'ailleurs. En effet, la co-décision, la

co-information, la participation véritable de tous à atteindre un objectif social commun, tout cela consomme du temps, beaucoup de temps. En général, la tension entre les pôles "gestion" et "pédagogie" est permanente: comment la communauté d'administrateurs, professeurs, étudiants) vivra-t-elle cette tension pour la dépasser? La formation - l'auto-formation, l'auto-apprentissage entraîné par un tel exercice commun des responsabilités ne manquera pas, en tout cas, d'être hautement bénéfique pour l'ensemble de la collectivité.

C'est pourquoi, aussi, les vrais freins à l'autogestion sont surtout dus à l'institution interne de la collectivité en question, bien plus qu'à l'institution externe. Ces freins tiennent à nos mentalités, à nos habitudes, à nos structures mentales, qui se sont adaptées au mode de relations "autorité-revendication": ils tiennent à notre goût (mais c'est un conditionnement subtil) de la sécurité, à notre crainte profonde du changement qualitatif des rapports humains. Ils tiennent aussi à l'apport permanent et incessant demandé à chacun de nous: il n'y a pas, il ne saurait y avoir d'autogestion stable et définitivement structurée.

Je ne puis analyser dans le cadre de ce court article toutes les conséquences méthodologiques et éthiques qu'un tel système sous-tend et ne peut manquer d'entraîner. Je ne puis non plus m'étendre sur les prémisses politico-sociales inhérentes à l'adoption d'un tel système par les responsables. Elles sont en fait évidentes, et sautent aux yeux pour ceux qui savent lire entre les lignes.

lettres au DEVOIR

Chômage et capitalisme

Le problème du chômage est sans doute celui qui torture le plus les citoyens, en même temps qu'il pose aux gouvernements, principalement en temps d'élections, le plus insoluble des casse-tête.

Parallèlement, l'on peut dire que c'est également celui qui fatigue le moins la conscience de cette caste de capitalistes tout-puissants qui font la loi, la pluie et le beau temps dans notre partie de la planète pompeusement appelée le "monde libre".

Pas un jour, ou presque, ne se passe sans que ceux qui nous gouvernent, ou ceux qui aspirent à nous gouverner, ne se livrent à des proclamations enflammées afin de convaincre le bon peuple, chiffres et statistiques en main, que le chômage diminue, que l'on a ou que l'on va créer une foule de nouveaux emplois, que le chômage n'est qu'un phénomène accidentel dû à l'automatisme progressive des industries, etc.

Pas une semaine, ou presque, ne se passe non plus sans que quelque analyste, sociologue ou économiste, promu pour la circonstance au rang de prophète inspiré, ne vienne livrer au public le fruit de ses cogitations savantes sur cette même question et préconiser toutes

sortes de solutions, couramment insipides, qui constituent autant de cataplasmes pour guérir ou atténuer un mal dont ils ne savent, ou n'ont pas, dénoncer la véritable origine.

L'effroyable plaie que représente le chômage, n'en déplaie aux politiciens qui discourent sans arrêt pour en voiler l'importance, ou aux sociologues et économistes qui ergotent sans fin pour en déterminer pudiquement la source, est bel et bien un phénomène intimement lié au système capitaliste lui-même. Il participe à son essence. Il en est, si l'on peut dire, l'une des manifestations les plus révélatrices. A tel point qu'il est pratiquement impossible d'imaginer l'aspect prospère et la rutilante bedaine de l'un sans évoquer aussitôt l'allure famélique et la carcasse décharnée de l'autre.

Or, tant et aussi longtemps que, dans nos Etats dits "démocratiques", la puissance de l'argent servira avant tout à acheter les consciences, à régenter les faibles et à exploiter sans vergogne la misère et l'ignorance d'autrui; aussi longtemps que, dans notre société, l'immense masse des travailleurs servira littéralement de

marchepied et de vache à lait à une poignée de capitalistes rapaces, omnipotents et sans scrupules, il y aura du chômage, avec la séquelle de problèmes sociaux et économiques qui en découlent.

C'est pour cela, surtout, que l'on ne peut espérer guérir notre société de la maladie mortelle du chômage avec des mesures aussi dilatoires que le "recyclage" des sans-travail, la pleine scolarisation de la main-d'œuvre, et l'implantation d'industries nouvelles sur notre territoire.

Présentement, comme toujours, on ne fait qu'engourdir le mal afin d'amener le patient à croire qu'il se porte bien, ainsi que cela se pratique à dose massive en temps d'élections, alors que chacun des partis en lice s'empresse de promettre à tour de bras aux affamés une moisson fantastique de nouveaux emplois et tutti quanti...

C'est aussi bête que d'essayer, en 1970, de soigner le cancer en se frictionnant avec de l'huile de Saint-Joseph, ou de guérir la tuberculose en avalant de l'eau miraculeuse de Notre-Dame-du-Cap!

Pierre VILLEMURE

Québec, 14.12.70

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00, 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00. Courrier de la deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361

bloc-notes

Les condamnés de Léninegrad

Le procès de Léninegrad a soulevé l'indignation des Juifs du monde entier et de tous ceux qui sont épris de justice.

Ce sont surtout des Juifs qui ont été mis en cause dans cette affaire. Les deux condamnés à mort sont des Juifs de l'Union soviétique, de même que la plupart des autres qui ont écopé de longues peines de prison.

Leur crime: avoir comploté pour détourner un avion russe vers Israël.

Evidemment, un tel complot, s'il a bien eu lieu, constitue un délit sérieux. Mais même alors, on est en droit de se demander si les sentences ne sont pas vraiment outrancières. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas eu détournement d'avion, que personne n'a été arrêté dans un avion ou même dans un aéroport.

Ce qui est beaucoup plus troublant, c'est que le procès s'est déroulé à huis clos et qu'aucune preuve n'a donc été établie publiquement contre les accusés. Tout s'est passé également de façon fort expéditive et les journaux soviétiques n'ont à peu près rien publié sur ce qui se déroulait devant le tribunal, sauf

pour traiter à l'avance les prévenus de "bandits et d'assassins".

On admettra qu'il y a amplement place pour toutes sortes de soupçons. Tout d'abord, comment a-t-on pu découvrir tant de complices et dans des endroits si éloignés les uns des autres? Pour le Congrès juif du Canada (voir texte en page 3 du Devoir d'aujourd'hui), il y a lieu de se demander si cette grande efficacité de la police soviétique ne cache pas "une provocation montée de toutes pièces par un agent du gouvernement".

De toute façon, si on était en mesure d'établir une preuve complète et irrefutable, pourquoi a-t-on ainsi procédé dans la clandestinité? Il faudrait bien que la justice soviétique réponde à ces interrogations.

Le Congrès juif canadien a peut-être tort de croire que "le vrai but recherché par les condamnations à mort n'est point de punir individuellement les prétendus criminels, mais de terroriser les Juifs soviétiques", pourtant cette conclusion pourrait bien être fort logique.

La liberté d'émigrer

D'après certains observateurs, en effet, la sévérité des condamnations proviendrait du caractère "exemplaire" qu'on a voulu leur donner. D'ailleurs, on prévoit déjà que d'autres accusations seront portées en rapport avec ce complot. On voudrait faire comprendre aux Juifs qu'on ne tolérera aucune tentative de quitter illégalement le pays.

Encore ici, et toujours en admettant qu'il y a bel et bien eu complot pour détourner un avion, il faut reconnaître qu'aucun pays ne tolérerait de telles tactiques. Toutefois, une question se pose: pourquoi ces Juifs voudraient-ils quitter la Russie soviétique de façon illégitime? Est-ce que, par hasard, on ne leur permettrait point d'émigrer de façon légale? Est-ce que, par hasard, on leur refuserait le droit d'aller s'établir là où ils le désirent?

Un lecteur du "Devoir" nous écrivait, ces jours derniers, et justement en rapport avec le procès de Léninegrad, que le but du Kremlin "est de punir les trois millions de Juifs qui vivent dans l'URSS pour avoir dit non à la politique d'assimilation forcée qui leur fut imposée par les dirigeants de Moscou". Cette interprétation reste plausible. On ne songe pas à lui illégalement un pays quant on peut le faire dans la légalité.

S'il est vrai qu'on refuse un visa de départ aux Juifs qui en font la demande, comment peut-on s'étonner que certains d'entre eux aient ainsi la tentation de recourir à des moyens extrêmes pour mettre leur projet à exécution? Les groupes minoritaires n'ont-ils, en Russie, que la liberté de s'assimiler?

Est-il exagéré de parler de nouvelle "purgée stalinienne"? Peut-être. Nous savons trop peu de choses sur cette affaire pour risquer un jugement aussi brutal. Il n'en reste pas moins que les apparences sont extrêmement troublantes.

Des protestations à formuler

Il semble bien qu'on soit ici en face d'une drôle de conception des libertés civiles et des droits de l'homme. Le procès de Léninegrad et les autres procès semblables qu'on annonce doivent nous inquiéter.

Et comme les Soviétiques ne se gênent généralement pas pour se mêler des affaires des autres et dénoncer les moindres irrégularités qui peuvent se produire à l'étranger, les hommes libres du monde entier ont sûrement le droit de leur demander des explications, à leur tour.

Le gouvernement de ce pays devrait, au fait, joindre sa voix à celle de tous ceux qu'ont justement émus les événements de Léninegrad. Cette affaire ne concerne pas que les Juifs. Elle nous concerne tous; elle concerne tous ceux qui n'acceptent pas que la justice soit bafouée dans quelque coin du monde que ce soit.

Les condamnés de Léninegrad doivent interjeter appel de leur sentence dans les jours qui viennent. Il faut espérer que cet appel sera autorisé. Mais si cet appel devait se révéler inutile, comme on paraît le croire généralement, il faudra faire pression sans tarder sur les autorités soviétiques pour qu'elles usent de leur pouvoir de clémence. Les dirigeants du Kremlin auront de la difficulté à ne pas plier sous le poids de l'opinion publique mondiale.

Vincent PRINCE

lettres au DEVOIR

L'Université de Sherbrooke et la langue française

La faculté de médecine de l'université de Sherbrooke a été reconnue par les années passées comme une faculté dynamique, toujours prête à innover et à modifier ses structures.

Elle demeure encore cette année fidèle à sa réputation d'innovatrice! En effet, au même moment où la C.S.N. réaffirme sa confiance pour une politique linguistique favorisant l'usage du français, au même moment où le gouvernement Bourassa lutte à General Motors pour l'établissement du français comme langue de travail, la faculté de médecine se permet une interprétation abusive du déjà malheureux bill 63. Elle laisse tout simplement, dans certains cas, l'enseignement se donner dans la langue choisie par les professeurs, c'est-à-dire l'anglais et cela malgré le désir des étudiants. On se souvient, entre autres, que ce bill 63 donne aux parents le libre choix de la langue d'enseignement de leurs enfants et non pas le droit aux professeurs d'enseigner dans la langue de leur choix.

Résultat? Environ le tiers des cours de la première session, en première année (ce qui fait un nombre d'heures assez impressionnant) l'ont été en anglais malgré la désapprobation des étudiants (tous francophones) qui s'est manifestée par une pétition signée à 95%, des réunions et des revendications à des niveaux supérieurs.

Les justifications de ce triste état seraient, selon les autorités,

d'ordre pédagogique: "Les professeurs s'expriment mieux en anglais, d'où possibilité d'avoir de meilleurs cours". On oublie trop facilement le risque d'une diminution de compréhension de la part des étudiants. Pourquoi n'engage-t-on pas des professeurs francophones ou encore bilingues? A cela on rétorque que "les professeurs anglophones sont plus compétents que les professeurs francophones disponibles, dans la matière où la majorité des cours

sont donnés en anglais, soit en biochimie". D'après la qualité des cours reçus jusqu'ici, c'est une réponse peu justifiable de la part de l'administration. Nous croyons que l'on a tendance ici et partout au Québec à associer trop rapidement "compétence" et "langue anglaise": "complexe de colonisé", quoi! De toutes façons, c'est le meilleur moyen d'empêcher les nôtres d'acquiescer de l'expérience et de s'améliorer.

Ce n'est pas la première fois

que l'on remet en question la valeur pragmatique de nos institutions culturelles. Ici on nous dit: "Les cours en anglais, ça vous sera beaucoup plus pratique demain". Si le rendement et l'efficacité priment tant pour certains (bien que tous nous en voulons) et surtout si l'on persiste à nous faire croire que la culture française "ce n'est plus viable ici", que la science "c'est plus pratique en anglais", eh bien! que le gouvernement cesse de lutter à General Motors, qu'il

présente d'autres "bill 63" et assimilons-nous dès maintenant aux 220 millions d'anglo-saxons qui nous cotoient sur le continent américain.

Michel BROUILLARD,
Yves BASTIEN,
Robert DUBÉ,
François LAJOIE,

étudiants 1ère année, Faculté de Médecine, Sherbrooke, 15-12-70.

Indemnité réclamée pour arrestation injustifiée

de sûreté, en fracassant une partie du cadre de la porte.

Les quatre (4) membres de la Sûreté pénétrèrent alors dans la maison, me mirent en état d'arrestation, avant même la promulgation des règlements intentés en vertu de la loi sur les mesures de guerre qui n'eut lieu qu'à 11:00 heures a.m. le même jour; règlements qui, seuls, permettaient de m'arrêter ainsi sans mandat et sur la foi d'un seul soupçon.

On procéda alors à une odieuse perquisition, emportant une boîte et un grand sac remplis de documents et de papiers personnels. Ils me demandèrent ensuite de les suivre, laissant seule mon épouse sous un choc émotif très grave.

A la suite de cette arrestation illégale, on me conduisit au Centre

de prévention de Montréal où on prit mes empreintes et différentes photos de ma personne, comme un véritable criminel.

Je ne pus communiquer avec un avocat et avec ma famille que 13 jours après mon arrestation. Je fus finalement libéré le 1er novembre 1970 vers 4:00 hres p.m., c'est-à-dire le jour même des élections municipales de Trois-Rivières.

Durant cette période de détention, je n'ai été interrogé que pendant quelques minutes sur des sujets d'ordre général et on fut incapable de me fournir les véritables motifs de mon arrestation.

Je me vois donc obligé, à la suite de cette effraction à mon domicile et de mon arrestation illégale, de vous demander, premièrement,

d'enquêter sur les agissements des membres de la Sûreté et d'obtenir d'eux une indemnité adéquate et les réparations nécessaires pour tous les troubles qu'ils m'ont causés, c'est-à-dire: qu'ils me remettent immédiatement tous les papiers et documents qu'ils ont saisis chez moi, qu'ils détruisent tout souvenir de mon passage au "centre de prévention, qu'ils indemnisent mon épouse de son manque à gagner qu'elle a subi durant une semaine à la suite du choc nerveux résultant de mon arrestation et qu'on m'indemnisé personnellement pour les bris résultant de l'effraction à mon domicile.

Marcel DESJARDINS,

2-12-70

des
idées

des
événements

des
hommes

Jean Mayer à l'ACFAS

Pour une politique de l'alimentation et de la nutrition

par Fernand MARTEL
professeur à l'université Laval

C'est dans la nuit du 15 au 16 octobre dernier que fut décrétée la loi sur les mesures de guerre au Canada. Le 17 du même mois se tenait à Québec un événement qui, dans des circonstances normales, eût attiré l'attention d'un grand nombre d'individus. Dans le programme de son 38^e congrès annuel, l'ACFAS avait inscrit un symposium intitulé "Nutrition et civilisation", auquel la présence du professeur Jean Mayer devait conférer un caractère hautement scientifique et profondément humain.

Il est compréhensible qu'à ce moment, les esprits fussent autrement préoccupés et qu'un trop petit nombre de journalistes n'eurent le loisir de rapporter de façon convenable les résultats de cette rencontre.

Ce symposium avait pourtant comme but premier de faire connaître (d'ailleurs) à nos milieux scientifiques, intellectuels et gouvernementaux, les implications de la science de la nutrition pour notre société.

Jean Mayer n'est pas qu'un savant préoccupé du rôle de l'alimentation dans l'organisme vivant. Il n'est pas qu'un professeur de nutrition humaine à l'université de Harvard. Il est surtout un nutritionniste qui a cherché et trouvé les moyens de rendre un plus grand nombre de pauvres moins malheureux en leur facilitant l'accès à des aliments

sains et en quantités convenables.

En 1969, à la demande d'u président Nixon et à titre de conseiller spécial auprès du président des Etats-Unis, Jean Mayer a organisé et présidé la désormais célèbre Conférence de la Maison blanche qui devait étudier et appliquer les moyens propres à enrayer la pauvreté aux Etats-Unis et à faire disparaître les conséquences de celle-ci sur la santé publique.

La malnutrition aux USA

Appelé, dans les cadres du symposium de l'ACFAS, à rappeler les résultats de cette conférence, le professeur Mayer a grandement fait état de la malnutrition qui sévit dans la population américaine. Rappelant que la science de la nutrition est devenue telle vers 1930, à partir de la publication du traité de G. Lusk, The Elements of the Science of Nutrition, qui faisait la somme des connaissances du temps sur les carences vitaminiques, il précisait que de telles carences existent toujours dans plusieurs couches de la société nord-américaine. Non seulement chez certains groupes ethniques plus défavorisés (mexicains, porto-ricains, indiens) mais également, dans des agglomérations de race blanche (Nouvelle-Angleterre, Vermont).

"Les carences alimentaires classi-

ques sont liées beaucoup plus à l'état économique des populations, y compris certains groupes de populations à l'intérieur d'Etats développés, qu'on ne s'en était rendu compte". "Quand on pense au bérubéri, on pense à l'extrême Orient, quand on pense à la pelade, on pense à certaines régions de Roumanie ou d'Espagne; quand on pense à la carence en vitamine A, on pense au Moyen Orient, à certaines régions d'Afrique, particulièrement de l'Afrique du Nord. Mais le fait est que parmi les populations riches, nous avons encore, à l'heure actuelle, des modes d'alimentations qui mènent à des carences. Et, je crois, qu'une des découvertes qui ont le plus ébranlé les Etats-Unis il y a quelques années, ce fut de constater, aux Etats-Unis mêmes, qu'il y avait des zones de pauvreté si considérables, qu'on y retrouvait beaucoup des carences classiques".

"Le système économique que nous avons, si puissant et si favorable à l'été par la majorité des habitants, tend à laisser en arrière, une marge de population de 10 à 15%, qui est peu employée ou qui est malade, ou qui, à cause de la situation géographique ou de préjugés ethniques, ne participe pas à l'ensemble des progrès. Et c'est ainsi qu'aux Etats-Unis, nous avons trouvé qu'il y avait un certain nombre de groupes parmi lesquels on retrouvait

la disette et, surtout, les carences nutritionnelles".

"Je dois dire qu'aux Etats-Unis, à cause du fait qu'il est beaucoup plus facile de monter des manifestations de revendication sociale dans les villes, on a eu tendance à donner beaucoup plus d'attention aux pauvres des villes qu'aux pauvres des campagnes. Et, quelles que soient les difficultés de vivre quand on est pauvre dans une ville comme Chicago ou comme New York, le fait est que, dans une population aussi urbanisée qu'aux Etats-Unis, plus de la moitié des gens très pauvres sont encore dans les campagnes".

"L'ensemble des dépenses pour l'alimentation des pauvres a passé de 1/2 milliard de dollars l'année dernière à 4 milliards de dollars cette année, et je crois qu'avec un petit effort supplémentaire, nous arriverons probablement à juguler essentiellement le problème de la malnutrition dû à la pauvreté, d'ici un an ou deux".

"Certaines organisations ont revendiqué un minimum de \$5,500.00 à toutes les familles des Etats-Unis. Ce qui paraît un minimum élevé ne représente, quand on calcule le coût total, qu'à peu près 70 milliards de dollars par an, c'est-à-dire un an d'accroissement du revenu national; de sorte qu'on en est au point où si, pendant un an l'accroissement du revenu national était dévolu uniquement aux pauvres, et que ensuite, les choses reprennent au même taux, on éliminerait en fait, de façon pratique, la pauvreté. Et ainsi semble se vérifier cette parole célèbre de Martin Luther King, à savoir qu'on est arrivé au point, dans les pays industriels, où pour éliminer la pauvreté, on n'est plus forcé de prendre l'argent des riches pour le donner aux pauvres, mais il suffit que les riches deviennent plus riches plus lentement pour que la pauvreté puisse être éliminée".

Après avoir indiqué les moyens économiques mis en branle pour enrayer la pauvreté et, du même coup, améliorer l'état nutritionnel de la population américaine, le professeur Mayer s'interrogeait de ce qu'est devenue notre alimentation.

Aliments douteux

Les enquêtes alimentaires faites par le département de la nutrition aux Etats-Unis, ont montré que, de 1900 à 1960, l'alimentation moyenne du citoyen américain en ce qui concerne les apports alimentaires des différentes vitamines, protéines, etc., s'est améliorée constamment. Depuis 10 ou 15 ans par contre, "nous sommes arrivés à une espèce de plateau et, pour certaines vitamines et certains minéraux, nous sommes en train de redescendre du point de vue nutritionnel. C'est le cas par exemple pour la vitamine A, pour le fer, pour le calcium et c'est aussi le cas pour certains minéraux dont on a besoin en traces, tels le zinc, le chrome. Que s'est-il passé? Notre alimentation est devenue de plus en plus variée à mesure que le niveau économique montait et a été envahi par un certain nombre d'aliments de valeur extrêmement douteuse, comme toutes les boissons sucrées qui représentent dans certaines régions, des calories en quantités considérables. Pour beaucoup d'enfants, cela constitue un ap-

port calorique excessivement élevé qui n'apporte absolument rien à l'alimentation si ce n'est que du sucre. Les gens consomment un grand nombre de snacks enrichis en regardant la télévision à toute heure du jour et de la nuit et cela remplace de plus en plus un grand nombre d'aliments classiques. On se rend compte de plus qu'un tiers des repas, aux Etats-Unis, sont pris en dehors de la maison. Cela représente plus de 40% des dépenses alimentaires. Quant aux aliments consommés à la maison, plus de 50% sont maintenant des aliments pré-fabriqués".

Et encore, un bon nombre d'éducateurs en matière de nutrition, continuent à avoir une optique de 1940 et continuent à parler des principaux groupes d'aliments, ce qui ne représente absolument plus rien du point de vue de la nutrition.

"Qu'est-ce qu'une pizza par exemple, représente? Si vous regardez les étiquettes, vous ne pouvez pas savoir ce que vous mangez. Elles vous disent qu'il y a des graisses hydrogénées. Vous ne savez pas si c'en est beaucoup ou si c'en est un peu. Vous ne savez pas s'il s'agit d'un aliment pauvre ou riche en calories. Ça vous dit oeuf, mais vous ne savez pas si c'est du jaune ou du blanc, si vous mangez du cholestérol ou si vous n'en mangez pas. Ça vous dit sel, mais vous ne savez pas si c'en est beaucoup ou peu. Il n'y a aucun doute que si vous achetez de la nourriture pour votre chien ou votre chat, vous avez des données beaucoup plus précises sur ce que vous achetez que si vous achetez des aliments pour vous-mêmes".

Les maladies cardio-vasculaires

"Là où nous avons fait le moins de progrès, c'est en ce qui concerne les relations de la nutrition avec les maladies de dégénérescence, en particulier les maladies cardio-vasculaires".

"En 1949, nous avons dépensé aux Etats-Unis, \$12,000,000,000. de dollars pour la santé publique, c'est-à-dire pour l'ensemble de la médecine, des hôpitaux, des médicaments prescrits, etc. L'an dernier, la dépense a été de \$63,000,000,000. de dollars. Dans ces vingt ans, nous n'avons fait absolument aucun progrès sur la durée de vie des mâles adultes et que des progrès insignifiants sur la durée de vie des femmes. Nous dépensons de plus en plus d'argent pour rester essentiellement au même niveau. Quand nous y regardons de près, il est extrêmement clair que la raison de tout ceci est l'explosion pandémique des maladies cardio-vasculaires et en particulier coronaires. Trois ans de suite nous avons plus d'un million de morts cardio-vasculaires et plus de 750,000 coronaires. Et, il faut ajouter à ces morts, à peu près trois fois plus de coronaires non fatales. Nous pouvons donc compter que nous avons près de trois millions de coronaires aux Etats-Unis".

"Certainement, quelles que soient les prouesses de nos collègues chirurgiens, un million de transferts de coeurs par an n'est pas une solution pratique; nous n'aurions pas assez de chirurgiens thoraciques, pas assez d'infirmières et nous aurions des problèmes à vouloir obtenir un million de donneurs volontaires ou autres par an. Par contre, nous

savons que cette augmentation considérable d'affections cardiaques, est due à un certain nombre de phénomènes sociaux dont le plus important est, je crois, l'exercice. L'exercice physique a un certain nombre d'effets, tous importants, du point de vue cardio-vasculaire. Nous avons démontré, dans mon laboratoire, il y a un certain nombre d'années, que l'activité physique régulière a un effet considérable sur le maintien du poids. Les individus actifs sont réglés du point de vue appétit. Si leur activité descend au-dessous d'un certain niveau, l'appétit n'est pas réduit d'autant et l'obésité survient. L'exercice régulier a par ailleurs un effet très favorable sur la pression sanguine, et également sur le taux du cholestérol, qu'il diminue. D'autre part, un exercice régulier et vigoureux a tendance à créer une circulation collatérale qui, sans diminuer nécessairement l'incidence d'occlusion coronarienne, permet à la plupart des gens d'y survivre. Voilà donc un élément (exercice) qui tend à disparaître de plus en plus de la vie moderne et qui est peut-être la cause principale de l'augmentation des décès cardio-vasculaires. Une deuxième cause, comme vous le savez, c'est une alimentation trop élevée en graisse saturée. Il y a aussi la consommation trop grande de sel."

Phénomène critique

"Dans les pays développés, je crois qu'on se rend de plus en plus compte que l'alimentation est un phénomène tout à fait critique, qu'il est possible d'exercer un contrôle beaucoup plus serré du point de vue nutritionnel qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, qu'il faut éviter les conséquences médicales de notre alimentation, conséquences de plus en plus dramatiques qui vont nécessiter le développement d'une politique nationale réelle de l'alimentation et de la nutrition".

Au cours du symposium, plusieurs questions pertinentes furent posées au professeur Mayer dont la principale fut celle d'établir les effectifs humains nécessaires à la poursuite d'une politique nationale d'alimentation saine et de nutrition préventive et curative.

"Je crois qu'il y a un certain nombre de mesures qui doivent être prises. La première, évidemment, c'est qu'il faut faire de l'enseignement de la nutrition dans les facultés de médecine. Il est illusoire d'espérer avoir une population qui sache ce qu'est la nutrition quand nos médecins ne savent pas grand-chose de la nutrition. Dans une enquête faite à Boston, nous nous sommes rendu compte que la différence n'est pas grande dans le degré de connaissances de médecins et de leurs secrétaires au sujet de la nutrition. Les médecins en savent un peu plus que leurs secrétaires, à moins que celles-ci n'aient eu des problèmes de poids. Il y a une différence entre les médecins titulaires et les internes. Les médecins internes sentent qu'ils n'en savent pas assez au sujet de la nutrition tandis que les médecins titulaires sont parfaitement satisfaits de leurs connaissances... Je dois ajouter que d'une façon générale, plus je vieilliss, plus je suis persuadé que le meilleur espoir de la réforme des études médicales vient des étudiants plus que des facultés."

lettres au DEVOIR

La sécurité dans la médiocrité

Nous sommes encore bien éloignés du jour où une majorité de Québécois réclamera l'immigration au pouvoir. La récente nomination d'un commissaire-enquêteur au ministère de l'éducation consacre une fois de plus notre méfiance héréditaire à l'égard des idées, notre recul apeuré devant la réflexion ou la discussion.

Nos hommes politiques et les partisans d'un contrôle sévère et d'une saine orientation de l'enseignement ont pourtant vécu cette très chrétienne époque pendant laquelle notre élite recevait dans des institutions qui lui étaient jalousement réservées, l'instruction "virile" chère au député Bienvenu. Peuvent-ils vraiment souhaiter revenir à cette époque où régnaient au nom des valeurs sacrées l'absence quasi totale de discussion et l'autorité livresque et prudente des enseignants? N'ont-ils pas davantage apprécié les trop rares professeurs, qui à l'occasion et timidement, apportaient quelques éléments extérieurs ou actuels afin de compléter ou d'assouplir un enseignement généralement dogmatique?

Et que penser, avec le recul des années, de l'endoctrinement institutionnalisé, encombrant ou

remplaçant les cours: les vocations, la religion, la morale... thèmes valables mais qui présents dans les limites étroites de l'époque, sans possibilité de discussion et introduites à l'aide de prétextes vagues dans tous les domaines de l'enseignement, sollicitaient une adhésion inconditionnelle des étudiants?

Et soudain, l'enseignement cessait d'être cette activité unitaire, pour devenir un dialogue, peut-être encore mal rodé, avec des étudiants qui interrogent et demandent à dépasser les cadres traditionnels. Bien entendu ceci risque de provoquer des bouleversements d'autant plus grands qu'une grande partie de notre société n'a pas été formée dans ces cadres plus souples.

Il est normal et souhaitable qu'une autorité compétente planifie et dirige le fonctionnement d'un système d'éducation. Mais il est anormal et inquiétant qu'une sélection idéologique, dont les critères sont pour le moins discutables, limite ce contrôle à des domaines bien précis, domaines où la créativité et l'engagement des professeurs et des étudiants sont inévitables, alors que dans des domaines aussi fondamentaux et aussi menacés que la langue et la culture nous assistons à la for-

mation de véritables infirmes intellectuels.

Vérifier les plaintes des parents contre les enseignants, procéder discutable au départ, mais qui dans le contexte actuel se limitera certainement à un contrôle "idéologique" de l'enseignement en laissant de côté avec la meilleure foi du monde l'étude de difficultés qui paralysent notre système depuis des années.

Ces mesures sont d'ailleurs insuffisantes. Ne faudrait-il pas en venir à supprimer tous les cours qui provoquent une certaine réflexion personnelle de l'étudiant? Doit-on au contraire se limiter à transmettre aux étudiants notre traditionnel "amorralisme politique" selon l'expression du professeur Gérard Bergeron? Utiliser le Journal des débats de l'Assemblée nationale comme manuel d'instruction civique, serait-ce faire preuve d'objectivité?

Certains citeront des exemples extrêmes d'enseignants ayant posé des gestes partisans mal inspirés ou exerçant une "influence malsaine". Entre des comportements dont le traitement relève davantage de la psychiatrie et le rôle normal d'animateur du pro-

fesseur, il existe une distance énorme et facilement repérable. Il serait irréaliste de tenter de transformer les professeurs en êtres mécaniques, privés de tout lien avec le contexte social.

La généralisation de l'enseignement télévisé sous contrôle gouvernemental, l'utilisation de textes identiques, la centralisation absolue et parfaite permettraient aux éléments sains de la société de se débarrasser définitivement "des enseignants qui n'enseignent pas" et de les remplacer par des techniciens et fonctionnaires spécialisés auxquels on ne confierait que des responsabilités purement matérielles.

Il est déplorable qu'un universitaire ait accepté de jouer ce rôle de censeur et ceci à la demande des autorités politiques. Il est également déplorable qu'il s'agisse d'un universitaire appartenant à un département des sciences sociales. Il semble qu'il se fasse complice de mesures et surtout d'une conception générale de l'enseignement qui, auront comme résultat probable le maintien de notre société dans un état avancé de sous-développement politique.

Christiane BACAVE

Outremont 2-12-70

Des comparaisons dangereuses

Dans un discours prononcé récemment, M. Choquette a malencontreusement fait un parallèle entre la situation politique de l'Allemagne pré-nazie et celle que nous vivons aujourd'hui. Je m'étonne beaucoup qu'une analogie aussi didactique n'ait pas encore été mise à jour par ceux qui se font un devoir d'informer le peuple. Qu'attendent-ils donc pour nous rappeler les relations vicieuses du grand capital allemand et du parti nazi? Et les fornications secrètes des "Montreal Trust" et autres "Bank of Montreal" de l'époque avec les Cham-

pions aryens du "law and order". Que ne nous remettent-ils en mémoire la contribution de la majorité silencieuse lors de l'élection démocratique d'Hitler aux postes de commande: et le rôle des crédistes-instruits, type Bienvenu? Que ne nous instruisent-ils du soutien massif qu'accorda le peuple allemand au régime totalitaire au lendemain de l'incendie du Reichstag? (M. Drapeau, avec vos 82% et 40 ans de retard, vous faites figure de mauvais apprenti). Que ne nous disent-ils comment un incendie et une insurrection "apprehendée" peuvent se confondre

face au jugement impartial de l'Histoire. Que ne nous rappellent-ils le sacrifice de leurs compagnons "communistes" de l'époque? Oui, tout comme l'Allemagne des années 20, le Québec est politiquement instable: mais à qui donc, M. Choquette, revient le rôle du dictateur? Qui donc aujourd'hui agit comme si l'Histoire n'était que le hasard de la force? Qui donc se fait applaudir bruyamment quand il affirme que les risques d'anarchie rendent souhaitable l'instauration d'un régime policier?

A ces évidences objectives, M. Choquette oppose des sophismes "populaires" du genre: "Puisque ceux qui ont souffert du nazisme sont aujourd'hui avec nous, notre politique a certainement du bon!" Voyons M. Choquette, qu'importe-t-il que les Müllers, les Krupps de 1930 s'appellent aujourd'hui Goldstein ou Bronfman? Que les damnés de notre régime s'appellent chômeurs ou assistés sociaux? la même bonne conscience bien nourrie, inspire les uns la même

négarion de l'homme anéanti les autres.

M. Choquette, vous n'êtes certainement ni ignorant, ni abject au point de faire sciemment de telles simplifications. J'ose espérer que c'est simplement votre attachement morbide à une idéologie qui vous aveugle. Mais ne sont-ce pas là les symptômes originaux du fanatisme? Evidemment, vos mass media ont fabriqué une tout autre image du fanatisme. Le fanatisme par flic interposé, ça devient du "sens de l'intérêt général". Alors, d'après-vous M. Choquette serait un fanatique? Voyons jeune homme, vous déraisonnez!

Franco CHIESA,

étudiant.

Montréal, 1-12-70.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BRANCHAUD Mlle Gabrielle (Gaby), A Montréal, le 28 décembre 1970, est décédée, Mlle Gabrielle (Gaby) Branchaud, fille de feu William Branchaud et de feu Evelina Bourdon, demeurant au 222 est, rue Fleury. Les funérailles auront lieu jeudi le 31 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon Roland Besson, 404 Raymond-Casgrain, Québec, Père de M. et Mme Jean-Paul Morisset (Micheline Léveillé) d'Ottawa, Mme Odile Morisset de Mexico, M. et Mme Denys Morisset (Lucille Koenig). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon Cloutier & Fils, No 975 rue Marguerite-Bourgeoise à 1 heure 45, pour se rendre à l'église St-Jude où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORISSET Gérard, A Québec le 28 décembre 1970 à l'âge de 72 ans, est décédé, Gérard Morisset, ex-conservateur du Musée de la Province et directeur de l'Inventaire des Oeuvres d'Art. Epoux de Marguerite Mignault, demeurant au 404 Raymond-Casgrain, Québec, Père de M. et Mme Jean-Paul Morisset (Micheline Léveillé) d'Ottawa, Mme Odile Morisset de Mexico, M. et Mme Denys Morisset (Lucille Koenig). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon Cloutier & Fils, No 975 rue Marguerite-Bourgeoise à 1 heure 45, pour se rendre à l'église St-Sacrement où le service sera célébré à 2.00 heures. Et de là au cimetière de Belmont, Québec, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, des dons à la Société Canadienne du Cancer et à l'Institut des Aveugles, seraient appréciés.

TOUT POUR LE BAR

Dupuis à tout ce qu'il vous faut pour vraiment ravir la personne à qui vous voulez plaire pendant la nuit de Noël ou du Nouvel An. Au Rayon des articles de bar, troisième étage, vous trouverez toute une gamme d'articles de bar à des prix convenant bien à votre bourse. Vous pourrez ainsi faire votre choix parmi des ensembles de carafes, des verres, des services à cocktail, des petits articles, tels que tire-bouchon, décapsuleur, mélangeur, etc. Le Jour de l'an est proche; pensez à vos amis et à vous même. N'attendez pas, venez alors que le choix est grand!

Troisième - Rayon 760

DUPUIS

Centre-ville seulement





**UN CADEAU ORIGINAL
À L'OCCASION DES FÊTES**

(voir détails en page 6)



SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER
Centre de Documentation et de Formation

Le SUCO, depuis près de dix ans, permet à des Canadiens de vivre une expérience de coopération à l'étranger et leur fait découvrir la réalité du développement des sociétés. Devant le reveil de la coopération internationale au Québec et face au nombre croissant de personnes qui manifestent un désir d'engagement sur le plan international, le SUCO offre des cours de formation en coopération internationale et sur le développement des sociétés, de façon à permettre aux intéressés de saisir tous les enjeux et la complexité des situations, pour enfin évaluer graduellement le rôle de chacun face aux réalités du Tiers-Monde.

Les cours s'adressent aux personnes qui aimeraient aller travailler dans les "pays en voie de développement", également, aux étudiants, aux autres organismes ou agences de coopération internationale. En bref, ils s'adressent à toute personne intéressée aux multiples facettes des sociétés et de leur développement.

Cours de Formation

Je serais intéressé (e) au (x) cours suivant (s):

- ☐ **DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION INTERNATIONALE**
Lundi, de 19 h 30 à 22 h, du 25 janvier au 24 mai 1971. (45 heures)
- ☐ **ASIE: CIVILISATIONS ET PERSPECTIVES SUR L'ORIENT**
Mardi, de 19 h 30 à 22 h, du 26 janvier au 25 mai 1971. (45 heures)
- ☐ **AMÉRIQUE LATINE: LA CONSCIENTISATION EN AMÉRIQUE LATINE**
Mercredi, de 19 h 30 à 22 h, du 27 janvier au 26 mai 1971. (45 heures)
- ☐ **AFRIQUE: RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE**
Jeudi, de 19 h 30 à 22 h, du 28 janvier au 27 mai 1971. (45 heures)

(s.v.p. écrire en lettres moulées)

NOM

ADRESSE

TELEPHONE RESIDENCE TRAVAIL

REMARQUES

Veuillez retourner dûment rempli à:

SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER
Centre de Documentation et de Formation,
Service de la Formation,
4824, Chemin de la Côte-des-Neiges,
Montréal 247, Qué., Tél.: 735-4561

informations

internationales

Le procès de Léninegrad

Moscou dénonce la campagne de calomnies antisoviétiques

MOSCOU (AFP) — "Le mensonge a les jambes courtes". C'est en citant ce vieux proverbe russe que l'agence Tass, par la plume de son commentateur Youri Kornilov, s'élève énergiquement (lundi) contre la "campagne de calomnies" et "l'hystérie" antisoviétique, déclenchées en Occident à propos de ce que le commentateur appelle "la prétendue affaire de Léninegrad".

"Le procès de Léninegrad contre un groupe de criminels qu'il s'apprêtait à s'emparer par la force d'un avion soviétique et à l'embarquer à l'étranger, affirmait-il, s'est déroulé en pleine conformité avec les principes de la législation soviétique et le verdict rendu par le tribunal est fondé sur des faits incontestables".

Toutefois, poursuit Youri Kornilov, "certaines personnes à l'ouest ont jugé bon d'utiliser ce verdict pour déclencher une hystérie antisoviétique (...). Dans cet orchestre antisoviétique, le rôle de premier violon est joué par les organisations sionistes et, avant tout, par le dit "co-

mité de défense des Juifs", intimement lié à la réaction israélienne. Malgré toute son habileté, la propagande sioniste n'est certes pas en mesure de démentir les faits établis par le tribunal soviétique de Léninegrad. Ces faits consistent en ce que plusieurs traîtres à la patrie ont créé un groupe criminel, se sont préparés à s'emparer d'un avion et à le faire passer à l'étranger. Mais se trouvant dans l'incapacité de démentir le fait même de ce crime, les sionistes, s'ingérant dans le fonctionnement de la justice soviétique ont soulevé un tintamarre hostile autour du fait qu'il y avait parmi les criminels quelques personnes de nationalité juive. Les calomnieux s'efforcent de créer l'impression que le tribunal soviétique a jugé les criminels, non pas pour le crime qu'ils ont commis, mais pour (...) leur appartenance nationale".

Le commentateur soviétique souligne ensuite que "bien entendu, la campagne antisoviétique, inspirée et déclenchée

par les sionistes, est soutenue d'une façon particulièrement active aux Etats-Unis" et affirme que le tribunal de Léninegrad a rendu son verdict "dans l'esprit" de la convention signée à la récente conférence en Hollande de l'Organisation internationale de l'aviation civile prévoyant des "peines sévères" contre les auteurs d'actes de piraterie aérienne.

C'est ce dont devraient se souvenir, conclut-il, ceux qui orchestrent en Occident l'hystérie antisoviétique".

Burgos

Le film des événements

(AFP) — Le procès des nationalistes basques déferés devant le conseil de guerre de Burgos avait été précédé d'un coup de théâtre: l'enlèvement du consul honoraire de la République fédérale allemande à Saint-Sébastien par une fraction du mouvement clandestin E.T.A. (Patrie basque libre). Ce procès et cet enlèvement ont provoqué en Espagne, mais aussi à l'étranger, en Europe surtout, de nombreuses réactions et manifestations. Voici le film de ces événements:

● 30 décembre: manifestation de plusieurs milliers de personnes à Barcelone: des voitures sont détruites, des magasins saccagés.

● 29 novembre: la 6ème région militaire, dont le siège est à Burgos, annonce la composition du conseil de guerre qui jugera les seize accusés.

● 30 novembre: manifestations d'étudiants contre le procès à Bilbao et Madrid.

● 1er décembre: manifestation de plusieurs milliers de personnes à Barcelone: des voitures sont détruites, des magasins saccagés.

● 2 décembre: le consul honoraire de la R.F.A. à Saint-Sébastien, M. Eugene Beihl, est enlevé par des inconnus. La police soupçonne les ravisseurs d'appartenir à l'E.T.A.

● 3 décembre: ouverture du procès de Burgos trois femmes et deux prêtres figurent parmi les seize accusés. Six d'entre eux - dont Francisco Javier Izco - sont inculpés de l'assassinat en 1968 de Meliton Manzanas, chef de la police politique de la province de Guipuzcoa. Les autres sont accusés de divers actes de terrorisme. Un communiqué de l'E.T.A. désavoue l'enlèvement du consul et l'attribue à une fraction dissidente.

● 3 décembre: l'état d'exception est décrété pour trois mois dans la province de Guipuzcoa, à la suite de nouvelles manifestations en Pays basque, notamment à Eibar.

● 5 décembre: le tribunal de guerre, qui est présidé par le colonel Ordovas, refuse la suspension du procès demandée par les avocats en raison de la proclamation de l'état d'exception. La famille de M. Beihl reçoit une lettre du consul qui assure qu'il est bien traité par ses ravisseurs.

● 6 décembre: plusieurs des accusés, dont le plus jeune, Jesus Abrikqueta Corta, 21 ans, et un des deux prêtres, Juan Echave, déclarent qu'ils ont été torturés durant leur interrogatoire par la police.

● 7 décembre: l'audience est renvoyée au lendemain à la suite d'un malaise du rapporteur du tribunal, le capitaine Troncoso.

● 8 décembre: Izco reconnaît appartenir à l'E.T.A. mais nie avoir assassiné le commissaire Manzanas. Décès de l'un des manifestants d'Eibar.

● 9 décembre: les accusés qui comparaissent menottes aux mains et enchaînés deux par deux, manifestent aux cris de "Vive le peuple basque libre" et "Assassins" à l'adresse des juges. Le huis clos est immédiatement ordonné. Le procureur requiert six peines de mort et un total de 752 années de prison. Manifestations à Barcelone, Madrid, Valladolid.

● 10 décembre: manifestations en France en faveur des accusés, à l'appel de partis de gauche et d'organisations syndicales, à Paris, Lyon, Bordeaux et Toulouse.

● 11 décembre: le lieutenant général Garcia Valino, compagnon de guerre du général Franco estime, dans une lettre, que l'on a eu tort de déferer les accusés devant un tribunal militaire et de mêler l'armée à un procès qui relève, selon lui, d'une juridiction civile.



Les commandants Walter E. Wilbur, 40 ans, et Robert J. Schweitzer, 38 ans, tous deux pilotes de la marine américaine abattus en 1968 au-dessus du Nord-Vietnam, viennent d'affirmer dans une interview au journaliste Michael Maclear du réseau anglais de Radio-Canada que les Etats-Unis devraient immédiatement mettre fin à la guerre au Vietnam et en retirer leurs troupes. L'interview a été filmée le jour de Noël, dans un camp de prisonniers à Hanoi. Wilbur a noté que jamais il n'avait autant réfléchi et discuté sur ses propres sentiments et opinions qu'au cours de sa captivité. Tous deux ont estimé que cette guerre est une erreur et que sa prolongation, loin de résoudre quoi que ce soit, ne fera qu'apporter de nouveaux problèmes aux Etats-Unis et au Vietnam.

(Photos CP prises à partir du petit écran)

Des Américains au Vietnam protestent contre la guerre

SAIGON (AFP) — Quarante-sept enseignants, missionnaires et médecins américains exerçant au Sud-Vietnam ont adressé hier à U Thant et au président Nixon deux lettres de protestation contre la guerre menée par les forces américaines au Sud-Vietnam.

Dans celle adressée au secrétaire général des Nations unies, les 47 signataires soulignent que, depuis l'engagement des forces américaines au Sud-Vietnam, tant la convention de Genève que celle de La Haye ont été violées.

Par cette lettre, les signataires déclarent vouloir "attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur le fait que les droits de millions d'Indochinois ont été bafoués et sur la nécessité de l'intervention effective d'un organisme international pour accorder à ces gens la protection dont ils sont maintenant privés".

Au président Nixon, ils écrivent notamment que personne n'a "le droit de se substituer à Dieu en décrétant que certaines portions de zones terrestres seront des "zones de liberté de tirs et de bombardements" et que la vie ne doit plus y exister".

Les 47 signataires demandent également au président Nixon "de cesser d'envoyer des jeunes Américains en Indochine pour tuer des Indochinois et de cesser de fournir de plus en plus d'armes et de produits chimiques aux Indochinois pour s'entre-tuer et détruire leur propre pays".

Mai Van Bo rentre à Hanoi

PARIS (AFP) — M. Mai Van Bo, délégué général de la République démocratique du Vietnam (Hanoi) en France, a quitté définitivement Paris, hier matin pour rentrer à Hanoi, via Prague, par avion.

M. Mai Van Bo, a représenté son pays en France pendant neuf ans. Il était arrivé à Paris, en 1961, en qualité de chef de la représentation commerciale nord-vietnamienne. Quelques années plus tard, la représentation nord-vietnamienne avait assumé un caractère politique et M. Mai Van Bo avait pris le titre de délégué général de la R.D.V. en France. Il faisait également partie de la délégation nord-vietnamienne à la conférence du Vietnam. On ignore encore le nom et la date d'arrivée de son successeur.

Condamnés à mort

PHNOM PENH (AFP) — Un tribunal militaire a condamné à mort hier, à Phnom Penh, deux soldats nord-vietnamiens qui avaient été fait prisonniers dans la province de Rattanakiri, le 28 janvier dernier, soit avant la chute du prince Sihanouk. Les deux hommes, l'adjudant Trinh Xuan Ich et le caporal Nguyen Kim Duong, étaient accusés d'espionnage et avaient été pris, selon l'acte d'accusation, "les armes à la main".

Visite soviétique en Pologne

VARSOVIE (AFP) — M. Nikolai Patolichev, ministre soviétique du Commerce extérieur, est arrivé hier matin à Varsovie, annonce l'agence PAP. Cette arrivée soudaine est interprétée par certains observateurs comme le signe que les bases mêmes des échanges entre les deux pays pourraient se trouver révisées afin de faciliter un redressement de la situation économique en Pologne. M. Piotr Jaroszewicz, nouveau chef du gouvernement de Varsovie, est un spécialiste des affaires économiques du bloc socialiste. Il représente depuis de longues années son pays au sein du Comecon.

Les condamnations suscitent des remous

(D'après l'AFP) — Les condamnations consécutives au procès de Léninegrad continuant de susciter divers remous dans le monde.

A Washington, le département d'Etat a révélé hier que le gouvernement Nixon était intervenu auprès du Kremlin à la suite de la condamnation à mort de deux personnes d'origine juive impliquées dans la tentative de piraterie aérienne. Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, qui a annoncé que cette question avait fait l'objet de deux longs échanges de vues entre le président Nixon et le secrétaire d'Etat Rogers au cours de la fin de semaine, a refusé de donner la moindre précision sur la nature de la démarche américaine.

Le gouvernement fédéral allemand a, de son côté, "informé Moscou qu'à son avis il devrait être possible de réexaminer les condamnations à mort", a déclaré à Bonn un porte-parole officiel ouest-allemand.

A Rome, un millier d'Israélites ont manifesté hier, en fin de matinée, dans les rues de la capitale italienne pour protester contre la sentence du procès de Léninegrad.

A Moscou même, des personnalités scientifiques soviétiques, dont le physicien V. Tchkalidze, demandant à M. Pdogorniy, chef de l'Etat, dans une requête parvenue aux correspondants étrangers dans la capitale soviétique, de gracier Mark Dymchitz et Edouard Kouznetsov.

"Ne permettez pas que l'on tue Kouznetsov et Dymchitz" écrivent à M. Pdogorniy le mathématicien, A. Esseni-Volpina, le physicien V. Tchkalidze et trois autres personnalités scientifiques, MM. Tverdokhlebov, V. Tsukerman, et L. Rigerman. "Acceptez le droit des Juifs à être repatriés en Israël", ajoutent les signataires.

De leur côté, dans une "lettre ouverte" au comité des droits de l'homme, cinquante-deux Israélites moscovites, qui indiquent tous leur adresse dans la capitale, dénoncent "le caractère fermé"

du procès et précisent: "Le tribunal savait qu'il n'avait pas devant lui des bandits mais des gens honnêtes qui ne pouvaient obtenir l'autorisation de partir pour Israël qu'ils considéraient comme leur patrie". "Nous ne demandons pas pour eux une grâce mais la justice. Nous-mêmes voulons aussi passionnément partir pour notre patrie, Israël", ajoutent les cinquante-deux signataires.

A New York, plusieurs centaines de professeurs d'universités américaines y compris trois prix Nobel viennent à leur tour de protester contre la sévérité des sentences. 25 professeurs, dont M. Paul Samuelson — premier prix Nobel d'économie — ont adressé un télégramme à M. Anatoly Dobrynine, ambassadeur d'URSS à Washington pour réclamer un geste de clémence.

Deux autres prix Nobel, MM. George Wald et Salvador Luria, ont envoyé une lettre commune à MM. Dobrynine et Jacob Malik, représentant de l'URSS à l'ONU, en rappelant que les auteurs des détournements en Jordanie de plusieurs avions civils sont libres.

L'évêque de Conakry arrêté

CITE DU VATICAN (AFP) — Les sources officielles du Vatican restent silencieuses à propos de l'arrestation, annoncée par la presse, de Mgr Raymond-Marie Tchidimbo, archevêque de Conakry.

Selon le porte-parole du Vatican, on ne posséderait encore aucune précision sur cette très grave initiative des autorités civiles guinéennes. Il semble que le Saint-Siège essaye d'avoir des informations par l'intermédiaire du délégué apostolique en Afrique occidentale, Mgr Mariani, et par les voies diplomatiques normales.

Selon Le Caire, il s'agit d'une "manoeuvre"

Retour d'Israël aux pourparlers Jarring

JERUSALEM (AFP) — Israël a accepté de reprendre la négociation Jarring. Ainsi en a décidé hier à l'unanimité, le gouvernement israélien réuni à Jérusalem sous la présidence de Mme Golda Meir, estimant que les "conditions politiques et militaires actuelles justifient la reprise de sa participation aux pourparlers".

M. Amour El-Sadate, président de la R.A.U., a déclaré aussitôt que la décision d'Is-

raël ne constituait qu'une simple manoeuvre destinée à influencer le rapport que le médiateur de l'ONU doit incessamment soumettre au Conseil de sécurité, selon l'Agence du Moyen-Orient.

Le chef de l'Etat égyptien, qui s'adressait à une délégation du Conseil mondial de la paix, conduite par M. Khaled Mohieddine, a ajouté: "L'objectif de la manoeuvre est claire: éviter un blâme éventuel et en même temps obte-

nir une nouvelle reconduction du cessez-le-feu temporaire. Nous ne permettrons pas à cette manoeuvre de réussir. Si l'autre partie exerce des efforts sincères en vue de mettre en application la résolution du Conseil de sécurité, nous poursuivrons de notre côté nos efforts dans ce sens. Mais nous nous opposerons à toute manoeuvre ayant pour objectif de renouveler, pour la troisième fois, le cessez-le-feu et de nous priver ainsi de notre droit à libérer notre territoire".

Le président Sadate, dont les propos ont été rendus publics par M. Khaled Mohieddine au cours d'une conférence de presse, a poursuivi: "La décision de ne pas renouveler le cessez-le-feu, si les conditions ne changent pas, a été prise après de longues délibérations qui se sont tenues aux échelons les plus élevés de l'Union socialiste arabe".

Dans une entrevue accordée au New-York Times, le président égyptien a exigé qu'Israël renonce à "chaque pouce" du territoire capturé depuis la guerre des Six

jours de juin 1967, en échange de la reconnaissance d'Israël sous la garantie des quatre grandes puissances (EU, URSS, France et Grande-Bretagne). Mme Golda Meir a exprimé de son côté au même journal, ses doutes quant au succès de la reprise des négociations Jarring.

Les commentateurs politiques israéliens pensent d'ailleurs que les négociations seront très longues. Pour le moment, disent-ils, Israël voudra sans doute établir des règles de procédure minutieuses. Ainsi le gouvernement israélien exigera du Dr Jarring qu'il examine une fois de plus sa décision de se satisfaire d'interlocuteurs au niveau d'ambassadeurs et insistera pour qu'à l'exemple d'Israël, les Arabes nomment leurs ministres des Affaires étrangères pour la poursuite de ces négociations. D'autre part, Israël va vraisemblablement demander à M. Jarring de reprendre sa tournée des capitales du Proche-Orient et de conférer avec ses interlocuteurs avant de rouvrir son bureau à l'ONU.

La Guinée équatoriale séquestre et rançonne la femme d'un consul

(AFP) — La femme d'un industriel allemand consul honoraire du Ghana à Hambourg, Mme Irmgard Pleuger, est détenue en Guinée équatoriale depuis le début de décembre et le fondé de pouvoir de la maison Pleuger, M. Christian Jarck a déclaré hier qu'une rançon dont la somme "comprend sept chiffres" a été réclamée pour sa libération.

Mme Pleuger est séquestrée à Santa Isabel, capitale de la plus petite république d'Afrique, ancienne colonie espagnole qui a obtenu son indépendance il y a deux ans et demi. Le quotidien allemand à grand tirage "Bild Zeitung" précise dans son édition d'hier que Mme Pleuger est prisonnière du chef de l'Etat lui-même, M. Francisco Macias Nguema.

"Nous ignorons dans quelles conditions elle est retenue, a dit M. Jarck. Les autorités du pays exigent le versement d'une certaine somme d'argent. Je vais me rendre dans les prochains jours au Cameroun afin de mener avec un représentant de la Guinée équatoriale des négociations pour obtenir la libération de Mme Pleuger". M. Jarck s'est refusé à donner plus de précisions à ce sujet, afin de ne pas "compromettre les pourparlers en cours".

Mme Pleuger s'était rendue au début de décembre à Santa Isabel afin de traiter des affaires commerciales pour la firme de son mari, ainsi qu'elle l'avait d'ailleurs fait plusieurs fois.

Avec la nouvelle année, les montréalais pourront applaudir des films de qualité exclusivement en français

Philosophie Dans Le Boudoir

la place est une passion qui subordonne toutes les autres

IMPERIAL

1430 Rivey 288 7202

MAINTIENANT RENOUVELE

commençant le 1 janvier 1971

SPECIAL DU REVEILLON

Un succulent tour gastronomique de l'Amérique Latine

Aperitifs inclus: \$9.50

El Barrio Latino

Le seul authentique restaurant latino-américain de Montréal

LA CUISINE DE

L'ARGENTINE, CUBA MEXIQUE ET CHILI

LES VINS, RHUMS ET LIQUEURS DU:

CHILI - D'ARGENTINE CUBA - HAITI - ET PEROU

OUVERT 4 HRS P.M. A 1 HRS A.M.

AIR CLIMATISE

2077 ST-DENIS (au Sud de Sherbrooke) 844-8920

NOUS SOMMES BILINGUES: FRANCAIS - ESPAGNOL

Vous voulez offrir un cadeau original à l'occasion des Fêtes ?

UN CADEAU qui fera vraiment plaisir ? Que dites-vous d'un **ABONNEMENT** au journal **LE DEVOIR** ? Tous ceux qui s'intéressent aux nombreux événements de l'actualité apprécieront votre geste et jour après jour, ils recevront en plus d'un journal intéressant, le message de votre amitié.

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$28.00	\$15.00
ÉTRANGER:	\$40.00	\$22.00

N.B. Ces tarifs sont valables jusqu'au 31 décembre 1970 seulement. D'autre part les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire les noms et adresses en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à:

LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, \$ pour un abonnement de mois commençant le

L'abonnement est offert par:

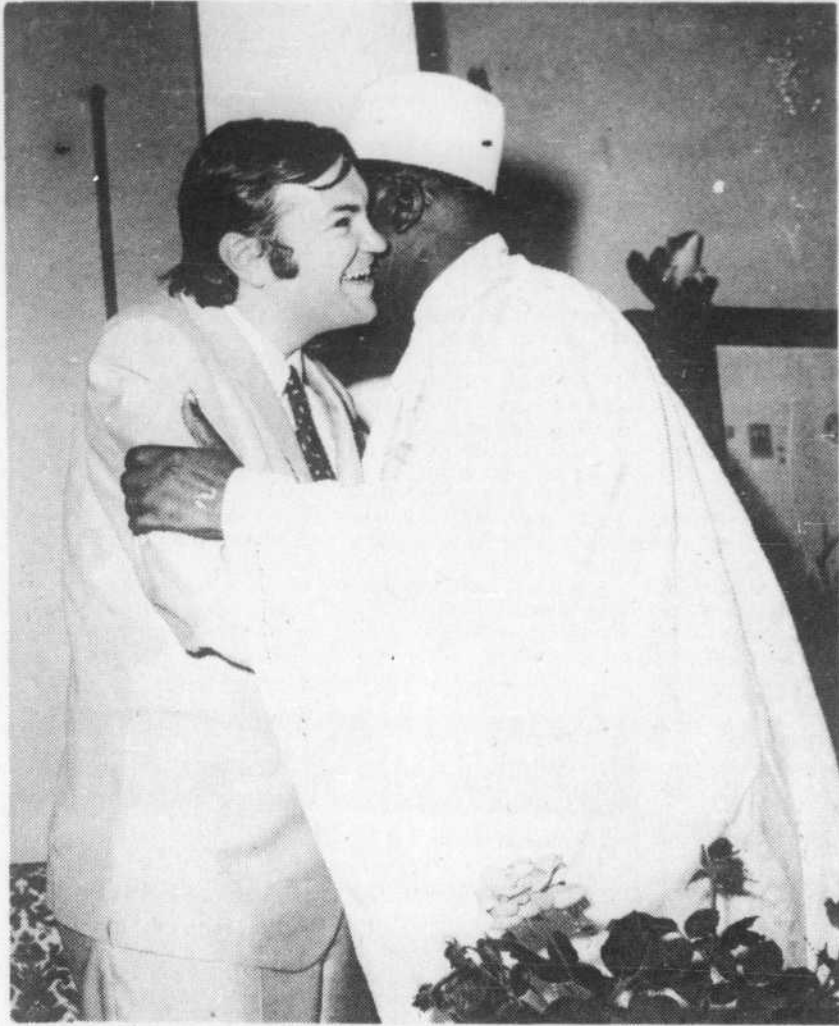
Nom

Adresse

L'abonnement sera servi à:

Nom

Adresse



Fait exceptionnel dans un pays africain musulman, le président du Niger, M. Hamani Diori, a donné l'accolade au représentant du gouvernement canadien, M. André Ouellet, secrétaire parlementaire du ministre des affaires extérieures, lors des cérémonies qui ont marqué ces jours derniers à Niamey les fêtes du 10ème anniversaire de l'indépendance de la petite république africaine. Plusieurs projets de développement assumés par le Canada sont déjà réalisés ou en cours d'exécution dans ce pays.

Les fêtes de l'indépendance du Niger ressemblaient à un festival nigéro-canadien

Les fêtes ayant marqué ces jours derniers le 10ème anniversaire de l'accession du Niger à l'indépendance ont revêtu un caractère particulier: il ne s'agissait plus seulement d'une manifestation africaine mais aussi d'une sorte de festival nigéro-canadien.

En effet, durant trois jours, le nom du Canada s'est trouvé constamment mêlé à celui de cette république francophone dont la capitale, Niamey, évoque les deux grandes conférences de la francophonie et la naissance, en mars dernier, de l'Agence internationale de coopération des pays entièrement ou partiellement de langue française, agence dont le secrétariat général est assuré à Paris par Jean-Marc Léger.

Plusieurs des projets de développement entrepris au Niger par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont été menés à terme au cours des semaines qui ont précédé les fêtes de l'indépendance. C'est pourquoi le président du Niger, M. Hamani Diori, a voulu associer aux festivités de l'anniversaire une imposante délégation canadienne présidée par M. André Ouellet, secrétaire parlementaire du ministre des affaires extérieures. Parmi les Canadiens, on remarquait une cinquantaine de coopérants — ingénieurs, administrateurs, techniciens, conseillers — qui travaillent pour le compte de l'ACDI au Niger, de même que l'ambassadeur du Canada au Niger, M. Georges Charpentier, et les religieuses de Notre-Dame du Perpétuel Secours de Saint-Damien de Bellechasse, établies dans ce pays depuis plusieurs années, les unes comme enseignantes, les autres comme infirmières en brousse.

Parmi les projets canadiens déjà réalisés ou en voie d'achèvement, signalons la construction des nouveaux bâtiments du Collège Mariama au coût de \$735,000 financé par l'ACDI. Les nouvelles salles de classe, les laboratoires de physique et de chimie, les dortoirs permettront d'accueillir dès cette an-

née quelque 650 jeunes filles, dont près de la moitié poursuivent des études secondaires sous la direction des religieuses canadiennes.

Signalons en outre la convention relative au financement par le Canada de la Route de l'Unité. Celle-ci, désormais appelée au Niger "Route de l'Unité et de l'amitié canadienne", doit relier, sur 300 milles environ, la capitale aux régions éloignées et jusqu'ici inaccessibles aux véhicules, et aboutir au lac Tchad où se rejoignent les frontières du Tchad, du Niger et du Nigeria. Dans cette immense région désertique, dont les frontières ne sont même pas délimitées, il n'existe pas une seule piste.

Faisant le parallèle entre l'aménagement de cette route (à la construction de laquelle travailleront des jeunes gens de toutes les tribus du pays) et la construction du chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique à la fin du siècle dernier au Canada, M. Ouellet s'est félicité, en s'adressant au chef de l'Etat nigérien, de voir "le Canada associé à votre espérance", c'est-à-dire à la lutte pour le renforcement de l'unité physique et nationale du Niger. Il a particulièrement insisté sur l'aspect politique, et non pas uniquement économique, de ce lien routier. C'est pourquoi, a encore dit M. Ouellet, "le Canada s'est rappelé son passé, à eu foi en la détermination des Nigériens et s'est engagé à les aider à construire cette route qui était pour plusieurs une utopie".

M. Ouellet devait conclure en déclarant: "Monsieur le président il y a 10 ans, vous obteniez votre pleine indépendance politique; que cette route de l'unité soit la voie qui vous mènera à votre pleine indépendance économique."

On a vu alors — chose sans précédent d'après les Nigériens à l'égard d'une personnalité non africaine — le président Diori donner l'accolade à M. Ouellet. Le député libéral de Papineau, ayant

fait plusieurs voyages en Afrique depuis trois ans, s'est constamment préoccupé de l'assistance canadienne au Niger. A ce titre, il a bien connu le président Diori qui a voulu ainsi lui rendre hommage devant la foule de Niamey, venue assister, en costumes traditionnels, à dos de chameaux et de chevaux arabes, aux fêtes populaires marquant le 10ème anniversaire de l'indépendance.

Les Nigériens se souviennent en outre d'un don canadien de 18,000 tonnes de blé offert à leur pays au moment de la grande disette de 1968. Durant les trois jours de fête, la radio nigérienne a constamment exalté l'amitié nigéro-canadienne et rappelé le voyage que le président Diori a fait au Canada il y a un an.

Situé au coeur de l'Afrique, encastré entre l'Algérie, le Tchad, le Nigeria, le Dahomey, la Haute-Volta et le Mali, la république du Niger, avec ses quatre millions d'habitants, ses 500,000 milles carrés dont les deux tiers sont désertiques, est l'un des pays les plus pauvres du monde, le revenu annuel moyen per capita étant d'environ \$60.

Son économie et son administration sont largement tributaires de l'ancienne métropole française, mais le président Diori, en sollicitant l'aide du Canada, marque sa volonté de diversifier ses sources d'aide extérieur tout en maintenant avec la France des relations privilégiées comme en témoigne sa décision de baptiser "avenue général de Gaulle" l'une des principales artères de la capitale.

Le Québec à la une de la presse internationale

NEW YORK (PA) — Le vol raté d'Appollo-13 a été désigné comme la nouvelle la plus sensationnelle de l'année 1970 par les rédacteurs en chef des journaux, des stations de radio et de télévision, affiliés à la Presse Associée.

Selon les rédacteurs en chef, les neuf autres nouvelles les plus importantes de l'année ont été:

- 1- les fusillades aux universités d'Etat Kent et Jackson;
- 2- l'extension de la guerre du Vietnam au Cambodge;
- 3- la propagation du terrorisme aux Etats-Unis;
- 4- le détournement par des guérilleros

arabes de quatre réacteurs, dont les passagers ont servi d'otages;

6- les élections américaines, en novembre;

7- la récession et l'inflation de l'économie américaine;

8- le rejet par le Sénat de la nomination de M. G. Harrold Carswell à la Cour suprême des Etats-Unis;

9- l'inquiétude toujours grandissante que suscite la pollution;

10- les deux enlèvements accomplis par des terroristes, membres du FLQ, à Montréal, suivis de la mort du ministre québécois du travail, et de la libération du diplomate britannique.

Cautionnement de \$500 accordé à l'ex-policier Arthur Vachon

L'ex-policier Arthur Vachon, accusé d'appartenance au FLQ en vertu de la loi sur les mesures de guerre, a bénéficié hier d'un cautionnement de \$500.

Au cours de la journée, le ministre québécois de la justice, M. Jérôme Choquette, avait déclaré au cours d'une conférence de presse que les tribunaux allaient maintenant étudier les demandes de cautionnement des détenus inculpés en vertu des mesures d'exception, étant donné que les frères Rose et Francis Simard avaient été capturés.

Vachon avait été congédié après avoir participé à la fondation du syndicat des policiers de la Sûreté du Québec. Il a observé une grève de la faim depuis son arrestation, semble-t-il, et il n'a pas comparu en cour lundi.

D'autre part, le juge en chef André Fabien, de la Cour des sessions de la paix, a pris en délibéré des requêtes d'accusations présentées par Pierre Vallières et Michel Chartrand. Inculpés en vertu de la loi sur les mesures de guerre, les deux prisonniers cherchent à porter des accusations d'outrage au tribunal contre le ministre fédéral de l'expansion économique régionale, M. Jean Marchand, et le ministre québécois de la justice.

De son côté, le juge Tremblay est censé étudier demain de nouvelles demandes en habeas corpus présentées par Michel Chartrand et par l'avocat Robert Lemieux. MM. Vallières, Chartrand et Lemieux sont accusés d'appartenance au FLQ et de conspiration séditieuse.

Sévérité excessive des sentences de Burgos

— NY Times

NEW YORK (AFP) — Commentant "l'incroyable sévérité du verdict" de Burgos, le "New York Times" estime aujourd'hui que "les Basques sont devenus au cours des dernières semaines des pions dans la lutte qui oppose des officiers de l'armée, soutenus par de vieux éléments phalangistes, à l'actuel cabinet du généralissimo Franco, dont les membres les plus importants sont supposés être favorables à la clémence".

Pour le "Times", les jeunes officiers mécontents ont vu dans ce procès "l'occasion de provoquer une réaction contre les protestataires et de saper la position des ministres les plus modérés blâmés pour leur indulgence jugée excessive". Maintenant, ajoute le journal, le général Franco se trouve à un tournant.

"S'il accepte un remaniement radical de son cabinet, il risque de détourner son pays de la voie récente qu'il a adoptée: relative modération à l'intérieur et politique pragmatique à l'étranger destinée à développer l'Espagne plus rapidement et à l'associer à la Communauté européenne".

"S'il donne son accord à l'exécution des six Basques... il ravivera les querelles et les haines de l'ère fasciste et rappellera à la mémoire des Européens les circonstances sordides dans lesquelles il est arrivé au pouvoir", ajoute le "Times".

"Le généralissimo Franco ne peut pas se soustraire à ces décisions qui, inévitablement, influenceront le jugement de l'histoire de son régime et, probablement, l'avenir à long terme de son pays", conclut le journal.

Outremont fermera ses services publics de santé

La cité d'Outremont sera privée à partir du 1er janvier 1971 de la majorité des services publics de prévention médicale. La clinique de consultation pour nourrissons fermera ses portes, les médecins et infirmières ne visiteront plus les écoles, les soins dentaires et services de vaccination et d'immunisation ne seront plus assurés par la clinique externe de cette municipalité.

Depuis deux ans, semble-t-il, les autorités municipales tentent d'obtenir des subventions de la part du ministère de la santé du Québec et de la commission scolaire d'Outremont pour assumer le budget des soins de santé. "Le ministère nous avait laissé entendre qu'il accepterait de faire tomber sous la loi des unités sanitaires, la clinique et les soins dispensés dans notre municipalité", précise M. Desmarais, mais nous avons appris récemment que ces promesses ne seraient pas tenues et par conséquent, nous avons pris la décision

d'interrompre tout service. Cela constitue une économie d'environ \$60,000 pour la municipalité d'Outremont".

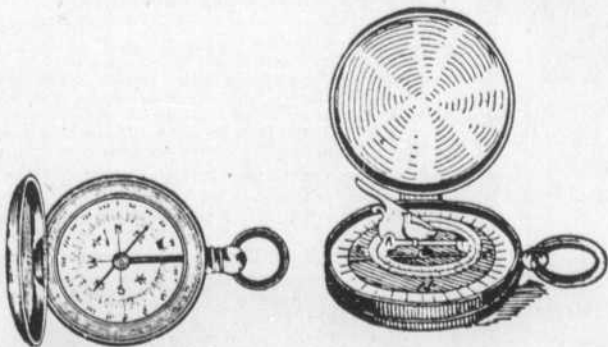
Cette décision du conseil de ville a été communiquée vendredi dernier à une dizaine d'employés qui seront mis à pied à partir du 1er janvier prochain. Parmi eux, quatre infirmières, une assistante dentaire, deux médecins à temps partiel ainsi qu'un dentiste et des secrétaires.

De son côté, le maire Pierre Desmarais II annonce qu'un médecin, une infirmière, un inspecteur de santé (pour les magasins) et une secrétaire demeureront à l'emploi de la ville.

Seuls les soins à domicile offerts aux malades retenus à la maison, et sur prescription médicale, continueront d'être assurés puisqu'ils sont donnés par un service complètement indépendant relevant de l'équipe du Dr Guilbeault, et connu sous le nom de Services des soins à domicile.

Que faire lorsque l'envie vous prend de manger des flocons de morue salée cuits avec crème sure, oignons et pommes de terre émincées?

Vite! au restaurant THE BLUENOSE réputé pour ses fruits de mer. Attendant au Carrefour. Place Ville-Marie. Réservations: 861-3511



Administère par le Reine Elizabeth



...que la conduite en hiver, particulièrement à l'époque des Fêtes, peut jouer de bien vilains tours. Par mesure de sécurité, vous vous assurez de la bonne condition de votre voiture en vérifiant batterie, pneus, phares et ceintures de sécurité.

Et vous?



Si vous avez l'habitude de porter un toast à la Joyeuse Saison, prenez-y le même plaisir...mais avec sagesse. C'est une bonne idée de ne pas trop manger. Ou de trop boire.

A la Maison Seagram, nous nous sommes fait un devoir de souligner ce point depuis notre premier message de modération en 1934.



La Maison Seagram

DISTILLATEURS DEPUIS 1857

famille et société

Faroun souhaite donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer par le cinéma

par Renée Rowan

Faroun, c'est le titre d'un conte canadien et l'histoire d'un brave petit clown. Faroun, qui parcourt le monde à bicyclette sur une roue de vieille roulotte et possède le don merveilleux de faire rire tous les enfants, petits et grands.

Faroun, c'est le titre d'un court métrage du cinéaste tchécoslovaque Bretislav Pojar.

Faroun Films, c'est le nom d'une compagnie cinématographique du Québec qui, depuis novembre 1965, travaille à sensibiliser les enfants de chez nous au bon cinéma.

A sa dimension de cinéma récréatif, Faroun Films s'en est ajoutée une autre: celle de transformer l'enfant-consommateur en enfant-créateur. Et pour le faire, cet organisme travaille depuis un an environ à intégrer le cinéma à l'éducation des enfants au niveau élémentaire.

Il existe maintenant une cinquantaine de clubs Faroun au sein des commissions scolaires tant en milieu rural qu'urbain.

"Le cinéma récréatif de qualité est un outil éducatif à multiples potentialités, nous dit au cours d'une entrevue un des membres de l'équipe de Faroun, Réal La Rochelle. Placer le cinéma, de façon naturelle et utilitaire, devant l'enfant-sujet d'éducation, n'est pas une tâche de spécialistes en cinéma, rompus aux théories et à la critique de l'histoire, de l'esthétique et de la sociologie du cinéma. Au contraire, le cinéma doit devenir une pratique courante pour tous les éducateurs, de la même manière qu'on utilise la voiture, le téléphone, le journal, l'avion, la télévision, le livre, le disque, le jeu éducatif."

Au cours de l'année dernière, Jacques Bouchard, responsable des cellules de cinéma Faroun a visité les directeurs de commissions scolaires afin

de les inviter à devenir membres du club Faroun.

Plus de cinquante ont déjà répondu à cette offre de collaboration par laquelle en plus d'initier les jeunes de 5 à 13 ans au bon cinéma, on provoque un "intérêt de redondance" susceptible de transformer l'enfant passif en enfant créateur. En 69-70, 60.000 élèves de la maternelle et de l'élémentaire se sont inscrits comme membres. L'objectif pour cette année est de 100.000.

Le processus d'intégration du cinéma à l'école peut se faire de deux façons: à l'intérieur de l'horaire scolaire ou de l'horaire d'activités para-scolaires, selon la formule qui convient le mieux sur le plan matériel et la plus propice à l'activité pédagogique.

Il faut tenir compte en outre des variétés incroyables offertes par le cinéma, que ce soit un long métrage de 90 minutes dont le visionnement peut prendre une demi-journée scolaire, ou le court métrage de 4 minutes qui peut être répété sans effort cinq fois dans la même journée ou autant de fois que les enfants le désirent.

Chaque professeur d'une classe membre du club Faroun reçoit un dossier pédagogique divisé en deux parties: la première constitue un guide-cadre dans lequel sont décrits les critères de sélection et de distribution des films Faroun; la deuxième contient des notes pour l'utilisation des films en milieu pédagogique et culturels, notes établies pour les longs et courts métrages inclus dans la programmation des clubs Faroun.

Parmi les films au programme cette année, notons: "Ivana joue au football", "Où es-tu petit diable?", "Le gros et le petit", le "Cert-volant du bout du monde", "Aventure dans la Baie d'or", "Si j'étais le chevalier blanc". La plu-



part de ces films ont remporté des prix dans les différents festivals du film à travers le monde.

Une initiation à l'audio-visuel

Les films peuvent être vus en même temps par les enfants de la maternelle et de l'élémentaire, nous dit Jacques Bouchard, mais le travail à partir du film doit tenir compte des groupes d'âges et de leur particularité de perception. Les enfants de 5 à 9 ans, selon la pédagogie tchécoslovaque Jana Voskova, n'ont qu'une perception sommaire des nombreux éléments réunis dans un film, alors que chez les jeunes de 10 à 13 ans, on peut observer l'évolution de la pensée logique et de l'esprit critique et, par conséquent, un commencement des formes plus compliquées d'un film.

Le film outil-de-travail développe chez l'enfant le sens critique, l'initie à la qualité technique du produit (scénario, découpage, montage, beauté picturale de l'image, son, etc.), en plus d'éveiller chez lui de multiples centres d'intérêt.

Le jeune, entraîné par toutes ces manifestations concrètes de son environnement audio-visuel, se sentira entraîné à créer. L'éducateur peut alors travailler avec l'enfant le jeu complet de l'environnement: composition d'affiches, fabrication et montage de diapositives avec bandes sonores, jeux de télévision, premiers travaux à la caméra, jeux de radio, de "walky-talky", composition collective de journaux et revues, etc. L'enfant "consommateur" devient à son tour réalisateur d'images et de sons.

D'autres professeurs préféreront comme c'est le cas à la commission scolaire de Chomedey, utiliser carrément le film à l'intérieur du programme scolaire, pour l'apprentissage du français.

Comme exercice de rédaction, les petits élèves ont été invités à donner leurs impressions sur le film "Le chevalier du rêve", comme exercice d'observation, ils ont dû répondre à des questions précises. Cela leur a servi également pour l'apprentissage du vocabulaire, la définition des mots employés par les acteurs, comme exercice de grammaire pour l'emploi des temps, etc. La réaction des élèves: "C'est beaucoup plus amusant d'apprendre de cette façon! on connaît les personnages... ils deviennent des amis... on a l'impression d'apprendre avec eux..."

Jusqu'à maintenant, Faroun a surtout pénétré le milieu scolaire en dehors du Grand-Montréal, mais une action est amorcée, semble-t-il, dans le secteur de la CECM.

Signalons en terminant qu'il en coûte \$2,00 par année, par enfant pour s'inscrire au club Faroun. L'argent est demandé à l'enfant, au début de l'année, comme réquisition scolaire. Dans les cas où les familles ne sont pas en mesure d'absorber ces dépenses, la commission scolaire a en général accepté de payer les frais.

Jusqu'à maintenant, nous dit Jacques Bouchard, cela n'a jamais créé de problème. Quand une difficulté de ce genre s'est présentée, elle a été résolue au niveau de la direction de l'école et du club Faroun.

Secrétaires bilingues

Les Affaires extérieures lancent une campagne de recrutement au Québec

OTTAWA (PC) — Le ministère canadien des affaires extérieures vient de lancer une campagne de recrutement, principalement au Québec, en vue de compléter son personnel de secrétaires diplomatiques à l'étranger.

Depuis que le Canada est entré de plain-pied dans le monde de la francophonie, il cherche de plus en plus à fournir des éléments de langue française dans les pays francophones.

Quant aux autres pays, le personnel des ambassades et autres missions diplomatiques tend à devenir bilingue.

Le Québec étant la province où le bilinguisme est le plus répandu, renferme le plus de candidates susceptibles de répondre aux exigences du ministère des affaires extérieures.

Les jeunes filles doivent connaître la sténographie, posséder les qualifications académiques requises et être âgées de 22 ans au moins pour être affectées dans un pays étranger, sauf aux États-Unis où l'âge minimum requis est de 21 ans.

C'est le goût des voyages et des expériences nouvelles qui incite davantage les jeunes filles à s'engager au ministère des Affaires extérieures à titre de secrétaires dans l'une des 34 missions diplomatiques canadiennes à travers le monde.

Mlle Denise Saint-Amours, originaire de Montréal, en a fait une carrière puis-que'elle voyage dans tous les coins du monde depuis sept ans et entend y mettre fin le jour où son état de santé ne lui permettra plus ce genre de travail, a-t-elle dit au cours d'une entrevue.

Même si elle a déjà été affectée aux missions en Égypte, en Turquie, en France au Congo-Kinshasa, au Laos et au Sud-Vietnam, Mlle Saint-Amours n'attend que le moment où elle partira pour une autre destination.

Les séjours à l'étranger durent de deux ans à trois ans et demi, selon le pays.

Après le stage, la jeune fille revient à Ottawa pour une période d'un an ou plus, et peut repartir ensuite pour un autre poste.

Mlle Saint-Amours explique que c'est la passion des voyages et l'envie de connaître les manières de vivre d'autres peuples qui l'ont incitée à choisir cette carrière.

Selon elle, les endroits les plus intéressants sont ce qu'elle appelle "les petits postes", c'est-à-dire les missions diplomatiques dans les petits pays.

Membres du corps canadien forment une sorte de club social où ils se réunissent régulièrement à leurs moments de loisir.

D'autre part, une jeune fille de 25 ans d'Acton Vale, Mlle Reine Fournier, est une novice et elle n'a pas encore eu l'occasion de travailler à l'étranger.

A l'emploi du ministère des affaires extérieures depuis huit mois seulement, Mlle Fournier n'a qu'une idée: partir.

Quand nous l'avons rencontrée il y a environ deux semaines, elle s'attendait à être affectée dans un pays étranger, dans un proche avenir.

D'après la règle de procédure, une employée doit faire un apprentissage d'environ un an avant d'être mutée à l'étranger.

Mlle Fournier aimerait bien travailler dans une mission en Afrique ou en Europe de l'Est à cause, dit-elle, du caractère exotique de l'un et de cette sorte de curiosité de l'autre.

Le ministère des Affaires extérieures offre, par son programme de recrutement, la chance à bon nombre de jeunes Québécoises de voyager et de découvrir la vie d'autres peuples.

Après un séjour en pays étranger, la sténographe bénéficie "d'un congé de rentrée". Ceci lui permet de passer une période de temps avec les membres de sa famille.

La jeune fille reprend ensuite son travail à Ottawa et le cycle recommence.

Quand les employés du ministère sont en poste à l'étranger, ils reçoivent une semaine supplémentaire de vacances, des indemnités non imposables et d'autres avantages destinés à maintenir leur niveau de vie et à rendre la carrière au service extérieur plus attrayante.

Le salaire des sténographes varie entre \$4.800 et \$5.200 par année. Mais elles peuvent atteindre, par voie de promotion, un traitement de \$8.236 à \$9.050.

Pour ceux qui auront trop fêté: Servurgence

"Servurgence" sera de nouveau cette année au service des automobilistes en difficulté à l'occasion des réjouissances du jour de l'An.

"Servurgence" est un service de dépannage à domicile pour les automobilistes n'étant pas en état de conduire leur véhicule en toute sécurité. L'an dernier, 200 volontaires étaient venus en aide à 1.363 personnes dans la seule région métropolitaine.

Cette année, "Servurgence" espère recruter 700 volontaires pour la ville de Montréal et 2.000 pour toute la province. Pour obtenir une aide gratuite et anonyme, les automobilistes n'auront qu'à fournir à des centres de renseignements qui seront bientôt désignés, le numéro de porte, la rue et la ville où ils se trouvent.

Tout personne qui désire être volontaire (avec son véhicule) doit communiquer avec "Servurgence" à Montréal en écrivant à 1475 est, rue Sainte-Catherine ou en téléphonant au 524-2411.

Le service des journalistes qui a également son siège à Bruxelles. Ce voyage, prévu pour la période du 5 au 14 janvier, aurait réuni des femmes journalistes de 22 pays dont certaines en provenance du Canada.

Pas de journalistes israéliennes en Union soviétique

BRUXELLES (Reuter) — L'Association internationale des journalistes de la presse féminine et familiale a annulé un voyage d'étude en Union soviétique, parce que les autorités de ce pays ont refusé d'émettre des visas pour les israéliennes membres du groupe.

Selon les membres de l'Association, dont le siège social est à Bruxelles, l'attitude soviétique est contraire aux principes de base de la liberté de presse.

La décision de ne pas entreprendre le voyage a été appuyée par la Fédération inter-

Une femme ambassadeur

COLOMBO (PA) — Le gouvernement de Yougoslavie a choisi une femme comme ambassadeur au Ceylan, l'un des rares pays dirigés par un premier ministre féminin. Mme Olga Strujic devient la seconde femme ambassadeur dans cette région insulaire de l'océan Indien.

A Washington, le gouvernement américain avait nommé Frances Willis pour assumer les mêmes fonctions, peu après l'élection de Sirmavo Bandaranike au poste de premier ministre de l'île de Ceylan, en 1960.

Fondation d'une Fédération des Associations coopératives d'économie familiale

La Fédération des associations coopératives d'économie familiale du Québec a été fondée, il y a quelques jours, lors d'une assemblée d'organisation qui a eu lieu à Shawinigan. La création de cette Fédération coïnciderait avec le 50^e anniversaire de la plus vieille ACEF du Québec, soit celle de Shawinigan.

M. Gérard Marotte, président de l'ACEF de Montréal et gérant de la Caisse Populaire Sainte-Claire, a été élu président de la Fédération, mais c'est à Me Pierre Marois, gérant actuel de l'ACEF de Montréal que la Fédération des

ACEF du Québec a demandé d'assumer pour la première année sociale la tâche de directeur-général et de conseiller juridique. Cette Fédération permettra de finaliser le développement et l'implantation des ACEF régionales. On sait que déjà la Fédération des

Un service nouveau Une diététiste vous écoute

A partir du 18 janvier prochain, la Corporation des diététistes du Québec inaugurera à Montréal un service gratuit de renseignements par téléphone, service qui sera connu sous le nom de "Une diététiste vous écoute".

Ce service permanent, dont le but est d'offrir des renseignements exacts sur la nutrition normale, sera disponible du lundi au vendredi inclusivement, de 9h à 11h, tous les matins. D'ici deux semaines, la Corporation sera en mesure de fournir le numéro téléphonique à composer: il est donc inutile pour le moment de s'a-

dresser au secrétariat de la Corporation.

Le nouveau service répondra à des questions du type: "Est-il dangereux de manger trois oeufs par jour?", "Les pamplemousses font-ils maigrir?", "Les additifs chimiques empoisonnent-ils notre nourriture?", "Est-il vraiment nécessaire de prendre un petit déjeuner?", etc. Ce sont là autant de questions déroutantes pour le consommateur qui, face à une réclame vantant une foule d'aliments nouveaux, et face à des affirmations contradictoires provenant de charlatans, ne sait plus où donner... de la fourchette.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1,50 par jour avec un maximum de 25 mots, (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

APPARTEMENTS A LOUER

Près Sherbrooke — St-Denis, 3 chambres à coucher, meublé, toutes taxes payées, \$150, par mois. Libre immédiatement. Tél.: 845-3151 3-1-70

CHALET A VENDRE

Autoroute région Ste-Adèle "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$15.900, terrain compris: \$98.50 par mois. Tél.: 731-3501 J.N.O.

HOMMES DEMANDÉS

\$12.000 PLUS PRIMES D'ARGENT RÉGULIÈRES pour homme plus de 40 ans, résidant dans les environs de Montréal. Faire de courts voyages en voiture pour contacter clients. Écrire par avion: Président F.A., C.P. 70, Station R, Toronto 352, Ontario, 31-12-70

PROPRIÉTÉS A VENDRE

ESTEREL: maison luxueuse à vendre, bord du lac Masson, 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, 2 foyers, entièrement meublé, garage, \$55.000. Tél.: 228-3306 et 672-6780 4-1-70

PERSONNEL

Ne restez pas seul(e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour information: 384-7605 9-1-71

TAILLEUR

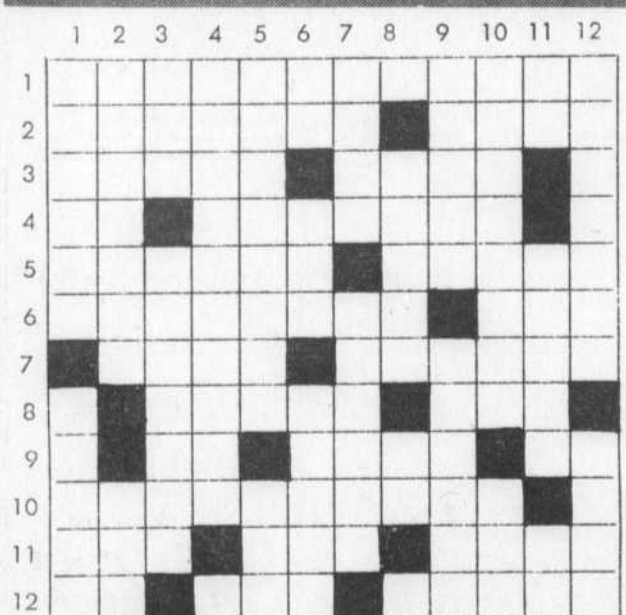
Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR — SPECIALISTE —

Habits et costumes sur mesure 351 est, rue GUYOT Tél.: 388-2532 3-10-70

UN CADEAU ORIGINAL À L'OCCASION DES FÊTES (voir détails en page 6)

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Personnes qui étudient les questions de folklore.
- Ouvrage de verre dont la matière imite celle de l'opale. — Tour de main, adresse.
- Ami de l'homme. — Réel.
- Du verbe avoir. — Qui a des pores.
- Appendice charnu qui pend à l'entrée du gosier. — Diriger, guider.
- Manie d'ergoter, de chicaner (fam). — Du verbe nuire.
- Evêque martyrisé au IV^e siècle (fête 2 juin). — Vive admiration.
- Tout endroit qui offre une détente. — Eux.
- Grand Nord. — Personnes sottes. — Eminence.
- Couverte d'une couenne.
- Demoiselle. — Atmosphère. — Pronom personnel.
- Aluminium. — Mollusc qui se nourrit de la mer.

Verticalement

- Qui concerne le foyer des miroirs ou des lentilles. — Mite en colère.
- Animal marin ayant l'aspect d'une étoile de mer. — Ancien oui.
- Au Moyen Âge, petit poème narratif ou lyrique. — Petit poème pastoral.
- Qui a l'habitude de voler.

Solution d'hier

1. CONTREDIRE 2. URBAIN 3. ASPE 4. PO 5. PNOE 6. TON 7. IGNORANTE 8. IN 9. DENTE 10. TONDR 11. ENTIONS 12. TR 13. COL 14. ORE 15. DEUX 16. ODURE 17. A 18. RENEGAT 19. N 20. TIEN 21. IMAGE 22. IL 23. ONCE 24. NARD 25. PENNE 26. BELGE



La vogue est aux tricotés... et même ces messieurs peuvent les porter avec fierté.

Patron no 584 Le patron imprimé no 584 est offert pour les tailles S.M.L. (homme) S.M.L. (femme). Ce patron est en vente au prix de \$1,00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

ÉCOLIERS! ÉCOLIÈRES!

qui désirez faire de l'argent de poche

LE DEVOIR

est à la recherche de porteurs pour besoins immédiats et futurs

Si vous avez de 10 à 16 ans et si vous résidez dans les secteurs suivants:

LONGUEUIL - ST-LAMBERT - BROSSARD BOUCHERVILLE - VILLE LEMOYNE ET MONTRÉAL-NORD

Communiquez sans tarder avec:

THÉRÈSE LAROCHELLE à 844-3361

La bourse

Les marchés enregistrent des gains de faible ampleur

Les valeurs étaient en hausse générale, hier à la bourse de Montréal, au cours d'une séance modérément active. Une reprise en fin de séance a donné des gains fractionnaires aux papeteries.

A l'indice, les industrielles ont avancé de 48 à 175.85, les services publics de 35 à 151.86, les banques de 80 à 176.21, l'indice général de 47 à 171.93 et les papiers de 44 à 91.30.

Dumont Nickel Mines a grimpé de 11 cents à \$1.00 et a été la valeur la plus active du marché.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 85 à 92, avec 79 titres inchangés.

Parmi les mines et pétroles, Falconbridge a monté de \$2 3/4 à \$141 1/4, Denison Mines de 3/4 à \$24 3/4, Trans Canada Pipelines de 5/8 à \$35 7/8, Pacific Petroleum de 1/2 à \$27 7/8 et Husky Oil de 1/4 à \$14 3/8. Hudson Bay Oil a reculé de 3/8 à \$37 3/4, Aquitaine de 1/4 à \$26 1/4 et Imperial Oil de 1/4 à \$19 3/4.

Dans les industrielles, Asbestos Corp. a monté de \$1 1/2 à \$13, Consolidated-Bathurst de 3/4 à \$10 7/8, Simpsons de 3/8 à \$17 3/8 et Canada Permanent Mortgage de 3/8 à \$11.

International Utilities a perdu 3/8 à \$34 3/8 et Columbia Cellulose 1/2 à \$5 3/4. Dans les services publics, Calgary Power a avancé de 1/2 à \$27 1/2 et Québec Téléphone de 5/8 à \$14 1/8. Canada Hydro a perdu 1/4 à \$16 et Canadian International Power 1/4 à \$24.

Toronto

La bourse de Toronto affichait une tendance vers la hausse, par fractions, au cours d'une session lente, hier, pour enregistrer sa troisième journée de gains.

A l'indice, les industrielles ont gagné 26 à 173.01, les métaux de base 40 à 89.32, les pétroles de l'ouest 1.40 à 197.54. Les valeurs ont perdu 1.66 à 161.42.

les indices

	65	13	7	85	8
Changement	+ 0.48	+ 0.35	+ 0.60	+ 0.47	+ 0.04
Fermiement	175.85	151.86	176.21	171.93	91.30
Semaine der.	175.46	149.98	174.35	171.10	90.95
Mois dernier	172.13	145.99	177.89	168.28	83.68
1970 haut	195.96	151.51	193.63	183.63	125.35
1970 bas	144.35	115.86	148.29	129.92	80.84
1969 haut	207.15	159.30	206.12	197.97	136.47
1969 bas	167.75	137.14	156.73	162.14	103.98

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	+ 0.26	- 1.66	+ 0.04	+ 1.40
Fermiement	173.01	161.42	89.32	197.54
Sem. der.	171.76	167.65	88.42	192.70
Mois dernier	167.00	181.64	90.67	195.72
1970 haut	187.18	195.76	118.18	226.50
1970 bas	141.43	138.77	81.66	108.14
1969 haut	198.77	276.96	122.54	310.73
1969 bas	164.25	141.02	97.85	181.54

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	829.41	834.75	824.07	830.90	+ 2.53
Transport	163.15	165.49	162.68	164.75	+ 2.16
Serv. publ.	120.37	121.39	119.31	120.27	+ 0.35
Ensemble	266.99	269.34	265.40	267.89	+ 1.49

les compagnies... en bref

Canadian Refractories Ltd.: Cette compagnie de Montréal a annoncé son intention de se fusionner avec Dresser Industries Canada Ltd. de Galt en Ontario. Canadian Refractories deviendra une division de Dresser Industries Ltd. et cette dernière raison sociale sera seule utilisée. Signalons que la compagnie ontarienne est une filiale entièrement détenue par la société Dresser de Dallas au Texas. Aux termes de la fusion, toutes les actions ordinaires de Canadian Refractories seront échangées contre des actions privilégiées de premier rang, non cumulatives, donnant droit de vote, rachetables de la nouvelle compagnie. L'appel de rachat se fera à \$18 assisté la fusion complète.

Sun Oil Co. Ltd.: La compagnie se propose d'acheter des nouvelles actions de sa filiale Great Canadian Oil Sands Ltd. pour un montant de \$19,125,000. Cette vente servira à rembourser la majorité des dettes à court terme de cette dernière. La transaction devrait être complétée d'ici la fin de la semaine. Sun Oil achètera 4.5 millions d'actions ordinaires au prix de \$4.25 l'action, ce qui portera son contrôle sur la compagnie à 96%. Le nombre total d'actions en circulation sera porté à 27.4 millions après la nouvelle émission.

Bruck Mills Ltd.: Les ventes de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 octobre dernier se sont chiffrées à \$33,313,452 soit une hausse de 29% sur l'an dernier. Les profits d'exploitation ont connu une forte baisse, passant de \$444,773 à \$75,360. Des revenus provenant de gains de capitaux ont toutefois porté le profit net à \$1,081,324 en fin d'année. De fortes baisses de prix sont à l'origine de la diminution des

Le volume des transactions fut de 1.41 million d'actions, moins que les 1.50 million de mercredi dernier.

Les gains l'ont emporté sur les déclinés, 225 à 171, et 221 valeurs n'ont pas varié. Les secteurs les plus forts furent les communications, les denrées, les pipelines et les aciéries.

Parmi les valeurs qui ont augmenté, signalons Falconbridge 3 1/4 à \$14 3/4, Metropolitan Stores 1 3/4 à \$33 1/2, Asbestos Corp. 1 3/8 à \$32 1/4.

New Quebec Raglan a perdu 3/4 à \$13 1/2, Bethlehem 3/8 à \$14, Hollinger 1/4 à \$36 1/2 et Scurry Rainbow 1/4 à \$22.

New York

La tendance a été modérément soutenue à Wall Street, hier. Les investisseurs ont conservé leur optimisme de jeudi dernier, ce qui a permis d'absorber aisément les ventes fiscales que l'on a continué à enregistrer. Les gains sont toutefois demeurés de faible ampleur. Les affaires ont été assez actives. Aux transports, avions, chimiques, ordinateurs, alimentaires et sidérurgiques qui ont été soutenus, on a noté les gains appréciables d'American Airlines, de Dupont de Nemours, d'IBM, de National Biscuit et de Bethlehem Steel. Les automobiles, les papiers, les grands magasins et les pétroles ont progressé modérément, tandis que les cuprifères et les électroniques se sont améliorées par endroits. En revanche, les caoutchoucs se sont légèrement effrités. Les mécaniques et les constructions aéronautiques ont évolué irrégulièrement de même que les matériaux de construction, les pharmaceutiques et les télévisions.

Valeurs canadiennes qui ont grimpé à la Bourse de New York: Granby Mining de 7/8

à \$18 1/4, Canadian Pacific 7/8 à \$67 5/8 et Alcan, de 1/4 à \$23.

Dome Mines a perdu 1 1/8 à \$56 7/8, Distillers Searom 1/2 à \$48 et Hudson Bay Mining 1/4 à \$19 3/4.

A la Bourse américaine, l'indice a monté de .07 à 22.48. Le volume des transactions a été de 3.55 millions d'actions, une augmentation des 2.89 millions d'actions de jeudi dernier.

Canadian Javelin a perdu 5/8 à \$10 1/4. Il y eut peu d'activités dans les autres secteurs canadiens.

L'indice de la Bourse de New York a gagné 0.26 à \$49.63.

Les avances ont eu le meilleur sur les déclinés, 909 à 429.

à \$18 1/4, Canadian Pacific 7/8 à \$67 5/8 et Alcan, de 1/4 à \$23.

Dome Mines a perdu 1 1/8 à \$56 7/8, Distillers Searom 1/2 à \$48 et Hudson Bay Mining 1/4 à \$19 3/4.

A la Bourse américaine, l'indice a monté de .07 à 22.48. Le volume des transactions a été de 3.55 millions d'actions, une augmentation des 2.89 millions d'actions de jeudi dernier.

Canadian Javelin a perdu 5/8 à \$10 1/4. Il y eut peu d'activités dans les autres secteurs canadiens.

L'indice de la Bourse de New York a gagné 0.26 à \$49.63.

Les avances ont eu le meilleur sur les déclinés, 909 à 429.

215,000 mises en chantier?

La construction domiciliaire reprendrait son élan en 1971

TORONTO (PC) — On prévoit une augmentation appréciable des mises en chantier domiciliaires, au Canada, au cours de 1971, par suite du déclin dans les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires et d'une plus grande facilité à obtenir des fonds.

Le président de l'Association nationale des entrepreneurs en construction, M. Eric Johnson, déclare qu'il y aura plus de 215,000 mises en chantier, en 1971, alors qu'il y en a eu approximativement 180,000 en 1970. En 1969, il y en avait eu 210,415.

La situation, en ce qui concerne les prêts hypothécaires, sera vraisemblablement meilleure en 1971 "qu'elle l'a été depuis plusieurs années". De son côté, le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. Herbert Hignett, déclare que le ralentissement dans les investissements commerciaux aura pour résultat de rendre plus facilement accessibles les fonds nécessaires aux prêts hypothécaires, en 1971.

Il prédit 200,000 mises en chantier domiciliaires, pour chacune des trois prochaines années. D'autres estiment qu'elles seront d'environ 210,000.

Le ministre des Finances, M. Edgar Benson, a déclaré dans son discours du budget de décembre que 1970 ne sera pas une année-record en ce qui concerne le logement, "mais elle sera satisfaisante, surtout si on songe au nombre exceptionnellement élevé des mises en chantier, l'an dernier".

L'économie stagnante qui a prévalu au cours de la première moitié de l'année a ralenti l'élan des mises en chantier. Mais la construction domiciliaire a commencé à se rele-

Nomination à CP Rail



J.A.G. McBryde

M. J. A. G. McBryde, directeur, expansion des marchés à CP Rail, annonce la nomination de M. J. A. G. McBryde au poste de directeur, expansion industrielle, pour la région de l'Atlantique. M. McBryde sera responsable d'activités concernant l'emplacement industriel dans le Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Ses bureaux sont à Montréal.

Le FMI distribuera \$3 milliards en droits de tirages spéciaux

par Georges Deschodt de l'AFP

WASHINGTON (AFP) — Le Fonds monétaire international distribuera vendredi à ses membres trois milliards de dollars de droits de tirages spéciaux. Ce nouvel instrument de réserve internationale fêtera en même temps son premier anniversaire. De l'avis des experts monétaires internationaux l'on peut déjà prédire que sa seconde année d'existence sera plus animée que la première car les Etats-Unis qui ont commencé à utiliser les DTS à la fin 1970 pour compenser le déficit de leur balance des paiements vont sans doute y faire appel plus abondamment en 1971.

La nouvelle allocation de DTS sera légèrement inférieure à la première effectuée le 1er janvier 1970, qui avait totalisé 3,414 millions de dollars. Elle coïncidera avec l'augmentation des quote-parts au FMI, dont le montant va passer d'un total de 22 à près de 29 milliards de dollars — la quote-part de la France passant notamment de 985 à 1,500 millions de dollars et celle des Etats-Unis de 4.9 à 6.7 milliards.

La répartition étant faite en fonction de la quote-part de chaque pays et plusieurs membres du fonds n'ayant pas encore ratifié l'augmentation de leur quote-part il est difficile de déterminer exactement combien recevra chaque pays. De bonne source, on indique toutefois que les attributions devraient représenter quelque 11 pour cent des quote-parts.

D'autre part, le Fonds monétaire est tenu d'attendre jusqu'au 31 décembre à minuit pour savoir exactement combien de pays auront augmenté leur quote-part en 1970. Le calcul des attributions ne pourra donc être fait qu'après cette date et la répartition de l'allocation ne sera officiellement annoncée que dans le courant de la semaine prochaine, après les fêtes de fin d'année.

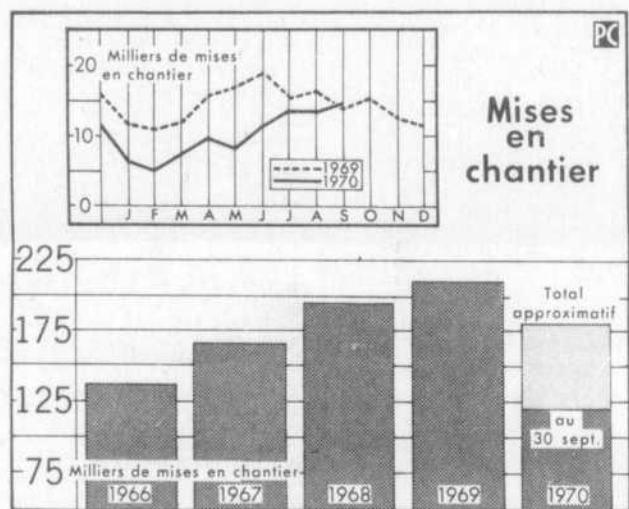
Sur 3,4 milliards de dollars distribués l'an dernier, 586 millions avaient été utilisés à la fin d'octobre, c'est à dire que les pays éprouvant des difficultés de paiements ont utilisé un peu plus de 17 pour cent des premiers DTS créés par le Fonds pour acheter les devises dont ils avaient besoin soit à d'autres pays (354.6 millions) soit au FMI lui-même (231.3 millions). Jusqu'au 31 octobre 1970, dernière date pour laquelle des statistiques soient disponibles, les principaux utilisateurs des DTS ont été les pays en voie de développement.

M. Robert Andras, ministre fédéral responsable de l'habitation, a recommandé fortement aux compagnies de fiducie de diriger une plus grande part de leurs investissements vers les entreprises d'habitations unifamiliales.

On apprend toutefois de bonne source que les Etats-Unis ont utilisé 30 millions de dollars du nouvel instrument en novembre pour racheter à la Banque centrale des Pays-Bas un montant équivalent de dollars américains, opération qui a été doublée par un rachat de 30 millions de dollars contre de l'or.

La Grande Bretagne a elle aussi utilisé une partie de ses DTS pour racheter des livres sterling, notamment à l'Allemagne occidentale.

L'opération entre les Etats-Unis et la Hollande paraît conforme à la recommandation



Le nombre de mises en chantier domiciliaires au Canada en 1970 sera inférieur à ce qu'il a été en 1969 mais l'amélioration récente des conditions de financement laisse entrevoir une reprise appréciable pour l'an prochain.

Bilan et perspectives de fin d'année

L'économie du Québec, dans l'attente d'une reprise qui allègera le chômage

par la Canadian Press

L'économie du Québec traverse une période difficile.

Certains hommes d'affaires et financiers éminents de Montréal croient qu'il faudra attendre l'été prochain avant que la province ne commence à prendre le dessus, tandis que d'autres croient que ce relèvement prendra encore quatre ans.

L'économie du Québec a connu des difficultés accrues, cette année, par suite d'un ralentissement général de l'économie en Amérique du Nord, des efforts entrepris par le gouvernement fédéral pour combattre l'inflation et de la recrudescence du chômage qui en a été la conséquence immédiate.

De plus l'éclatement de la crise terroriste, venue s'ajouter à la croissance du mouvement séparatiste, est venue jeter un lourd nuage sur les investissements étrangers essentiellement nécessaires à la relance économique.

La plupart des experts financiers déclarent que les attaques à la bombe et autres actes isolés de terrorisme ne sont pas de nature à éloigner les investisseurs éventuels, mais que la menace d'une révolution, accompagnée d'une nationalisation possible et de la confiscation de la propriété privée inquiètent grandement ceux qui pourraient investir au Québec.

cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain, en termes de devises canadiennes, a perdu hier 1-32 à \$1.01 3/16.

La livre sterling n'a pas varié à \$2.42 3/16.

L'économie s'est détériorée de façon générale en 1970, au Québec, alors que le taux de chômage a atteint environ neuf pour cent. Plusieurs économistes prévoient que 260,000 personnes, ou 11 pour cent de la main-d'œuvre, seront sans emploi au Québec, pendant l'hiver.

M. Léo Lavoie, président de la Banque provinciale du Canada, déclare que le Québec a un urgent besoin d'investissements de l'extérieur, afin de créer les emplois nécessaires à la diminution du chômage.

"Au cours de 1965-66, 85,000 nouveaux emplois ont été créés au Québec, mais ce nombre est tombé à une moyenne de 40,000 pendant la période 1967-69, alors qu'elle est de 100,000 en Ontario."

Afin de réaliser les objectifs économiques du gouvernement québécois, a déclaré le banquier, il est essentiel d'établir un climat de confiance. Dans l'économie nord-américaine, tous ceux qui possèdent l'argent cherchent à en retirer le meilleur rendement possible mais ils recherchent avant tout la sécurité.

Le gouvernement fédéral a appuyé de tout son poids l'effort entrepris par le Québec pour redonner à son économie une prospérité comparable à celle dont jouissent d'autres provinces canadiennes.

M. Jean Marchand, ministre du Développement régional, a accordé son appui à des programmes de développement dans la province, afin d'augmenter l'aide apportée aux régions par le gouvernement du Québec. De plus, une forte portion des crédits de

\$500 millions destinés à stimuler l'économie, annoncés par le ministre des Finances, M. Edgar Benson, le 3 décembre, prendront le chemin de la province de Québec.

Le Canadien Pacifique a annoncé un projet immobilier impliquant "plusieurs centaines de millions de dollars", devant être construit au cœur de Montréal, au cours des prochaines années.

Les hommes d'affaires du Québec ont déclaré à M. Bourassa, en mai dernier, que la province a besoin d'investissement capital de \$40 milliards, pendant les quatre années que durera son mandat, pour être sur le même pied que le reste de l'économie canadienne. Certains progrès impressionnants ont déjà été accomplis en ce sens.

Parmi les projets les plus importants entrepris en 1970 ou que l'on prévoit devoir être entrepris, il y a:

- L'aéroport international de \$400 millions à Ste-Scholastique.
- La prolongation du métro montréalais, au coût de \$310 millions.
- Un projet de \$350 millions par l'Hydro-Québec, concernant la construction de lignes de transmission pouvant transporter l'électricité produite par la centrale hydro-électrique de Churchill Falls, au Labrador.
- Un investissement de \$300 millions dans les exploitations de minerai de fer par la Québec Cartier Mining, dans le nord-est du Québec.
- Un projet d'expansion de \$290 millions, par la compagnie Iron Ore of Canada, dans la même région.
- Un développement de \$200 millions dans la région de l'Un-

guée le 1er janvier 1970, qui avait totalisé 3,414 millions de dollars. Elle coïncidera avec l'augmentation des quote-parts au FMI, dont le montant va passer d'un total de 22 à près de 29 milliards de dollars — la quote-part de la France passant notamment de 985 à 1,500 millions de dollars et celle des Etats-Unis de 4.9 à 6.7 milliards.

La répartition étant faite en fonction de la quote-part de chaque pays et plusieurs membres du fonds n'ayant pas encore ratifié l'augmentation de leur quote-part il est difficile de déterminer exactement combien recevra chaque pays. De bonne source, on indique toutefois que les attributions devraient représenter quelque 11 pour cent des quote-parts.

D'autre part, le Fonds monétaire est tenu d'attendre jusqu'au 31 décembre à minuit pour savoir exactement combien de pays auront augmenté leur quote-part en 1970. Le calcul des attributions ne pourra donc être fait qu'après cette date et la répartition de l'allocation ne sera officiellement annoncée que dans le courant de la semaine prochaine, après les fêtes de fin d'année.

Sur 3,4 milliards de dollars distribués l'an dernier, 586 millions avaient été utilisés à la fin d'octobre, c'est à dire que les pays éprouvant des difficultés de paiements ont utilisé un peu plus de 17 pour cent des premiers DTS créés par le Fonds pour acheter les devises dont ils avaient besoin soit à d'autres pays (354.6 millions) soit au FMI lui-même (231.3 millions). Jusqu'au 31 octobre 1970, dernière date pour laquelle des statistiques soient disponibles, les principaux utilisateurs des DTS ont été les pays en voie de développement.

On apprend toutefois de bonne source que les Etats-Unis ont utilisé 30 millions de dollars du nouvel instrument en novembre pour racheter à la Banque centrale des Pays-Bas un montant équivalent de dollars américains, opération qui a été doublée par un rachat de 30 millions de dollars contre de l'or.

La Grande Bretagne a elle aussi utilisé une partie de ses DTS pour racheter des livres sterling, notamment à l'Allemagne occidentale.

L'opération entre les Etats-Unis et la Hollande paraît conforme à la recommandation

Les obligations des municipalités et des commissions scolaires

Le ministère des Affaires municipales a annoncé la semaine dernière l'adjudication de 5 émissions d'obligations

municipales et scolaires au montant total de \$3,074,000. Voici le détail de ces émissions:

Commission scolaire régionale de Tilly (Ste-Foy) \$2,160,000, 4 soumissions, accordée à Lévesque, Beaubien comme suit: \$630,500 à 8 1/2%, 1972-81, et \$1,529,500 à 9%, 1981; prix 97.69, taux effectif 9.2838%.

Ville de Senneterre, \$85,000, 4 soumissions, accordée à un syndicat dirigé par la Banque Canadienne Nationale comme suit: \$85,000 à 9%, 1972-81; prix 98.78, taux effectif 9.2737%.

Municipalité de St-David de Falardeau (comté de Chicoutimi) \$150,000, 4 soumissions, accordée à un syndicat dirigé par la Banque Canadienne Nationale comme suit: \$150,000 à 9%, 1972-81; prix 98.79, taux effectif 9.2739%.

Ville de Kirkland (comté de Robert Baldwin) \$544,000, 3 soumissions, accordée à Cliche & Associés, comme suit: \$68,000 à 8 1/2%, 1972-76, et \$476,000 à 9%, 1977-81; prix 97.86, taux effectif 9.3422%.

Municipalité de St-Calixte (comté de Montcalm) \$135,000, 4 soumissions, accordée à un syndicat dirigé par la Banque Provinciale comme suit: \$15,000 à 8 1/2%, 1972-76, \$18,500 à 9%, 1977-80, et \$101,500 à 9%, 1981; prix 98.14, taux effectif 9.2921%.

Ces hommes d'affaires ont trouvé étrange le fait que M. Bourassa, qui a un urgent besoin de fonds, ait choisi ce moment pour tenter de faire du français, qui est déjà la langue de travail de la majorité des Québécois, la langue de travail également des cadres dans l'industrie privée.

Plusieurs compagnies signalent depuis quelque temps le fait qu'elles éprouvent de la difficulté à amener à Montréal des cadres compétents, à cause du terrorisme et du problème de la langue, et ces compagnies nomment de plus en plus des francophones aux postes importants.

D'autre part les employeurs plus importants de la province, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, embauchent presque uniquement ceux dont la langue maternelle est le français, ou ceux qui sont parfaitement bilingues. Plusieurs compagnies font de même.

NOMINATION A LA BANQUE ROYALE



D. E. SUTHERLAND

La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. D. E. Sutherland au poste de surintendant au Service des prêts à la Direction générale régionale, Montréal. Monsieur Sutherland était auparavant surintendant adjoint, Services administratifs (Canada), à Montréal.

fonds mutuels

FONDS	OFF. DES.
Abbey Mth Am Fd	1.13 1.13
A.G.F. Special	2.37 —
Adanac	1.80 2.05
All Cdn Com	6.76 7.61
All Cdn Div	7.56 8.72
All Cdn Ven	3.23 3.53
American Growth	4.27 5.23
Andree Equity	3.84 4.20
Associate Investors	4.93 4.98
Bacon Growth	5.83 6.40
Beaumont	40.62 44.11
Canada Growth	5.23 5.77
Canada Invest	58.31 61.44
Cdn Gas Energy	13.36 14.68
Cdn Invest Fund	4.38 4.80
Cdn Scudder Fund	18.09 18.09
Cdn Sec Growth	2.86 3.13
Cdn S.A. Gold Fund	4.90 4.78
Cdn Truisteed	4.65 5.10
Capital Growth	8.27 8.49
Champion Mutual	7.26 7.93
Chenier Fund	8.17 8.93
Collective Mutual	5.55 6.10
Commonwealth Int'l Lev	11.50 12.02
Commonwealth Int'l Lev	2.86 3.13
Competitive Capital	6.31 6.92
Corporate Investors	5.10 5.57
Dominion Invest Stock Fd	4.97 5.56
Dominion Compound	5.75 5.16
Dreyfus	11.15 12.22
Entirea Investment	9.27 9.24
Exec Fd Cda	5.96 6.53
Exec Inv Int'l	3.26 —
Fininvest Trend	21.75 23.45
Fidelity Participating	15.72 17.18
Fonds Desjardins A	3.74 —
Fonds Desjardins B	4.02 4.34
Fonds Desjardins C	6.76 6.32
Fonds Desjardins D	5.07 5.52
Fonds Desjardins E	4.08 4.55
Fonds Desjardins F	3.13 3.40
Fonds Desjardins G	2.86 2.80
Fonds Desjardins H	8.01 7.81
Fonds Desjardins I	3.04 3.34
Fonds Desjardins J	5.74 6.30
Growth Oil and Gas	7.24 —
Guardian Growth	7.01 —
Harvard	6.27 6.87
IS Int'l	4.66 5.11
IS Venture	7.01 7.68
Industrial Growth	5.93 5.75
International Growth	5.42 5.92
Invest	11.07 13.38
Investors Growth	10.18 11.13

Au hasard des nouvelles

SAN FRANCISCO et les Colts de Baltimore ont été établis favoris pour remporter leur partie respective dans les finales de la ligue Nationale de football. Selon le preneur au livre Jimmy "The Greek" Snyder, les 49ers sont favoris par quatre points pour vaincre les Cowboys de Dallas, dimanche, à San Francisco. Les Colts ne sont cependant favoris que par un seul point pour disposer des Raiders d'Oakland dans la finale pour le championnat de la division Américaine de la ligue Nationale qui sera également jouée dimanche prochain.

J.D. ROBERTS, instructeur intérimaire des Saints de la Nouvelle-Orléans depuis le départ, au milieu de cette saison, de Tom Fears, a été nommé, hier, instructeur de l'équipe de façon permanente. Roberts, âgé de 38 ans, avait signé un contrat pour plusieurs saisons. Il s'est joint à l'équipe venant du club Richmond, de la ligue Atlantique, où il était instructeur. Avec les Saints, il a remporté son premier match pour ensuite subir six revers d'affilée.

LE CHEVAL "PERSIAN WAR" a remporté une victoire facile, hier lors de la seconde épreuve de la course à obstacles sur laquelle est basée le sweepstake irlandais. Des centaines de détenteurs de billets de sweepstakes ont ainsi recueilli de petites fortunes à la suite de cette victoire de "Persian War".

GEORGES GUILBAULT, âgé de 27 ans et joueur de centre des Blades de New Haven, de la ligue de l'Est, s'est fait enlever un œil lors d'une opération. Guilbault, natif de Montréal, a été atteint au visage par une rondelle dans la première période, dimanche, lors d'une joute contre les Comets de Clinton.

L'EQUIPE AUSTRALIENNE a finalement battu celle de France en demi-finale de la coupe féminine de la Fédération de tennis par trois victoires à zéro. Les Australiennes Evonne Goolagong et Margaret Court ont en effet remporté le double aux dépens de Margarete Durr et Gail Chanfreau, en deux parties, 6-2, et 6-3. Les deux Australiennes avaient assuré auparavant la qualification de leur pays pour la finale où elles rencontreront la Grande-Bretagne, en gagnant les simples contre Durr, 6-3, 3-6, 6-0, et Chanfreau, 6-1, 6-1. Juste avant la victoire australienne d'hier, l'équipe de la Grande-Bretagne s'était qualifiée pour la finale de la coupe féminine en battant celle des Etats-Unis par trois gains à zéro. Virginia Wade (GB) a remporté le premier simple face à Sharon Walsh en deux parties, 7-5, et 6-4, pendant que sa compatriote Ann Jones, numéro 1 de son pays, apportait le point victorieux à son équipe en battant la première joueuse américaine Patti Hogan, également en deux parties, 6-3 et 7-5. Devenu une simple formalité, le double fut remporté par Jones/Wade devant Hogan/Walsh en deux parties, 6-4 et 6-2.

BRUCE WRIGHT, un avocat de Philadelphie, a déclaré, hier, que le combat devant opposer Muhammad Ali à Joe Frazier pour le championnat du monde des poids lourds aurait bien lieu au Madison Square Garden de New York même si un porte-parole du Garden a dit que ces affirmations étaient prématurées. Wright, qui est l'avocat de Frazier, a ajouté que la rencontre serait présentée à New York, le 8 mars prochain. "Aucun papier n'a encore été signé, mais je vois très bien comment les choses tourneront, surtout après tout le travail qui a été accompli depuis trois semaines", a souligné Wright.

LE CIRCUIT PROFESSIONNEL DE GOLF, version 1971, sera le plus riche et le plus chargé de son histoire. Pas moins de 63 tournois (majores et satellites) seront disputés en 1971 et ils ne comprennent même pas la coupe Ryder et les compétitions de la Coupe du Monde. L'an dernier, il n'y avait que 55 tournois. Huit tournois, en 1971, offriront des bourses d'au moins \$200,000 en supposant que le tournoi de la PGA, l'Omnium des Etats-Unis et le Tournoi des Maîtres demeurent dans cette catégorie. Le tournoi le plus rémunérateur sera celui de Westchester qui offrira \$250,000. Il sera présenté du 22 au 25 juillet au club de golf Westchester, à Harrington, dans l'état de New York. Le circuit débutera avec le tournoi Glen Campbell-Los Angeles (\$110,000), du 7 au 10 janvier, et se terminera par la présentation de l'Omnium des Iles Bahamas, du 9 au 12 décembre. Le tournoi de la PGA sera joué à Palm Beach, en Floride, du 25 au 28 février; le Tournoi des Maîtres, à Augusta, du 8 au 11 avril, et l'Omnium des Etats-Unis, à Ardmore, en Pennsylvanie, du 17 au 20 juin.

LE BRAS DROIT du commissaire Pete Rozelle, Jim Kinsil, a déclaré, hier, que la ligue Nationale de football devra prendre certaines mesures afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de retransmission locale, à la télévision, des parties de la ligue. Selon une entente, la LN peut empêcher toute retransmission d'une partie à une distance de 75 milles du stade où la joute est présentée. Or, au Minnesota lors de la partie entre les Vikings et les 49ers de San Francisco, dimanche dernier, plusieurs amateurs de football ont pu voir le match d'un motel situé à proximité du stade parce que la station émettrice était située à plus de 75 milles du stade. Cependant, l'entente stipule que toutes stations, même au-delà des 75 milles, mais pouvant retransmettre dans les limites défendues, ne peut présenter le match à la télévision. A Oakland et à Dallas, la température était clémente et il y eut salle comble. Mais au Minnesota et à Baltimore, la température fut moins agréable et les deux stades ne furent pas remplis. A Baltimore, près de 9,000 sièges n'ont pas été vendus, ce qui est très significatif puisque les Colts avaient joué à guichet fermé lors de leurs 51 dernières parties. A Bloomington, 1,850 billets n'ont pas été vendus.

TED HAYES fils, âgé de 30 ans et originaire de la Georgie, et Jo Anne Gunderson, également âgée de 30 ans et native du Rhode Island, ont été nommés, hier, les recrues de l'année du golf professionnel par la revue "Golf Digest".

UN APPAREIL DC-3 nolisé, transportant les Canadiens de Sault-Sainte-Marie, a réussi un retour au sol d'urgence sur le ventre, dimanche soir, à l'aéroport de Toronto, après avoir connu des difficultés avec son train d'atterrissage. Aucun des 20 joueurs de hockey ou des quatre membres de l'équipe n'a été blessé. La seule avarie rapportée a été, heureusement, un fond de culotte déchiré... celui de l'avant Jim Booth, qui s'est empressé de sauter sur la piste dès que l'appareil a été stationné. Une heure et 45 minutes plus tôt, l'appareil, venant de Thunder Bay, avait tenté sans succès d'atterrir à Sault-Sainte-Marie. Le pilote avait donc repris de l'altitude, après que l'avion eut touché la piste sans ses roues, et avait aussitôt pris la direction de Toronto.

TOMMY DAVIS, voltigeur des Cubs de Chicago, a reçu son congé sans condition et devra se tailler un poste ailleurs dans la baseball. Davis qui aura 32 ans en mars, avait été acquis des Athletics d'Oakland le 16 septembre dernier. Il a présenté une moyenne de .262 en 11 parties pour les Cubs. Davis a débuté dans les majeures en 1959 avec les Dodgers de Los Angeles et a dominé la ligue Nationale chez les frappeurs, en 1962 et 1963, avec des moyennes de .346 et .326. Il est passé aux Mets en 1967, puis aux White Sox de Chicago en 1968. En 1969, il a tour à tour porté les couleurs des clubs Seattle et Houston avant de passer à Oakland en 1970.



JOHNNY BENCH AU VIETNAM - Le jeune et déjà célèbre receveur Johnny Bench, des Reds de Cincinnati de la ligue de baseball Nationale, est actuellement en tournée au Vietnam et on le voit ici conversant avec le soldat Glen L. Bair, 21 ans, de Kuna, Idaho, blessé lorsqu'une mine explosa. Bench fait partie de la troupe de Bob Hope qui, tous les ans et à l'occasion des Fêtes, visite les champs d'action militaire. (Téléphoto PA)



GILLES VILLEMURE... moyenne de 1.80 et une défaite en 15 parties... aussi conducteur de courses sous harnais !

Villemure, le gardien plus que le conducteur, dans "le cercle du vainqueur" !

Gilles Villemure a été long à accéder à jouer plein temps dans la ligue de hockey Nationale... probablement à cause du fait qu'il a toujours couru deux lièvres à la fois. L'athlète, âgé de 30 ans, mène en effet deux carrières de front. Il se sent parfaitement à l'aise sur le sulky et, jusqu'à maintenant, connu sa petite part de succès dans le domaine du trot et amble.

Mais, après avoir séjourné pendant 8 ans dans les mineures, le gardien de hockey Villemure a enfin réussi à percer dans la ligue Nationale. Cette saison, pour le compte de "l'écurie" des Rangers de New York, il a participé dans le "cercle du vainqueur" en 11 occasions. Il a fait trois tête-à-tête (match nul) et n'a été gardien perdant qu'une seule fois en 15 rencontres.

Avec sa moyenne de 1.80, Villemure domine présentement la ligue et il est, sans l'ombre d'un doute, l'un des grands responsables des succès des Rangers qui, comme l'histoire du coche et de la mouche, demeurent constamment sur les talons des coriaces Bruins de Boston qui ne les devancent que par 53 à 52 points au classement.

Villemure, par ses performances régulières, s'est attiré les louanges de son directeur-gérant et instructeur Emile Francis. "Gilles est un gardien très agile, malgré sa petite taille de 5'8". Sa force réside surtout dans le fait qu'il se tient constamment debout et qu'il couvre merveilleusement bien ses angles. Il est le complément parfait du vétéran Ed Giacomin. Ils ont tous les deux un style presque identique, ce qui permet aux défenseurs de toujours fournir les mêmes efforts puisqu'ils n'ont pas à modifier leur style, dépendant du gardien que j'utilise au cours d'un match," a souligné le très affable Emile Francis.

Villemure et Giacomin présentent une moyenne globale de 2.11 la meilleure du circuit, mais ils sont suivis de près par le tandem Tony Esposito et Gérard Desjardins des Black Hawks de Chicago avec 2.14. Giacomin, à lui seul, a enregistré quatre coups de poing cette saison, et il est le meneur dans le département des blanchissages.

Chez les pointeurs du circuit Clarence Campbell, Phil Esposito continue son étonnante course aux records et aux grands honneurs. Il affiche présentement un dossier de 32 buts et 36 passes pour un total de 68 points, une marge de 14 points devant son plus proche rival Bobby Orr qui, avec ses 41 passes, domine la ligue en tant que fabricant de jeux réussis.

C'est toutefois un autre joueur de centre qui a capté la vedette au cours de la dernière semaine. Le vétéran Norm Ullman y est allé rondement, enfilant six buts en deux parties des Leafs de Toronto. Par ces performances, Ullman s'est hissé du 14e au 6e rang dans la colonne des pointeurs. Il a maintenant 42 points, y compris 20 buts.

Pour revenir à Gilles Villemure, disons qu'avant la saison 1970-71, il n'avait pris part qu'à 12 parties et un-tiers dans la ligue Nationale. L'athlète de Trois-Rivières se met donc grandement en évidence et c'est toute la province de Québec qui se fait fière de ses succès.

Les meneurs					Worsley				
	B	A	Pts	Pun.					
Esposito, Bos.	32	36	68	27	Maniogo	960	37	2	2.31
Orr, Bos.	13	41	54	55	Gilbert	480	32	0	4.00
Hodge, Bos.	19	27	46	40	Minnesota	2,040	91	2	2.67
B. Hull, Chi.	19	24	43	22	Myre	997	40	1	2.40
McKenzie, Bos.	14	29	43	65	Vachon	1,043	51	0	2.93
Ullman, Tor.	20	22	42	10	Montréal	2,040	92	1	2.70
Bucyk, Bos.	19	20	39	4					
Delvecchio, Det.	12	26	38	2	A. Smith	1,085	48	1	2.65
Keon, Tor.	18	19	37	2	Binkley	1,075	57	1	3.18
Ratelle, N.Y.	18	19	37	4	Pittsburgh	2,160	106	2	2.91
Kurtenbach, Van.	14	23	37	58					
Cashman, Bos.	10	27	37	54	Plante	1,109	41	2	2.21
Martin, Chi.	16	19	35	28	Gamble	966	60	2	3.72
W. Maki, Van.	15	18	33	54	McLachlan	25	4	0	9.60
Tkaczuk, N.Y.	11	22	33	20	Toronto	2,100	108	4	3.06
Mikita, Chi.	9	24	33	28					
Gardiens de but					G. Smith				
	MJ	BC	BT	Moy.					
Villemure	899	27	2	1.80	Sneddon	1,755	91	2	3.11
Giacomin	1,261	46	4	2.18	Californie	225	21	0	5.60
New York	2,160	76	6	2.11		1,980	113	2	3.42
					Hodge	1,020	49	0	2.88
Desjardins	660	22	0	2.00	Wilson	658	45	0	4.10
Esposito	1,380	50	3	2.17	Gardner	482	34	0	4.23
Chicago	2,040	73	3	2.14	Vancouver	2,160	129	0	3.58
					Dejordy	1,496	90	8	3.63
Hall	749	30	1	2.40	Norris	424	26	3	3.67
Wakely	1,291	52	3	2.41	Los Angeles	1,920	118	0	3.68
St-Louis	2,040	82	5	2.41					
Johnston	960	34	1	2.12	Dryden	140	8	0	3.43
Cheevers	1,140	54	2	2.84	Crozier	1,369	80	1	3.50
Boston	2,100	89	3	2.54	Daley	531	38	1	4.20
					Buffalo	2,040	128	1	3.78
Favell	846	32	0	2.26	R. Edwards	1,158	64	0	3.33
Parent	1,134	53	2	2.80	Rutherford	320	22	0	4.11
Philadelphie	1,980	88	2	2.66	McLeod	562	41	0	4.37
					Détroit	2,040	129	0	3.70

Skrien succède à Keys

REGINA (PC) - Dave Skrien a été nommé instructeur des Roughriders de la Saskatchewan, de la ligue Canadienne de football, et succède ainsi à Eagle Keys qui a laissé Régina, il y a une semaine, afin de devenir instructeur des Lions de la Colombie-Britannique.

Skrien, âgé de 41 ans, était l'adjoint de Keys cette saison. Il a signé un contrat d'une durée de deux ans.

Avant de joindre les rangs des champions de la division Ouest, il avait été assistant, pendant une saison, pour les Esquimaux d'Edmonton.

Skrien a déjà piloté une équipe dans la ligue Canadienne puisqu'en 1961 il remplaça Wayne Robinson à la tête des Lions de la Colom-

bie-Britannique.

Il conduisit les Lions à la finale de la coupe Grey, en 1963, perdant cependant au compte de 21-10 contre les Chats-Tigres de Hamilton. Il revint cependant à la charge l'année suivante et remporta l'emblème de la suprématie au football canadien en battant Hamilton 34-24.

Après cette victoire, ses jours furent plus sombres et il fut congédié en 1967.

En 1968, il fut instructeur-adjoint au collège Boise State avant d'aller à Edmonton l'année suivante.

Diplômé de l'université du Minnesota, Skrien a joué une saison au Canada, soit en 1953 avec les Blue Bombers de Winnipeg et les Riders de la Saskatchewan.

DE \$70,000 EN '70 À \$6.80... LA SEMAINE!

Stan Smith, l'un des meilleurs tennismen professionnels, a connu des heures de gloire en 1970, empochant pas moins de \$70,000 en compétition. Le jeune athlète de 24 ans touchera toutefois un salaire excessivement moindre au cours des deux prochaines années. Il a été appelé à servir sous les drapeaux de l'Onclé Sam, ce qui lui vaudra, en 1971 et 1972, un salaire de 17 sous l'heure, soit \$6.80 pour une semaine... de 40 heures!

Le jeune homme, qui a du sang patriotique dans les veines, a bien accepté la chose. Il a dit: "J'ai été appelé pour mon service militaire tout comme tout autre citoyen de mon pays". Smith est devenu un pro du tennis il y a deux ans. Ses plus grandes victoires, en 1970, sont survenues à Stockholm et à Tokyo.

Le jeune Smith n'a pas d'idée encore sur ce qu'on lui

commandera de faire dans l'armée. Il ne sait pas non plus s'il pourra participer à certaines compétitions de tennis ou s'il pourra s'entraîner régulièrement, histoire de conserver l'excellence de sa forme. "Si on me demande d'aller combattre au Vietnam, j'irai. Je suis avant tout un Américain qui se doit à son pays", a souligné le jeune Californien.

Smith est déjà allé dans le

Sud-Est asiatique à deux reprises, mais jamais comme soldat. C'est justement au Vietnam qu'il est allé à titre de champion joueur de tennis. Il a aussi visité des hôpitaux à Tokyo, en Afrique du Sud et en France avec son compatriote Arthur Ashe. Il fut, dit-on, un excellent ambassadeur pour les Etats-Unis... et il ne manque pas de souligner à quel point il est fier d'être un citoyen américain.

CARRIÈRES
ET

PROFESSEURS

DIRECTEURS RÉGIONAUX

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Fonction publique du Canada

Traitements jusqu'à \$21,700

POSTES À POURVOIR - Le ministère des Communications a besoin de directeurs régionaux à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton.

FONCTIONS - Chaque directeur régional joue un rôle important dans sa région en ce qui a trait aux télécommunications, et ses fonctions comprennent, notamment, l'administration et l'application de diverses lois concernant les télécommunications au Canada. A titre de représentant du ministère dans sa région, le directeur traite avec les autorités publiques, et avec les représentants de l'industrie et des universités.

CONDITIONS DE CANDIDATURE - Les candidats doivent être des administrateurs expérimentés, ayant déjà manifesté leurs qualités de chefs, et leur aptitude à planifier et à administrer divers programmes. Ils doivent posséder un diplôme universitaire, ou l'équivalent, dans une discipline connexe aux télécommunications, par exemple, en génie en physique, en économie ou en droit. Pour occuper les postes de Montréal et de Moncton, il faut avoir une bonne connaissance de l'anglais et du français.

Les demandes d'emploi et les curriculum vitae resteront confidentiels. Veuillez les adresser comme suit:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
IMMÉDIATES BERGER
100, RUE METCALFE
OTTAWA (ONTARIO).

Les demandes doivent nous parvenir au plus tard le 18 JANVIER 1971. Référence à rappeler: Concours No 71-3665

DIRECTEUR ADJOINT À LA RECHERCHE

Pour le développement des essais et du régime d'observation des classes. Expérience du système scolaire est souhaitable. Doit être diplômé et posséder deux à trois années d'expérience dans le domaine de la Recherche. Le candidat choisi travaillera avec le Directeur senior des Projets sur l'évaluation de l'étude d'une longue seconde. Echelle de salaire: \$9,000 - \$10,800.

Les candidats devront être capables de converser en français et en anglais.

Excellents bénéfices marginaux.

Faire parvenir demande par écrit au:

Directeur du personnel,
Le Conseil scolaire d'Ottawa,
330 rue Gilmour, Ottawa 4, Ontario

MESSIEURS LES MÉDECINS ET INTERNES

L'Hôpital Régional d'Edmundston recherche activement un pédiatre un oto-rhino-laryngologiste et des médecins qui sont intéressés à la pratique générale. Les postes sont disponibles immédiatement.

Les intéressés sont priés de s'adresser au:

Directeur médical
Hôpital Régional
Edmundston, N.-B.

SPÉCIALISTE DE FRANÇAIS

Une grande entreprise canadienne recherche les services d'un linguiste bilingue spécialisé dans l'enseignement du français par la méthode LFI.

Le candidat devra avoir une formation universitaire et une expérience suffisante pour diriger un groupe de professeurs dans l'enseignement des langues française et anglaise aux cadres et au personnel de la compagnie.

Adresser curriculum vitae détaillé en mentionnant traitement désiré à Case 1428, Le Devoir.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

Animateur pédagogique au niveau des bibliothèques

EXIGENCES:

- Brevet d'enseignement du Québec
- Diplôme en bibliothéconomie
- Expérience de 3 ans dans les bibliothèques scolaires.

FONCTIONS:

- Animer la recherche aux écoles
- Coordonner le travail en bibliothèque au niveau régional.

SALAIRE:

- Grade III Salaire minimum: \$10,500.00.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit avant le 8 janvier 1971 à:

HERVÉ SICARD,
Directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

CEGEP DE SAINT-LAURENT OFFRES D'EMPLOIS

Professeurs, temps plein, partiel, ou chargés de cours.

Cours suivants:

- Sciences graphiques I et II
- Technologie des agrégats
- Technique de recherche (socio. 963)
- Animation sociale appliquée aux loisirs (loisirs 411)
- Histoire et principes de la récréation (loisirs 102)
- Sociologie du loisir (socio. 972)
- Problèmes sociaux (socio. 901)
- Économique (éco. 920-921)
- Psychologie (psycho. 110)
- Psychologie sociale (psycho. 903)
- Mathématiques
- Physique générale
- Histoire de l'art

Adresser curriculum vitae avant le 4 janvier 1971 en spécifiant le nombre d'heures de cours que vous pouvez assumer, à:

M. Claude Benjamin, Secrétaire Général,
Cégep de Saint-Laurent,
625, boul. Ste-Croix,
Montréal 379.

CEGEP MAISONNEUVE OFFRE D'EMPLOI

Le poste: PROFESSEUR DE PHYSIQUE

Qualifications: B.Sc. en physique, de préférence maîtrise en physique.

Fonction: 15 h. d'enseignement par semaine.

Salaire: Selon la convention collective.

Adresser votre curriculum vitae à:

M. Benoit Lauzière,
Secrétaire Général,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal.

Date limite: 8 janvier 1971.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

DES PROFESSEURS LÉGALEMENT QUALIFIÉS POUR TERMINER L'ANNÉE SCOLAIRE 1970-71

Dans les disciplines suivantes:

Information professionnelle
Anglais
Mathématiques
Musique instrumentale
Physique
Cathédèse
Français

Prière de communiquer avec:

M. Hervé Sicard,
Directeur des Services
au Personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, Québec.

Tél.: 771-7311



Collège d'enseignement général et professionnel MONTMORENCY PROFESSEURS

LE CEGEP MONTMORENCY, DANS LE CADRE D'UN PROJET EXPERIMENTAL D'INDIVIDUALISATION DE L'ENSEIGNEMENT, REQUIERT LES SERVICES DE PROFESSEURS A PLEIN TEMPS POUR REMPLIR LES TÂCHES SUIVANTES, AVANT L'OUVERTURE OFFICIELLE DU COLLÈGE:

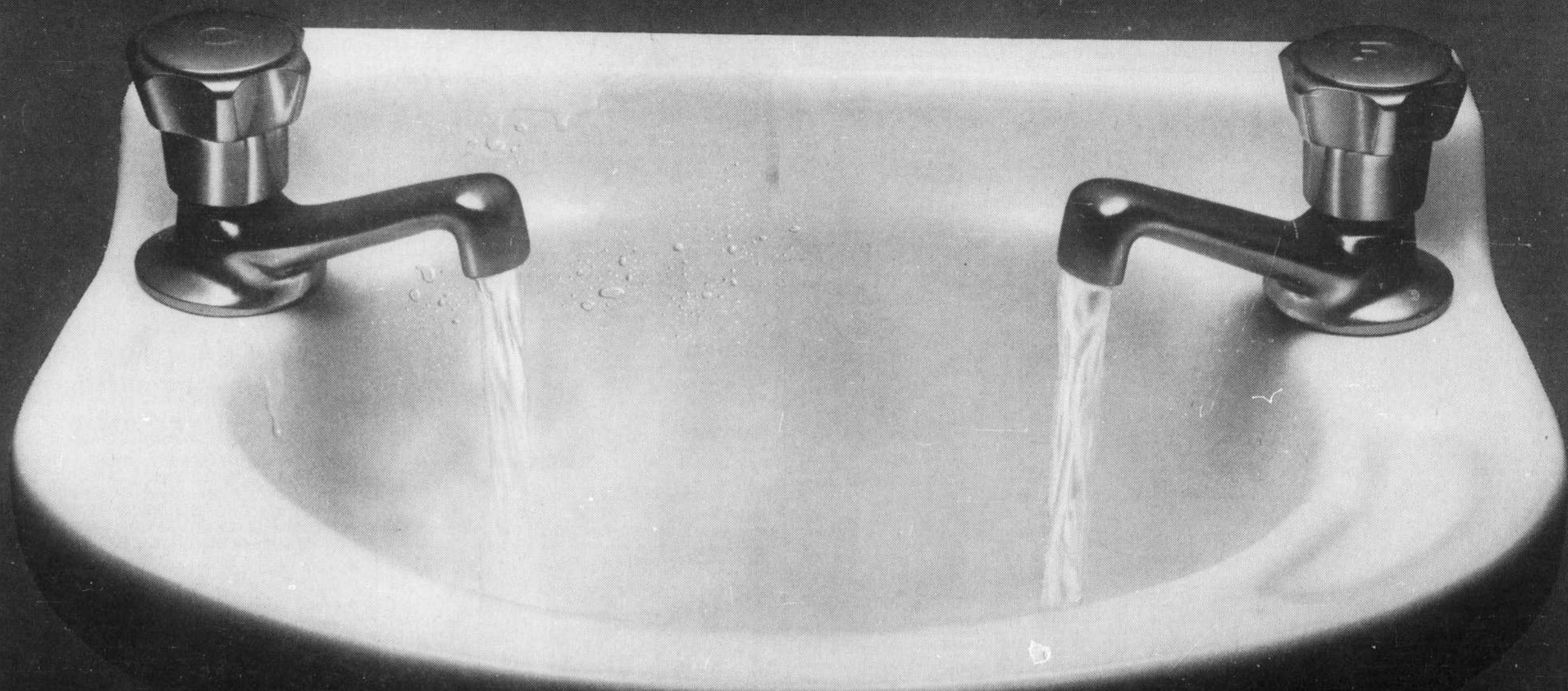
- micro-graduer l'enseignement de leur discipline;
- préparer les guides pédagogiques détaillés des étudiants (plans d'études);
- participer à la production audio-visuelle.

On demande des professeurs spécialisés dans les disciplines suivantes:

Français
Anglais
Philosophie
Histoire
Gé

L'eau chaude électrique est aussi « propre » que l'eau froide

"ON EST
12,012
POUR ASSURER
VOTRE
CONFORT"



Le chauffe-eau électrique Cascade 60